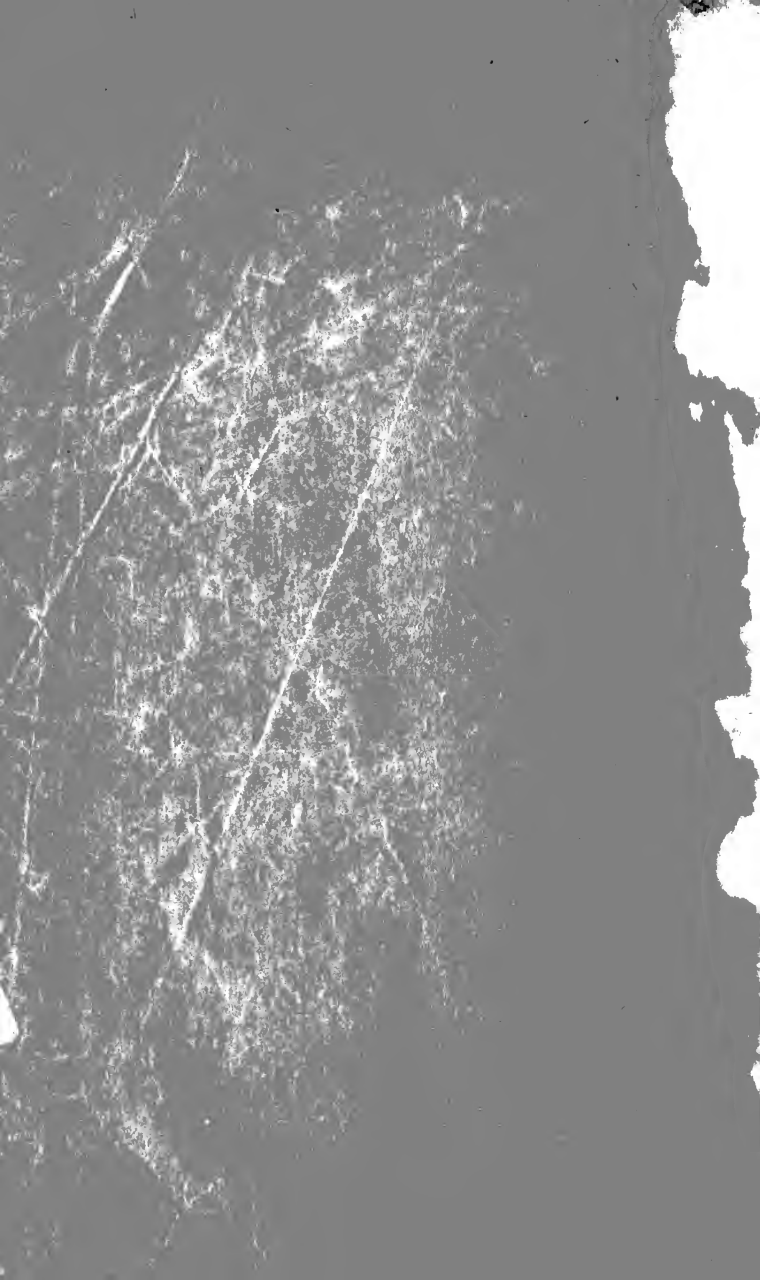


Discussion
Sur
les affaires de Rome.
Chiers - Falous - etc





BR
846
C64
1849
SMES

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

DISCUSSION

SUR LES

AFFAIRES DE ROME,

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

RAPPORT DE M. THIERS;

DISCOURS

DE MM.

DE FALLOUX, DE MONTALEMBERT ET DE LA ROSIÈRE;

AVEC UN APPENDICE DE M. DE VALMY.

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ ÉLECTORAL DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

Dieu et notre droit.



A PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRÉ ET C^{IE}, LIBRAIRES,

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,

Ci-devant rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8,

—
1849

Il a été établi à Paris, depuis plusieurs années, un *Comité pour la défense de la liberté religieuse*. Ce comité, qui a pour président M. DE MONTALEMBERT, représentant du peuple; pour vice-président, M. H. DE VATIMESNIL, représentant du peuple, ancien ministre de l'instruction publique; pour trésorier, M. AMÉDÉE THAYER; et pour secrétaire, M. HENRY DE RIANCEY, représentant du peuple, s'occupe de toutes les questions qui intéressent les catholiques.

La librairie centrale de Jacques Lecoffre et C^{ie}, rue du Vieux-Colombier, 29, est chargée du dépôt des publications du comité, et de recevoir les souscriptions destinées à couvrir les frais de ces publications. Le minimum des souscriptions est fixé à 12 fr. par an. Les souscripteurs ont droit à la réception de tous les écrits publiés par le comité.

Les débats parlementaires auxquels a donné lieu l'expédition française en Italie, resteront au premier rang dans les fastes de la tribune. Jamais, peut-être, le patriotisme, la raison et la foi n'ont trouvé à leur service une éloquence plus magnifique, un langage plus élevé et plus entraînant.

Le discours de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, dans la séance du 8 août, le rapport de M. Thiers, les discours de M. de la Rosière et de M. de Montalembert forment la série des documents les plus complets sur cette grande et mémorable affaire, où se trouvent engagés les intérêts les plus chers de la religion et de la France.

Nous les reproduisons ici d'après le *Moniteur*. Nous ajoutons des considérations importantes de M. le

duc de Valmy sur le même sujet ; et nous offrons ce recueil à tous les hommes qui ont à cœur la liberté de l'Église, l'indépendance du Saint-Siège et l'honneur de la patrie.

DISCOURS

DE

M. DE FALLOUX

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUR LES AFFAIRES DE ROME,

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du mardi 7 août 1849.

(EXTRAIT DU *Moniteur* DU 8 AOUT 1849.)



Messieurs, je comprends l'impatience de l'Assemblée, et personne ne respecte plus que moi le prix de ses moments; mais vous comprendrez aussi qu'après un discours (1) si violent, si personnel à tous les membres du cabinet, il n'est pas permis de laisser l'Assemblée se séparer, ni le pays s'étonner sous le coup d'un semblable discours, sans l'essai de quelques mots de réplique.

Ce discours se divise, pour moi, en trois parties, que je traiterai fort inégalement.

La première, que j'appellerai celle des injures..... (Réclamations bruyantes à gauche. — Vive approbation à droite.)

Une voix à gauche. Dites des vérités désagréables!

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez applaudi tant que vous avez voulu; écoutez maintenant!

Un membre à gauche. Nous n'avons pas applaudi aux injures. (Si! si!)

(1) Celui de M. Jules Favre.

M. LE PRÉSIDENT. On répond à un discours de deux heures trois quarts, et à la première phrase, vous interrompez !

Un membre. Et une heure et demie hier !

M. DE FALLOUX. Je ne croyais pas que l'impression du discours de l'honorable M. Favre fût si promptement effacée, parmi ses amis surtout, ni qu'on pût me contester le mot que je viens de prononcer. Je demande à le maintenir, car j'ai à y répondre.

Je divise donc, et j'en ai le droit, ce discours en trois parties : d'abord la partie des injures, ensuite la partie des arguments absolument rétrospectifs puisés dans les discussions de l'Assemblée constituante, et enfin quelques arguments plus directs puisés dans les derniers événements qui se sont écoulés depuis la séparation de la dernière Assemblée jusqu'au jour actuel.

Pour les injures, je n'ai qu'un mot à répondre.

L'honorable M. Favre, qui a prodigué avec tant d'insistance les mots d'affront, de honte, d'humiliation, de mépris, de manquement à l'honneur ; l'honorable M. Favre, qui a semblé se complaire dans ces effets oratoires, doit savoir que pour que l'injure porte le coup qu'on veut lui faire porter, il faut qu'elle trouve son autorité même dans la carrière, dans les antécédents, dans l'âge de celui qui la prononce. (Vive approbation à droite et au centre.)

L'injure... l'honorable M. Favre l'ignore peut-être, et comme il semble tenir à ce moyen de discussion, il sera bien aise de l'apprendre,... l'injure subit la loi même des corps physiques, et n'acquiesce de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe. (Applaudissements prolongés à droite.— Murmures à gauche.)

Vous me permettrez de lui dire, pour achever ma pensée à cet égard, et je n'y reviendrai plus, qu'il a, à cette tribune même, depuis dix-huit mois, trop souvent changé de dossier pour que de certains reproches... (Nouveaux applaudissements et rires prolongés.)

M. J. FAVRE. Je demande la parole.

Un membre à gauche. Et l'article du règlement qui défend d'adresser des injures ?

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'injure, il n'y a qu'une défense légitime.

M. DE FALLOUX.... Pour que de certains reproches (je ne cherche pas à répéter ma phrase, je ne demande qu'à la terminer), pour que de certains reproches puissent obtenir dans sa bouche toute la portée qu'il leur destine.

Quant à la partie des arguments empruntés à l'Assemblée constituante, le souvenir en est trop présent ici pour que j'y revienne. (Chuchotements à gauche.) J'aurais d'ailleurs une réponse qui pourrait me dispenser de toutes les autres : c'est que la politique de l'Assemblée constituante n'engage en aucune façon la politique de l'Assemblée législative.

M. CHARRAS. La parole d'honneur d'un ministre engage.

Un membre à droite. Elle n'a pas engagé le pays !

M. DE FALLOUX. Il serait amèrement déplorable, en beaucoup d'occasions, qu'il y eût conflit entre ces deux Assemblées, et ce péril n'est pas à craindre ; mais il n'y a pas solidarité absolue. Et, lorsque le pays lui-même a prononcé dans les élections dernières, il a prononcé sur les questions intérieures comme sur les questions extérieures ; il a prononcé par les hommes exclus comme par les hommes envoyés ici ; il a prononcé sur la politique qu'il entendait suivre et sur celle qu'il entendait interdire.

Tous vos reproches sur ces prétendus manquements de parole nous ont été adressés avant les élections comme depuis ; car l'honorable président du conseil l'a dit à M. Jules Favre hier, c'est pour la quatrième fois, c'est pour la cinquième fois que ces reproches ont été apportés ainsi et qu'ils ont été réfutés. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien ! c'est en pleine connaissance de cause, c'est en face de ces mêmes imputations de manquement à la parole et de manquement à l'honneur que nous avons été jugés ; le débat a été contradictoire, il a été entendu de part et d'autre ; il peut vous plaire de le recommencer sans cesse ; vous avez bien le droit de maudire vos juges, parce que vous avez été les condamnés ; mais nous, nous tenons le jugement pour bon et pour définitif. (Très-bien ! très-bien !)

J'arrive donc maintenant, et vous voyez que voici deux parts qui ne prendront pas longtemps l'attention de l'Assemblée ; j'arrive à la troisième partie, aux arguments..... (Bruit. — Interruption.)

Messieurs, je n'ai pas d'autre moyen de lutter contre le tumulte que de me taire et d'attendre...

M. TESTELIN. Nous faisons silence.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Testelin, vous n'avez pas cessé d'interrompre, car il y a longtemps que je vous remarque.

M. BOURBOUSSON. Vous le remarquez, parce que c'est un homme très-remarquable. (On rit.)

M. DE FALLOUX. Sous la forme la plus précise, sous la forme

la plus pressante, sous la forme du dilemme, l'honorable M. Jules Favre nous disait : J'arrête ici le ministère et le somme de nous répondre :

Ou le général Oudinot a dépassé ses instructions, ou il avait des instructions secrètes ; ces instructions émanaient de cette influence à laquelle il a fait si souvent allusion, mais que, malgré ces allusions si nombreuses, je n'ai pas reconnue ; influence secrète, souterraine, qui a été si persévérante, si opiniâtre dans un dessein dont il ne nous a pas encore déroulé toute la trame.

Je reprends le dilemme :

Ou le général Oudinot a dépassé ses instructions, ou il avait des instructions secrètes.

Je poserai, à mon tour, un dilemme à l'honorable M. Jules Favre, et je lui dirai :

Ou le général Oudinot se croyait appelé à Rome au 30 avril, ou il se croyait repoussé ; s'il se croyait appelé, il était dans le sens de nos déclarations, de nos discours, de nos engagements et dans le sens de nos informations ; s'il se croyait repoussé et qu'il ait obéi à ses instructions secrètes, ces instructions pouvaient-elles lui ordonner d'aller au-devant de l'attaque d'une ville fortifiée, avec trois mille cinq cents hommes, et de laisser derrière lui son parc d'artillerie et le reste de l'expédition qui devait le suivre à vingt-quatre heures près ?

Voilà le dilemme que je pose à M. Jules Favre. (On rit.)

M. le général Oudinot n'avait donc pas d'instructions secrètes, et alors il a été sur la foi des renseignements qu'il avait lieu de croire certains et qui l'étaient en effet, car cela a tenu à vingt-quatre heures, à l'entrée de Garibaldi ; sans l'arrivée de Garibaldi, les prévisions du général se seraient vérifiées, l'effusion du sang aurait été épargnée.

Je le répète, le général Oudinot a été trompé, et il n'avait pas d'instructions secrètes, ou les instructions secrètes comportaient de rester à Civita-Vecchia, d'y concentrer ses forces, et de ne marcher sur Rome qu'avec les moyens de faire triompher une volonté que l'on va imposer par les armes.

M. Jules Favre s'est appuyé aussi beaucoup sur les dépêches de M. de Lesseps. Quel est le M. de Lesseps auquel M. Jules Favre veut bien prêter une si grande autorité dans ce débat ? Est-ce le M. de Lesseps que *le National* a publiquement accusé d'aliénation mentale, ou celui dont il a fait huit jours après un des grands citoyens de cette époque ? (On rit.) Est-ce M. de Lesseps disant que Mazzini est la crème du socialisme et des so-

ciétés secrètes, ou bien est-ce M. de Lesseps disant de Mazzini que c'est un des héros de l'époque moderne ? (Nouvelle hilarité.) Avant d'apporter de telles autorités à la tribune et d'essayer d'en foudroyer ses adversaires, il faudrait que M. Jules Favre se fût mis d'accord avec l'un des deux MM. de Lesseps, ou qu'il les eût mis d'accord entre eux. (Rires.)

Voix à gauche. C'est de la personnalité et non de la discussion.

Une voix à droite. C'est permis par la rhétorique ; c'est ce qu'on appelle un argument *ad hominem*.

M. DE FALLOUX. Ce n'est pas de la personnalité, c'est pour moi l'essai de suivre la discussion sur le terrain où mon adversaire l'a conduite.

On a essayé aussi de nous faire un reproche au nom de ce qu'il y a de plus vibrant dans le sentiment national, au nom du sentiment militaire. On a dit que nous avons fait passer l'épée de la France dans les mains de l'Autriche. Non, ce n'est pas cela que nous avons fait. Nous avons refusé l'épée de la France à Mazzini. Nous n'avons pas voulu que l'épée de la France fût tenue par les mêmes mains qui avaient tenu ou sanctionné le poignard. (Violents murmures à gauche.)

Plusieurs voix. C'est une infâme accusation !

Autres voix. C'est une calomnie jésuitique !

(M. Pascal Duprat s'agite et prononce, au milieu du bruit, des paroles que nous n'entendons pas.)

M. LE PRÉSIDENT. Le ministre défend la France et l'armée, et vous défendez ses adversaires. (Vive approbation à droite. — Murmures à gauche.)

Un membre à gauche, au milieu du bruit. Vous avez mis l'épée de la France dans des mains incapables.

M. DE FALLOUX. Non, l'épée de la France (je relève ces paroles, non pas pour cette Assemblée, mais pour l'impression qu'elles peuvent produire au dehors) ; non, l'épée de la France est restée dans les mains françaises les plus valeureuses et les plus dignes, et toute l'Europe les a bien reconnues et saluées comme telles ; toute l'Europe a reconnu en elles ces qualités chevaleresques et généreuses qui s'appellent avant tout, par-dessus tout, les qualités françaises ; personne n'y a pris le change, hormis l'honorable orateur auquel je succède à la tribune. (Approbation à droite.)

Ne croyez pas, du reste, que si je m'attache brièvement aux quelques expressions qui m'ont blessé le plus dans le discours auquel je répons, et qui, je crois, blessent le plus le senti-

ment public, je veuille éluder le fond de la question; non, j'y entre maintenant, et j'espère aller jusqu'au bout.

Nous sommes allés à Rome croyant que nous allions y porter la délivrance; nous sommes allés à Rome parce que nous avons cru que cette délivrance était attendue de nous, et que c'était de nous qu'elle devait venir.

Eh bien, nous ne nous sommes pas trompés. (Rires ironiques à gauche.) L'honorable ministre des affaires étrangères vous l'a prouvé hier; il a bien voulu me mettre en mesure de vous le prouver surabondamment aujourd'hui. Et, puisque c'est encore le fond de l'argumentation de M. Jules Favre, puisque l'on dit toujours que nous avons été égorger, car ce n'est pas d'une moindre expression qu'on se sert, égorger la liberté, fouler aux pieds les sentiments et les vœux d'une population, vous me permettrez de vous citer, à la suite de la dépêche que de M. de Tocqueville vous a lue hier, quelques-uns des extraits des dépêches d'un de nos collègues, dont assurément la loyauté de parole et la scrupuleuse délicatesse ne peuvent être contestées, je crois, par personne dans cette enceinte, de l'honorable M. de Corcelles. (Rumeurs à gauche.)

Voix à gauche. Et M. de Lesseps!

M. DE FALLOUX. Je le laisserai parler sans commentaires. Si je prenais pour mon compte les assertions que vous allez entendre, l'honorable M. Jules Favre me récuserait, sans doute. A tous ces titres donc, M. de Corcelles doit avoir la parole ici, et je la lui laisse sans partage.

Voici une première dépêche, datée de Civita-Vecchia, le 12 juin 1849, par conséquent à l'instant même où il mettait le pied sur le sol italien :

« Il paraît bien prouvé que la résistance des assiégés n'est entretenue que par l'énergie et le désespoir du grand nombre de réfugiés étrangers qui sont à Rome. Malheureusement, hier encore, une bande de 3,000 hommes a pu s'introduire dans la ville sous la conduite de Masi. »

« Quartier-général de Santucci, le 14 juin 1849.

» Ce n'est pas d'ailleurs sa faute si les mesures prises par M. de Lesseps ont, pendant près de trois semaines, permis aux étrangers qui dominent à Rome de se recruter et de s'approvisionner sans aucun obstacle. Il n'y a qu'une seule opinion dans toute l'armée sur cette conséquence de la politique suivie par M. de Lesseps. Il faut maintenant détruire ces forces étrangères qu'on a laissées maîtresses de la ville et de la campagne. »

« Même date.

» J'ajoute à tous ces renseignements écrits, comme vous le voyez, fort

à la hâte et sans le moindre apprêt, que presque tous les prisonniers sont Lombards, Génois, etc.»

Plusieurs voix. Ce sont des Italiens!

Un membre. Ce ne sont pas des Romains!

M. DE FALLOUX, continuant:

« Personne ici ne doute que toute cette résistance, si bien préparée par la politique de M. de Lesseps, ne soit étrangère à la très-grande majorité de la population romaine. Nous n'avons affaire qu'aux débris de toutes les révolutions italiennes, polonaises, à des réfugiés de tous les pays, qui considèrent Rome comme leur dernière forteresse. »

Voici maintenant une lettre de M. de Corcelles au chancelier de notre consulat à Rome:

« Quartier-général de Santucci, 13 juin 1849.

» La France n'a qu'un but dans cette lutte douloureuse: la liberté du chef vénéré de l'Église, la liberté des États romains et la paix du monde. La mission qui m'a été confiée est essentiellement libérale et protectrice des populations que l'on réduit à de telles extrémités. »

Cela, Messieurs, ne l'oubliez pas, est adressé à notre consul à Rome, à l'homme le plus à même de juger exactement les choses, et auquel ces expressions auraient paru bien étranges si elles n'avaient pas été sanctionnées par les faits qu'il avait sous les yeux.

Voici une autre dépêche. Je ne demande pas pardon à l'Assemblée de la longueur de ces détails. (Non! non! Lisez! lisez!)

« Civita-Vecchia, 15 juin.

» On ne peut désirer plus de patriotisme chez nos braves soldats. La lettre de M. le Président de la République au général Oudinot, mise à l'ordre du jour par celui-ci, a produit un excellent effet, dont j'ai pu apprécier toute la portée. Il était bien nécessaire de soutenir ainsi franchement et noblement nos troupes engagées dans une entreprise difficile.

» Je trouve, en arrivant à Civita-Vecchia, le message du 6 juin, qui achèvera de préserver l'armée du découragement que les mauvais citoyens s'efforcent de lui inspirer par une multitude d'écrits et de manœuvres dont les auteurs agissent à Rome et à Paris avec une remarquable entente; la question italienne est, sous ce rapport, admirablement posée dans ce message. »

Le message est un document que l'honorable M. Jules Favre a complètement oublié lorsqu'il nous a accusés d'avoir caché notre politique aux assemblées et au pays.

Je continue:

« Comme les ennemis se composent surtout de vingt mille étrangers , peut-être , qui sont indifférents aux dévastations , et trouveraient une sorte de consolation malfaisante à nous les imputer, il est probable que, même dans le cas de l'occupation de toute la rive droite , les attaques continueraient.

» Il n'y a jusqu'à présent aucune prise , ni par les négociations , ni par l'intimidation extérieure , sur les Romains dominés par la terreur immédiate des bandes étrangères qui se sont successivement accumulées dans cette malheureuse ville. Il est possible que quelques milliers de Romains mettent du zèle à soutenir la faction étrangère ; que la populace soit passagèrement , et par suite de la prolongation des hostilités , plus ou moins excitée contre nous ; mais tenez pour certain que le principal ennemi n'est pas romain , il est socialiste. (Mouvement en sens divers.)

» Il compte sur une explosion de guerre universelle..... (Ici M. de Corcelles parle le même langage que M. de Lesseps)..... Il compte sur une explosion de guerre universelle , sur les violences cosmopolites des frères et amis , et bien loin de représenter la ville de Rome, il la réserve depuis longtemps comme une sorte d'holocauste à ses passions furieuses.

» Si la cause des insurgés était nationale , nous nous en apercevriions à la sympathie et aux secours qu'ils obtiendraient des provinces où il n'y a pas de réfugiés étrangers. Or, ces provinces sont parfaitement inertes dans un sens comme dans l'autre , ce qui prouve qu'elles redoutent plusieurs sortes de périls.

» Comment , du reste , ne seraient-elles pas incertaines en regard de la situation si agitée de l'Europe , des projets de nos socialistes , et , pour tout dire , des dernières manifestations de M. de Lesseps ? M. de Lesseps peut être assuré qu'il a fort encouragé nos ennemis et découragé les modérés ou conservateurs du pays. Personne aussi n'a fait plus que lui pour le recrutement et l'approvisionnement de la faction dominante en rétablissant les communications interceptées par le général Oudinot , en nous faisant perdre du temps au profit de l'ennemi , avec des projets de traité que l'on exploite encore contre nous. »

Voici maintenant une dépêche datée du moment de l'entrée de l'expédition dans Rome :

« Rome , le 4 juillet.

» Les Transtévérins nous ont témoigné beaucoup de bienveillance ; le quartier du Corso a été froid , l'action des clubs et des étrangers s'y exerçait. J'ai vu le chef de la commission des barricades , Chernowski , qui excitait lui-même ses bandes à des clameurs au moment où nous passions devant le club des Beaux-Arts. Le général Oudinot a fort énergiquement réprimé ce petit tapage , dont il ne faut pas s'exagérer la portée.

» Pendant le défilé , j'ai proposé au général Oudinot d'aller délivrer les prisonniers politiques. Le général m'a fait accompagner par trois gendarmes français , et je me suis très-aisément acquitté de ma mission.

» J'ai fait relâcher des malheureux qui figuraient sur les registres de la prison pour délit d'adhésion aux Français et refus de construire les barricades. Le fort Saint-Ange, occupé par les troupes de la Constituante, est à deux pas. On n'a pas hésité à m'obéir. »

« Rome, le 5 juillet.

M. de Corcelles à M. le général Oudinot.

» Vous êtes aussi affligé que nous des assassinats qui se commettent dans Rome. Ils ont été jusqu'ici un obstacle absolu à la formation des pouvoirs municipaux et de la police dont nous devons nous assurer le concours ; une répression rigoureuse est dans l'intérêt de tous. »

« Même date.

M. de Corcelles à M. le général Oudinot.

» Nous inviterons les rédacteurs d'un des journaux modérés supprimés par le Triumvirat à mettre le public au courant de nos actes et des événements. »

Voilà la réponse à l'honorable M. Favre pour ses questions sur le défaut d'explosion des sentiments et des sympathies populaires, sur les mesures rigoureuses que le général Oudinot a été obligé de prendre. M. Favre peut savoir que l'état de siège peut être mis dans une capitale pour réprimer des actes audacieux, des actes criminels, sans que pour cela le pays soit livré à l'état sauvage, à une compression absolue.

Les actes et les édits, vous les voyez.

L'état de siège, j'ai le regret de le dire, vous le connaissez ; vous savez les circonstances qui l'amènent ; il n'est pas plus rigoureux et plus significatif contre la liberté à Rome qu'à Paris. (Approbation à droite.)

Cela est donc bien constaté, cela est constaté par des témoins irrécusables ; cela est constaté par des faits incontestés, Rome a été délivrée par nous, et Rome a béni sa délivrance. (Rires ironiques à gauche.)

Voix nombreuses à droite. Oui ! oui !

M. DE FALLOUX. Maintenant, messieurs, je vais vous blesser davantage, et je vous en demande pardon (Non ! non !), bien que ce ne soit pas là mon intention.

M. PASCAL DUPRAT. Vous ne nous blessez pas !

M. DE FALLOUX. Je dis que Rome a béni sa délivrance, et je me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement. Car voulez-vous me permettre de vous dire la différence qu'il y a entre la situation que vous vouliez lui faire et la situation que nous leur faisons. Vous vouliez en faire la République romaine, isolée au milieu de populations, ou qui ne l'adoptent

pas, ou qui la repoussent formellement; vous vouliez mettre cette République entre toutes les pressions italiennes, entre la Toscane, le Piémont et Naples; vous vouliez laisser dans son isolement, en face de l'Autriche elle-même, une République isolée, menacée de toutes parts, à peine comparable aux plus vulgaires Etats que l'on puisse énumérer en Europe. Voilà le grand rôle que vous destiniez à Rome.

Et quel est le rôle que nous lui donnons, nous, et qu'elle a voulu, qu'elle a voulu de tous les temps? Ce n'est pas celui de République romaine, dont elle connaît bien la chimère, le péril, l'inanité (Rumeurs à gauche), c'est le rôle qu'elle occupe dans le monde depuis dix-huit siècles, et que nous, nous voulons lui restituer, c'est celui de capitale de la République universelle, chrétienne. (Exclamations à gauche.—A droite : Très-bien ! très-bien !) C'est celui d'être la première ville du monde.

M. FRICHON. Dites la capitale des Jésuites !

M. DE MONTALEMBERT. Nous y voilà ! à la bonne heure ! Vous étiez en retard !

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. Frichon à ne pas renouveler des expressions injurieuses.

M. DE KERDREL. C'est l'opinion du président !

Quelques voix à droite. Elles ne sont pas injurieuses.

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi ont-elles excité votre soulèvement, si elles ne sont pas déplacées ?

Les mêmes voix. Elles n'étaient pas injurieuses du tout !

M. LE PRÉSIDENT. Dans tous les cas, il ne fallait pas interrompre. Je blâme tout à la fois l'intention, le fait et l'interruption. (Très-bien !)

M. DE FALLOUX. Je me déclare incompetent dans le débat, car je n'ai rien entendu.

Nous voulons, disais-je, restituer à Rome le rôle qu'elle avait depuis tant de siècles, le nom qu'elle porte avec tant de gloire et de fierté, le nom de ville éternelle, nom que vous lui donnez encore par distraction, lorsque vous lui enlevez toutes les conditions qui la font telle.

Paris est la capitale de l'intelligence et des arts, nous le disons tous les jours; qui est-ce qui a songé à appeler Paris la ville éternelle ?

Londres est la capitale du plus grand mouvement maritime et commercial du monde; qui est-ce qui songe à appeler Londres la ville éternelle ?

Qu'est-ce qui fait que Rome continue à porter ce titre que vous lui donnez, même lorsque vous lui en contestez les con-

ditions? Ce titre magnifique, ce qui fait qu'elle le porte, que personne ne le lui conteste, c'est ce titre même que je lui donnais au milieu de vos murmures, c'est qu'effectivement elle est la capitale, la vieille capitale de la République chrétienne, c'est qu'elle est la seconde patrie de tout le monde.... (Applaudissements répétés à droite.)

Ce que vous voulez faire de la République romaine, c'est la République de quelques millions de républicains chimériques; nous voulons en faire la seconde patrie de tout le monde... (Très-bien! très-bien!)

Le pays dans lequel, après le sien, tout le monde vit par l'intelligence, par le cœur, par les sympathies, où, depuis dix-huit siècles, tout le monde est venu apporter sa pierre, son respect; où la poussière même est imprégnée de vénération, du sang des saints, des héros, des martyrs. Voilà ce qui fait de Rome la ville éternelle, voilà ce que c'est que Rome, voilà ce qu'elle veut être, voilà ce qu'elle continuera à être. (Interruption et bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Sachez respecter au moins le talent de l'orateur! Écoutez, dans une assemblée délibérante, tout ce qui peut vous faire honneur!

A droite. Très-bien! — Bravo! bravo!

M. DE FALLOUX. J'ai été bien étonné d'entendre hier l'honorable M. Arnaud prononcer le mot de servitude en parlant de l'expédition romaine et du régime que nous allions introduire à Rome, et demander à l'honorable M. de Montalembert s'il effaçait de son drapeau....

A gauche, avec ironie. Ah! ah!

A droite. C'est intolérable!

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut pas prononcer un nom honorable sans qu'il y ait des murmures, et on ne peut pas prononcer un nom de factieux sans qu'il y ait des acclamations pour lui! (Réclamations à gauche.)

Je ne désigne personne, mais je signalerai le caractère des interruptions et de ceux qui s'y mêlent.

Le pays, auquel vous en appelez si souvent, vous jugera.

A gauche. Oui! oui!

Plusieurs voix à droite. Il a jugé déjà! C'est fait!

M. LE PRÉSIDENT. C'est de la violence pure et gémée. (Longue agitation.)

M. DE FALLOUX. J'ai été, je ne dirai pas étonné, quand je parle à un homme comme l'honorable M. Arnaud, je dois me servir d'une autre expression, d'une expression plus amicale

et plus fraternelle, j'ai été bien douloureusement affligé lorsque je l'ai entendu employer le mot de *servitude* pour parler du rétablissement de l'autorité temporelle du pape à Rome, et dire que les hommes qui avaient pu applaudir à l'expédition avaient effacé de leur drapeau le mot de *liberté*. Mais est-ce que l'honorable M. Arnaud, qui possède si bien la langue du catholicisme dans quelques occasions, ne sait pas ce qu'à Rome, dans leur langage toujours éloquent et religieux, les Romains appellent eux-mêmes la servitude, *la captivité de Babylone*, c'est l'époque où Rome a été privée de ses papes.

M. DE MONTALEMBERT. C'est très-vrai ! (Rumeurs à gauche.)

M. DESÈZE. Ils ne laissent parler qui que ce soit de la droite.

Un membre à droite. Ils ne comprennent pas ! ils ne savent rien !

(M. Baune prononce de sa place quelques paroles que nous n'entendons pas.)

Voix nombreuses à droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. DE FALLoux. Lorsque l'on se promène à Rome au milieu des monuments de toutes les époques, et il faut bien que vous me pardonniez d'introduire dans le langage parlementaire, peut-être pour la première fois, ce mot de *monuments* ; mais à Rome les monuments sont élevés à l'état de personnages historiques, de personnages vivants, et l'honorable M. de Tocqueville vous disait bien tout à l'heure à quel point notre armée s'était associée à ce sentiment de respect ; lorsqu'on se promène au milieu de ces grands personnages historiques qu'on appelle les monuments de Rome, le voyageur demande souvent : Comment se fait-il que nous ne trouvions pas de monuments du moyen-âge parmi ces magnifiques chefs-d'œuvre du paganisme et ces magnifiques chefs-d'œuvre de la renaissance ? Et le Romain, le vrai Romain répond avec tristesse : Ah ! c'est que c'était l'époque de notre captivité, c'est qu'alors le pape était à Avignon, c'est qu'alors Rome avait dépéri, c'est que rien ne s'y est construit ; vous ne trouverez pas une page, vous ne trouverez pas un souvenir de grandeur, vous ne trouverez plus ni architecture ni sculpture pendant que les papes ont été absents ; vous n'y trouverez que la trace de la ruine et de l'absence. (Vifs applaudissements à droite.)

Et non-seulement c'est là le langage des temps anciens, des temps où vous croyez peut-être que nous sommes obligés de nous réfugier pour trouver la foi et l'amour de la papauté ; c'est aussi le langage des temps et des faits modernes. Un pape a été enlevé de Rome il y a peu de temps (ce n'est pas la première

fois que la République française s'est trouvée aux prises avec cette question) ; eh bien, des calculs ont été faits, ils sont ici ; ce n'est pas la foi qui parle, c'est la statistique : lorsque le pape Pie VII est rentré à Rome, il a trouvé la population réduite à 77,000 hommes, et en 1830, après quinze ans de pontificat, la population était remontée à 170,000 hommes. Voilà ce que Rome sait, voilà ce qu'elle comprend ; voilà le langage que parlent à la fois la religion, et l'intérêt, et la politique ; voilà ce que vous ne lui ferez pas oublier par des déclamations et par des épreuves comme celles que vous venez de lui faire traverser.

Un autre reproche nous a été adressé, non pas par M. Arnaud, mais par M. Favre, c'est que, grâce au régime que nous cherchons à rétablir à Rome, ce pays a été condamné à vivre dans l'ignorance et dans l'abrutissement : cependant M. Favre s'est arrêté. Ordinairement lorsqu'on emploie cet argument, qui n'est pas nouveau, on y ajoute l'Espagne et on fait un tableau de toutes les populations particulièrement catholiques. Eh bien, je reprends votre argument tout entier, comme vous l'avez introduit ici.

Quoi ! c'est le catholicisme qui a abruti les populations italiennes, ou telle autre que vous avez désignée !

A gauche. Il n'a pas dit cela. (Si ! si !)

Un membre. Ce n'est pas le catholicisme, c'est le pouvoir temporel.

M. DE FALLOUX. J'entends une rectification à laquelle j'ai hâte de faire honneur. Oui, ce n'est pas le catholicisme, c'est le pouvoir temporel ; mais jusqu'à présent, quoique distincts, ils ont souvent été confondus : par conséquent le reproche qu'on adresse à l'un, il est difficile qu'on ne l'adresse pas à l'autre. Je n'entrerai pas dans une discussion détaillée, quoiqu'elle soit bien digne de l'Assemblée, nous la retrouverons plus tard.

Veillez vous reporter à l'origine du catholicisme ; voyez son tronc se partager en deux, voyez d'un côté l'empire infidèle de Constantinople et Moscou ; contemplez d'un autre côté l'empire orthodoxe de Charlemagne ; voyez de quel côté est la servitude, voyez de quel côté est la civilisation, la lumière, la liberté. (Très-bien ! très-bien !)

Dites de quel côté est l'abrutissement, de quel côté est la servitude. Ces deux grandes lignes parallèles sont bien faciles à suivre ; elles sont éloquentes et saisissantes comme l'immensité.

Et quant à la population italienne, croyez-vous que vous lui ferez illusion sur son propre état; que vous lui ferez croire qu'elle est une population dégradée, elle, la mère de toutes les sciences, de tous les arts? Est-ce que ce n'est pas au temps qu'elle était plus catholique qu'elle était la plus brillante? Est-ce que le catholicisme, est-ce que le pouvoir temporel ont abruti le Dante et le Tasse? (Exclamations à gauche.)

Voix à droite. A l'ordre! à l'ordre!

M. DE FALLOUX. Est-ce que tous les grands génies de ce pays-là n'ont pas fleuri en même temps que le pouvoir temporel des papes? Est-ce qu'aujourd'hui même Manzoni et Pellico sont des intelligences dégénérées? Ne venez donc pas vous armer de quelques circonstances passagères et très-contestables pour apporter ici des arguments qui n'ont ni valeur réelle ni valeur historique.

M. PASCAL DUPRAT. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous l'aurez! ça vaut mieux que d'interrompre. (Rire approbatif à droite.)

M. DE FALLOUX. Maintenant je me hâte de quitter ce terrain, où j'ai peut-être eu le tort de me laisser entraîner et de laisser parler mon sentiment intime au lieu de parler le langage politique que vous êtes en droit d'exiger uniquement de moi; mais je rentre dans la question.

Nous avons donc agi d'accord avec l'intérêt, la grandeur de la véritable République romaine. En outre de cela, nous avons un grand but, et nous l'avons atteint; nous avons un but catholique, celui de rendre au Saint-Siège l'indépendance dont tous les catholiques ont besoin, et, dans cette grande œuvre, dans cette œuvre européenne, de marquer d'une manière plus généreuse et plus efficace encore la main de la France.

Ce but, nous l'avons atteint. Nous avons un autre but encore, c'était de prêter aux populations romaines l'appui de la France. non pas, assurément, contre son véritable père, contre Pie IX, l'auteur, le promoteur de tout le mouvement libéral en Italie, depuis deux ans; celui que vous avez salué de tant d'acclamations, celui contre lequel vous sembliez avoir inventé la conspiration des ovations, car c'est de triomphe en triomphe que vous l'avez conduit jusqu'au jour où vous l'avez précipité (Vive approbation à droite); lui qui n'avait pour se défendre que la majesté de sa mission, lui qui n'avait pour se défendre que ce rempart malheureusement toujours trop fragile, le rempart de ses bienfaits; vous l'avez conduit ainsi d'acclamation en acclamation, de reconnaissance en recon-

naissance, jusqu'au jour où vous avez fait luire sur le seuil de son palais le poignard et la torche.

Et ici je reviens sur le crime qui sert d'origine à cette prétendue République romaine... (*A gauche.* Allons donc ? — *A droite.* Oui ! oui !)..., sur ce crime qui vous interdit à jamais d'établir aucun parallèle, aucune solidarité entre cette République et la nôtre. Si j'insiste sur ce fait, ce n'est pas seulement pour repousser ce parallèle, il l'a été plus d'une fois dans cette Assemblée et dans l'Assemblée constituante, et en termes plus éloquents que je ne pourrais le faire ; mais c'est parce que j'y trouve un caractère profondément politique. Un crime en morale, c'est la violation de la loi ; mais en politique, c'est l'aveu de l'impuissance, l'aveu de l'impopularité, l'aveu de la minorité. Oui, si on avait senti, je ne dis pas vous, mais si les hommes qui ont dirigé le coup avaient senti derrière eux une population tout entière, frémissante, mûre pour les institutions qu'on voulait leur donner, désireuse d'entrer dans cette carrière aventureuse qui était ouverte devant elle, ils n'auraient pas été souiller leur histoire, leurs institutions d'un crime aussi abominable ; ils n'auraient pas été flétrir à sa source même le bien qu'ils étaient sur le point de conquérir d'une manière si glorieuse, avec l'assentiment des populations et la sanction de la majorité.

Je le répète, le crime, en politique, c'est l'aveu de l'impuissance contre la justice et contre la raison. Quand nous n'aurions eu que ce signal du véritable esprit des populations, je dis que nous serions autorisés à dire que le pape a été l'objet de la dernière des ingratitude et du plus honteux des complots, et qu'il n'y a rien de commun entre cela et l'histoire de la papauté, le rétablissement du gouvernement temporel du pape, les vœux sincères et légitimes des populations. (Très-bien ! très-bien !)

Cependant M. Favre a beaucoup insisté sur ce point ; il a tenu à nous représenter comme faisant violence à cet esprit si libéral et si paternel de Pie IX ; il nous a dit que nous serions bientôt obligés, ou d'abandonner honteusement le terrain que nous avons conquis, ou d'aller diriger nos armes contre le saint père lui-même.

Eh bien ! j'en suis fâché pour l'honorable M. Favre, j'en suis heureux pour mon pays, j'en suis heureux pour l'humanité, il s'est complètement trompé ; et je remercie mon collègue des affaires étrangères d'avoir bien voulu m'autoriser, en son nom, à lire un seul fragment d'une dépêche qu'il n'avait pas cru devoir

porter à la tribune hier, ne pensant pas qu'on se servirait avec tant d'insistance d'un pareil argument.

« Rome, 20 juillet.

M. de Corcelles à M. le ministre des affaires étrangères.

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, je suis parti de Rome pour Gaëte dans la nuit du 15 au 16 juillet, après avoir vu toutes les manifestations de la ville pour le rétablissement de l'autorité du Pape.

» Il était évident que nous n'avions pas procédé comme les Autrichiens, et qu'un véritable assentiment national protégé, mais non commandé par notre force militaire, venait de se déclarer.

» J'avais hâte d'arriver le premier à Gaëte, afin d'y présenter ma mission sous l'empire d'une si bonne nouvelle. J'ai pu, en effet, raconter au Pape le premier toutes les scènes variées de la journée du 15. »

Puis, entrant dans le détail des conversations politiques, la dépêche poursuit :

« Comment voulez-vous, m'a dit le Saint-Père, que j'oublie assez la nature purement morale de mon pouvoir, pour m'engager d'une manière positive, lorsque je ne suis pas encore positivement fixé sur les questions de détail, et surtout lorsque je suis appelé à parler vis-à-vis d'une armée de 30,000 hommes, et d'une puissance du premier ordre dont les insistances ne sont un mystère pour personne? Dois-je me condamner à paraître subir l'impression de la force? Si je fais quelque chose de bon, ne faut-il pas que mes actes soient spontanés et aient l'apparence de l'être? Ne connaissez-vous pas mes inclinations? Ne sont-elles pas rassurantes? Mais les réserves dont vous me parlez, n'en ai-je pas pris l'initiative?

Puis, comme l'envoyé lui demandait s'il ne pourrait pas, en attendant que les négociations fussent achevées, obtenir du saint père une manifestation publique, le saint père a répondu : « Quelle plus grande preuve voulez-vous que les nombreuses déclarations que je vous ai faites? Vous savez quelles sont mes intentions. Le gouvernement français est parfaitement maître de faire de mes déclarations l'usage qui lui paraîtra le plus convenable; je ne m'oppose nullement à ce qu'il en parle hautement. Mais que le ministère français fasse usage de ce qu'il sait, cela ne reviendra-t-il pas au même qu'une manifestation publique émanée de ma part? » (Bruit et rumeurs à gauche.)

J'espère donc que désormais et le rôle de la France et le caractère du souverain pontife, et les inquiétudes exagérées de l'honorable M. Jules Favre, n'auront plus lieu de

se produire jusqu'à nouvel ordre. (Interruptions diverses à gauche.)

L'honorable M. Favre a voulu nous écraser sous un dernier rapprochement. Je demande pardon à l'Assemblée de prolonger encore ma réponse; mais ce rapprochement m'a paru une telle imprudence de la part de mon adversaire, que je ne résiste pas à la tentation d'en profiter. Il a cité l'empereur Napoléon; il a voulu mettre son neveu, le Président de la République et nous, en présence d'un pareil souvenir et nous en écraser. L'honorable M. Jules Favre n'oublie qu'une chose. Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas la première fois que la République a eu affaire au gouvernement pontifical: Napoléon lui-même a traité avec lui le lendemain de la bataille de Marengo. Est-ce que ç'a été pour chasser Pie VII, qui venait de rentrer à Rome au milieu de quelques Napolitains? Non, après la victoire de Marengo, que, je l'avoue, nous n'avons pas encore gagnée, Bonaparte s'est mis en rapport avec le pape, non pour contester sa puissance, non pour le chasser de sa souveraineté temporelle, mais pour traiter avec lui, pour faire avec lui cette loi sous laquelle nous vivons encore, le Concordat.

Je sais bien que, plus tard, Napoléon, devenu empereur, n'est pas demeuré dans cette ligne de conduite; je sais bien que cette puissance, qu'il était si loin de dédaigner, l'obsédait à tel point que, dans ses préoccupations, il allait contre elle jusqu'à la persécution. Mais vous savez que ce ne sont pas là les plus utiles et les plus glorieuses pages de son histoire, et si vous voulez avoir son sentiment intime et direct sur la question qui nous occupe, je dois à l'allusion de M. Jules Favre, l'occasion de vous la dire ici tout entière, telle que je la trouve dans l'histoire.

« L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable, disait le premier consul. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel.

» Quoi! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille à côté du gouvernement de l'État? Réunie au gouvernement, cette autorité deviendrait le despotisme des sultans. Séparée, hostile peut-être, elle produirait une rivalité affreuse, intolérable.

» Le Pape est hors de Paris, et cela est bien. Il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant.

» Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside

hors de chez nous, et qu'en résidant hors de chez nous il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques.

» Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer.

» Je ne soutiens pas ces choses, ajoutait le premier consul, par entêtement de dévot, mais par raison.»

Eh bien, nous avons dit comme l'empereur, j'en demande pardon à sa mémoire; nous avons répété avec lui : Ce sont les siècles qui ont fait cela et ils ont bien fait. Cette institution, pour le gouvernement des âmes, est la plus belle institution qui puisse être jamais. Et jusqu'à ce que l'honorable M. Arnaud ait trouvé pour cette admirable institution une autre place, un autre siège, un trône plus à l'abri de toute suggestion étrangère, de tout inconvénient, de tout péril; jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'en prononçant ces mémorables paroles l'empereur avait déserté la cause de la révolution ou de l'esprit du dix-neuvième siècle, jusque-là je répéterai : c'est la plus belle institution pour le gouvernement des âmes. (Très-bien ! très-bien !)

Cependant, messieurs, et je finis par cette considération, je ne voudrais pas être monté à cette tribune pour ne faire que l'apologie, sans réserve, et du ministère et de l'expédition. Oui, nous avons fait une faute, et je ne crains pas de l'avouer à cette tribune, cette faute, c'est de n'avoir pas pris au 20 décembre l'expédition du général Cavaignac en la doublant. C'est alors qu'il fallait expédier des troupes sur les rives italiennes; c'est alors qu'il fallait réclamer notre part d'action; nous aurions empêché les malheurs qui sont arrivés à Rome, nous aurions empêché le malheur plus grand arrivé à Novare. Nous ne l'avons pas fait. Pour moi, je le déclare, nous avons eu tort; il fallait nous occuper de l'action de la France préparée par le général Cavaignac.

Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Nous ne l'avons pas fait parce que nous avons cédé à cet esprit que M. Jules Favre représente ici, et qui n'était que trop représenté dans l'Assemblée constituante.

Un membre à gauche. Et pas assez ici.

Voix à droite. Elle ne savait pas ce qu'elle voulait.

M. DE FALLOUX. J'insiste sur ce point, parce qu'il pèse sur toutes

nos relations extérieures, parce qu'il pèse et pèsera encore sur le fond de toutes les discussions, parce que c'est une opposition radicale de principes entre l'Assemblée et nous. Voici l'esprit auquel nous avons cédé. C'est cet esprit qui, après avoir reproché à la monarchie ses points de vue et ses intérêts dynastiques, veut créer pour la République un point de vue que je me permettrai d'appeler dynastiquement républicain, qui néglige les intérêts permanents du pays pour ne voir que les intérêts des passions, cet esprit qui veut qu'on néglige les forces vives et normales d'une nation pour ne s'appuyer que sur des forces factices et sur des intérêts contestables, et la plupart du temps impossibles.

C'est à l'encontre d'un tel esprit que se sont faites toutes les grandes choses dans notre pays. Permettez-moi d'en citer quelques exemples en peu de mots.

Voyez comment le catholicisme lui-même, que vous représentez comme si exclusif, en a agi sous le cardinal de Richelieu. Lorsque Richelieu a cru que le premier intérêt de l'Église était de s'affranchir de la tutelle de l'Allemagne, il n'a pas craint d'armer les protestants pour la liberté de l'Église.

Lorsque Mazarin, dont vous ne nierez pas le dévouement à la royauté, lorsque Mazarin tenait dans sa main expérimentée la jeune main de Louis XIV, il n'hésitait pas à lui faire apposer sa signature au bas d'un traité : avec qui ? avec Cromwell.

Et qui donc a fondé la plus grande des Républiques modernes, la République des États-Unis ? N'est-ce pas la monarchie ? C'est Louis XVI : et lorsque Washington a appris la mort de Louis XVI, la République américaine, dans la personne de son fondateur, a versé des larmes que la postérité a recueillies, et qui demeureront pour la mémoire de Washington un éternel honneur. (Vive approbation à droite et au centre.)

Eh bien ! voilà ce que vous ne voulez pas comprendre pour la République, et c'est avec cela que vous avez perdu le Piémont ! (Interruption à gauche.)

Je ne veux pas m'arrêter.

A droite et au centre : Parlez ! parlez !

M. DE FALLOUX. On a cité le Piémont hier ; l'Assemblée me permet-elle de faire cette application ?

Voix nombreuses : Oui ! oui ! — Parlez ! parlez !

M. DE FALLOUX. Vous aviez pour l'Italie, pour la haute Italie, la plus magnifique occasion qui fût jamais. Eh bien ! vous avez paralysé alors le gouvernement, comme vous vouliez nous paralyser nous-mêmes. Ce n'était pas peu de chose que la déli-

vance du Piémont et de Venise. Lorsque après les célèbres campagnes d'Italie, le directoire voulut témoigner sa reconnaissance au général Bonaparte, vous savez comme il accueillit notre armée ; il lui offrit un magnifique drapeau, sur un des côtés duquel étaient écrits les mots de *Lodi*, d'*Arcole* et de *Montenotte*, puis sur le revers ces mots : *Livré 67 combats*.

Eh bien ! cette armée qu'avait-elle produit ? Le traité de Campo-Formio, qui donnait à l'empire Venise, l'Istrie et la Dalmatie, et qui fondait une foule de républiques, républiques cispadanes, républiques transpadanes, républiques cisalpines, républiques transalpines. Vous aviez donc là un grand avertissement. Ce n'était pas peu de chose que d'enlever Venise et le Milanais, puisque, malgré ces 67 combats, on n'avait pu aboutir qu'à la moitié de cette œuvre ! vous étiez avertis aussi d'une chose, c'est que vous livriez dans cette multitude de républiques une proie trop facile à vos ennemis, du moment où ils se trouvaient libres.

Vous saviez tout cela ; il fallait donc prendre de grandes précautions, il fallait être trop heureux de trouver une grande puissance organisée, le royaume de Charles-Albert ; il fallait vous saisir de son épée qu'on appelait l'épée de l'Italie, il fallait vous en armer ; vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ? Parce que c'était un roi. (Approbation à droite.—Interruption prolongée.)

M. DE HEECKEREN. Oui ! oui ! On l'a avoué au comité des affaires étrangères.

M. DE FALLOUX. Au lieu de vous dire : Cet instrument de la délivrance de l'Italie s'appelle le Piémont, je m'en empare et je combattrai avec lui et par lui ; vous vous êtes dit : Cet instrument, il s'appelle Charles-Albert, le roi de Sardaigne. Eh bien ! je le laisserai périr ou je le compromettrai. (Explosion de murmures à gauche. — Assentiment à droite.)

M. DE HEECKEREN. Cela a été dit le 28 juillet dans le comité des affaires étrangères par M. de Lamartine.

M. DE FALLOUX. Ne le niez pas, les faits parlent plus haut que moi, et d'ailleurs, dans le comité des affaires étrangères, j'entends encore d'ici la parole éloquente qui défendit alors cette politique, et les aveux qu'elle laissa échapper. Au surplus nous n'en avons pas besoin pour connaître cette politique, mais elle existe dans ma mémoire, et je le répète, les faits parlent plus haut que toutes les paroles.

Voilà ce que vous avez fait. Je sais bien que vous avez à cela une grande réponse, car là où je crois voir un grand tort je

cherche toujours une grande excuse. Eh bien oui ! vous en avez une que vous croyez grande, c'est de dire : Nous verserons beaucoup de sang, nous provoquerons des catastrophes épouvantables, mais nous arriverons à un règne magnifique, à la paix universelle, à l'unité entre les peuples.

Est-ce que l'unité a été jamais un gage de paix ? est-ce que l'Europe n'a pas été unitaire ? est-ce que l'Europe n'a pas été pendant plusieurs siècles entièrement féodale ? est-ce que jamais nous avons vu répandre plus de sang qu'à cette époque ? (Bruit.)

Est-ce que l'Europe, sous Louis XIV, n'a pas été entièrement monarchique ? est-ce que l'unité monarchique n'a pas régné plusieurs siècles en Europe ? est-ce que ces siècles ont été exempts de batailles et de sang répandu ? Non, cette paix universelle n'a pas existé, elle n'existera pas, parce qu'il faudrait pour cela détruire les lois primitives de l'espèce humaine. Voilà à quoi votre politique se heurte toujours ; nous en aurons plus tard la preuve dans la discussion de la loi sur l'assistance publique ; vous ne voulez pas vous contenter d'améliorer la situation du pauvre et d'éclairer le cœur du riche. Non, vous voulez faire, contre la loi de Dieu, qu'il n'y ait plus de riches ni de pauvres... (Bruit.)

A gauche. A la question !

M. DE FALLOUX. Eh bien ! sur les affaires étrangères, vous vous heurtez aux mêmes rêveries, aux mêmes impossibilités, et pendant que vous rêvez ces impossibilités, vous laissez tomber votre pays dans des abîmes... (Vive approbation à droite et au centre).

A gauche. C'est vous !

A droite. Non, c'est bien vous !

M. DE FALLOUX. C'est pour cela que je me permets de vous avertir.

Je vous le répète, vous ne vous attaquez pas à un tel ou tel système politique, vous ne vous attaquez pas à la monarchie ou à la République, vous vous attaquez, et c'est pour cela que vous le ferez vainement, vous vous attaquez aux lois primordiales de l'espèce humaine et du cœur humain. (Rumeurs à gauche. — Marques d'approbation à droite).

M. FOREL. Vous avez la majorité, faites quelque chose.

M. PRUDHOMME. Nous attendons les lumières de M. Forel. (Bruit.)

M. DE FALLOUX. Oui, puisque vous m'obligez à insister sur un argument que je croyais si simple et si banal, puisque vous

contestez, oui, tant que vous n'aurez pas détruit les intérêts commerciaux, les intérêts internationaux, tant que vous n'aurez pas changé le cours des passions et des fleuves, tant que vous n'aurez pas empêché les flots de l'Escaut de rouler dans un sens ses flots et les intérêts qu'ils portent, tant que vous n'aurez pas empêché les flots du Danube de rouler dans le sens opposé avec les intérêts qu'ils portent aussi avec eux (interruption à gauche)... tant que vous n'aurez pas empêché les montagnes d'être ici des obstacles, et les fleuves d'être là des facilités; distribués inégalement entre les peuples, qui se les disputent comme les éléments de leur vie (exclamations à gauche), tant que vous n'aurez pas empêché le soleil d'imprimer ici un caractère plus viril, là un caractère moins viril aux nations... (Agitation bruyante à gauche.)

Au fond de la salle. Il n'y a pas de président.

M. MOLÉ. Monsieur le Président, veuillez faire faire silence.

(M. le Président agite la sonnette. — Le silence se rétablit.)

M. DE FALLOUX. Oui, tant que vous n'aurez pas modifié la configuration du globe, tant que vous n'aurez pas empêché les intérêts opposés des populations et les avantages qu'elles se disputent, tant que vous n'aurez pas changé la loi des climats et des races, vous n'aurez rien fait avec votre système d'unité.

A droite et au centre. Très-bien ! très-bien !

M. DE FALLOUX. Et c'est précisément dans cette voie que nous ne voulons pas nous engager. Oui, nous voulons améliorer ce qui est; nous voulons tirer de nos alliances à l'extérieur, de nos institutions à l'intérieur tout ce qu'on peut faire sortir de bien, d'intelligence, de liberté et de progrès; mais cette lutte surhumaine contre les traditions et le caractère des pays qui nous entourent, contre les mœurs et les traditions qui vivent dans notre propre pays, cette lutte contre les lois mêmes de la nature, nous ne l'avons pas entreprise, nous ne l'entreprendrons pas... (Acclamations nombreuses. — Très-bien ! très-bien!) nous ne l'entreprendrons pas, parce que c'est la ruine de tous ceux qui la rêvent et qui l'entreprennent. (Bravos et applaudissements répétés sur les bancs de la majorité. — Une foule de représentants s'empresse autour de M. le ministre, et lui adressent de vives et chaleureuses félicitations. — Une grande agitation règne dans l'Assemblée.)



RAPPORT

DE

M. A. THIERS

SUR LA

DEMANDE DE CRÉDITS

CONCERNANT L'EXPÉDITION FRANÇAISE EN ITALIE

fait à l'Assemblée nationale dans la séance
du samedi 13 octobre 1849.



Messieurs, l'intervention de la France dans les affaires de Rome a été le sujet de fréquentes discussions, soit dans l'Assemblée constituante, soit dans l'Assemblée législative. De nouveaux faits s'étant produits, le gouvernement a eu la sage pensée de devancer lui-même toutes les demandes d'explication, en vous apportant spontanément, dès la reprise de vos travaux, une suite de projets de loi qui étaient nécessaires pour régulariser les dépenses de notre expédition, et qui devaient fournir en même temps l'occasion des plus amples éclaircissements. Une commission (1), formée dans son sein, a examiné de nouveau, sous tous ses rapports moraux, religieux et politiques, la grave question dont il s'agit, elle a entendu MM. les ministres, pris connaissance de nombreux documents, et elle me charge de vous soumettre le résultat de ses réflexions.

(1) Cette commission était composée de MM. Molé, *président*, de Broglie, de Montalembert, d'Hautpoul, Beugnot, Casabianca, Janvier, de la Moskowa, Chaper, Hubert de l'Isle, de Lagrené, Thuriot de la Rosière, Victor Hugo et Thiers, *rapporteur*.

Ce n'est pas sur les crédits demandés que pouvaient s'élever des discussions sérieuses, puisqu'il s'agissait de dépenses nécessaires, déjà même accomplies pour la plupart, mais sur l'acte politique qui a occasionné ces dépenses, et sur les conséquences que cet acte a déjà eues, et doit avoir encore. Aussi, votre commission me charge-t-elle de vous dire qu'elle n'a trouvé aucune observation à faire sur les dépenses elles-mêmes, qui ont été renfermées dans une sage économie, et dont, au surplus, vous aurez plus tard à juger la partie matérielle, en vous occupant de la loi des comptes. Seulement, elle a voulu savoir si les crédits demandés seraient suffisants pour faire face à toutes les charges de notre expédition jusqu'au 31 décembre, et elle m'autorise à vous en donner l'assurance, après avoir pris, à ce sujet, les informations convenables.

Je me hâte de vous entretenir de ce qui vous intéresse essentiellement ici, c'est-à-dire de notre expédition elle-même, de ses motifs et surtout de ses conséquences, les unes déjà réalisées, les autres seulement en espérance. Ces conséquences sont-elles bonnes, honorables, conformes enfin au but qu'on se proposait? Que faut-il désirer encore pour qu'elles répondent aux intentions que vous avez eues en ordonnant une expédition qui a présenté certaines difficultés militaires et de graves difficultés politiques? Tels sont les points que je vais, au nom de votre commission, soumettre à un examen rapide.

Lorsqu'il y a trois années, un noble pontife, si cruellement récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte par Pie IX; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite; qu'elle ne compromît pas encore une fois ses destinées par une imprudente précipitation; que, dans quelques-uns des États qui la composent, elle se contentât de réformes administratives, moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques; que dans les plus avancés d'entre eux elle ne songeât pas à dépasser les limites de la monarchie représentative, dont elle était à peine capable de supporter les difficultés; que dans tous elle prit des habitudes de concorde et d'union, de manière à se procurer, à défaut de l'unité italienne qu'il ne dépendait pas d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération; et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre d'indépendance, guerre intempestive, sans espérance pour elle, tant que l'Europe n'aurait pas le malheur d'être engagée dans

une guerre générale ; et enfin , que si cette guerre d'indépendance naissait de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, tous les Italiens, unis à leurs gouvernements, renoncassent à de misérables discordes intérieures , pour accourir sur le Pô et sur l'Adige.

Tels étaient, disons-nous, les vœux des hommes éclairés, amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et belle Italie, qui est pour tous les esprits élevés une seconde patrie. Et ces vœux ne sont pas de ces vœux formés après coup, fruit d'une prudence tardive, qui ne s'éclaire qu'après les événements ; mais ils ont été formulés à cette tribune, quand elle s'élevait dans une enceinte voisine, en présence d'un trône qui n'est plus, et quand nous étions tous pleins d'espérance à l'aspect d'un mouvement général, qui s'étendait de Naples à Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bienfaits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

Une faction désordonnée, qui a mis la satisfaction de ses passions bien au-dessus de l'intérêt vrai de sa cause, s'est emparée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme... (Vives dénégations à l'extrême gauche.)

Une voix. Ce n'est pas vrai !

A droite. Si ! si ! — Très-bien ! très-bien !... — C'est très-vrai ! c'est de l'histoire ! instruisez-vous.

M. ANTONY THOURET. *Une faction* fondée sur le suffrage universel en France ! (Adhésion à gauche.)

M. VAST-VIMEUX. C'est une question brûlante sans doute ; mais écoutez le rapport, nous n'en sommes pas à la discussion.

M. LE RAPPORTEUR. Partout elle a excité les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état des esprits et des mœurs, elle a poussé jusqu'à la forme républicaine des populations qui étaient dans le moment incapables de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales. Elle a fait plus : elle a commis la faute qu'il fallait le plus redouter, celle qui devait tout perdre ; elle a provoqué intempestivement la guerre de l'indépendance, et, cette faute commise, elle y ajouta la faute plus grave encore de tourner contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens, qu'il fallait réunir exclusivement contre le redoutable ennemi qu'on avait si follement provoqué.

La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la

Toscane, une partie des États romains. L'indépendance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. (Réclamations à gauche.)

A droite. C'est de l'histoire!

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, quand nous discuterons, je pourrai répliquer à vos interruptions; mais mon rapport, et je ne suis autorisé qu'à vous lire mon rapport, ne peut pas vous répondre; il faut donc m'écouter.

A droite. Très-bien! très-bien! (Exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Allons, écoutez donc! Vous vous croyez obligés d'interrompre; cela n'amène aucun résultat. (Rire approbatif à droite. — Nouvelles exclamations à gauche.) Vous croiriez donc vous compromettre si vous écoutiez? (Nouveaux rires approbatifs. — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.) Jamais, dans les anciennes assemblées, on n'a interrompu un rapport.

M. SAGE. Nous sommes dans une assemblée républicaine! (Exclamations et rires à droite.)

M. LEVERRIER. Le désordre est donc, selon vous, inséparable de la République? (Rire d'assentiment sur plusieurs bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que, par hasard, assemblée républicaine voudrait dire assemblée indisciplinée? (Vive approbation.)

M. LE RAPPORTEUR. La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des États romains. Les gouvernements, mal récompensés des concessions qu'ils avaient faites, n'ont pas été portés à les renouveler; les ennemis des réformes libérales ont trouvé dans les excès commis des arguments puissants; les hommes éclairés ont été découragés, et les masses, si dangereusement déchaînées, ont été ramenées par la force matérielle à une dure soumission.

Cependant, au milieu de ce vaste naufrage, fallait-il désespérer entièrement? N'y avait-il pas quelques débris à recueillir? N'y avait-il pas à sauver quelques-unes des espérances conçues en 1847? N'y avait-il pas quelques efforts à faire, pour rétablir en Italie un équilibre sur lequel toutes les puissances ont le droit de veiller, et qui était rompu au profit de l'une d'elles, par la faute de ceux qui l'avaient attaquée?

La France l'a pensé ainsi, et c'est là l'origine et la cause de son expédition à Rome, expédition qu'on ne peut bien juger qu'en remontant aux circonstances qui l'ont produite.

L'Autriche, après la bataille de Novare, allait poursuivre les conséquences de sa victoire contre les États d'Italie, qui lui avaient déclaré la guerre, et marcher sur Parme, Florence, Bologne et Rome. De déplorables désordres, commis dans les États romains, y donnaient plus qu'ailleurs prétexte à son intervention. Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gaëte pour concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à l'univers chrétien. En effet, sans l'autorité du souverain Pontife, l'unité catholique se dissoudrait; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. (Mouvement.)

A droite. Très-bien! (Murmures à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez donc pas!

M. ANTONY THOURET. Si vous voulez que la gauche soit calme, il faut que la droite s'abstienne; si on ne veut pas qu'il y ait d'improbation, il ne faut pas qu'il y ait d'approbation.

M. LE PRÉSIDENT. On n'a rien dit. Jamais une approbation n'a été une interruption.

M. LE RAPPORTEUR, continuant. Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable, si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complètement indépendant; si au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt du premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un État l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son siège pontifical.

Une armée autrichienne étant prête à se rendre à Rome, soit pour user du droit de la guerre, soit pour satisfaire au vœu des nations catholiques, la question s'est élevée de savoir si la France devait se prêter à ce que l'Autriche poussât son invasion jusqu'à Rome, et dominât ainsi moralement et matériellement presque toute l'Italie. Il n'y avait que deux moyens de l'en empêcher : ou la guerre ou l'occupation de Rome par une armée française. La guerre était un moyen dont notre Gouvernement, dans le moment de ses plus grandes ardeurs pour l'indépendance de l'Italie, et lorsqu'il y avait des chances de succès, puisque les Autrichiens étaient rejetés au delà de l'Adige, n'avait pas usé. Il eût été insensé d'y penser, quand

l'occasion favorable était manquée, quand une plus juste appréciation des intérêts de la France avait succédé dans les esprits à de dangereux entraînements. La guerre mise à part, il restait un moyen, un seul, c'est que la France allât elle-même satisfaire au grand intérêt des nations catholiques, en rétablissant sur son trône le souverain Pontife. (Interruption à l'extrême gauche.)

Une voix. Il fallait le dire!

M. LE RAPPORTEUR. L'Autriche n'avait plus alors aucun motif de se rendre à Rome, à moins qu'elle ne prétendit donner à sa victoire des conséquences, qu'elle a eu, du reste, la sagesse de ne pas vouloir lui donner.

Il fallait donc ou arrêter l'Autriche par les armes, ce qu'aucun parti en France n'avait voulu ni fait quand il occupait le pouvoir, ou remplir la tâche que l'univers chrétien désirait voir accomplie par l'une des grandes puissances catholiques.

C'était le triple intérêt de la France, de la chrétienté et de la liberté italienne qu'il en fût ainsi.

A l'extrême gauche, ironiquement. Bien! très-bien!

M. LE RAPPORTEUR. C'était l'intérêt de la France, car l'équilibre des influences, rompu en Italie au profit de l'Autriche, était rétabli dans une certaine mesure, si les Français étaient à Rome, tandis que les Autrichiens étaient à Modène, à Parme, à Florence, à Alexandrie.

C'était l'intérêt de la chrétienté, car l'intérêt véritable de la chrétienté, c'est que le souverain Pontife soit vraiment indépendant. Or son indépendance avait moins à souffrir par l'action de la France, qui ne possède rien en Italie, que par l'action de l'Autriche, qui en possède une grande partie, et qui domine de son influence ce qu'elle ne possède pas.

C'était enfin l'intérêt de la liberté italienne; car, bien que l'Autriche ait elle-même subi une révolution fondamentale, bien que de nouvelles idées président à la direction de son gouvernement, il est évident que l'irritation toute naturelle d'une lutte récente avec les peuples italiens, la crainte de nouveaux bouleversements dans un pays où elle a de si grands intérêts, le désir de contenir dans d'étroites limites une liberté qui avait produit de si terribles bouleversements, devaient la porter à laisser restreindre cette liberté au delà de la mesure que comportaient les circonstances, peut-être même à laisser s'accomplir tout entière une contre-révolution dont d'indignes excès n'avaient que trop fourni le prétexte. En un mot, sans rechercher quelle est la mesure de liberté désirable et possible

pour les Italiens, question fort grave qu'il est inutile de traiter ici, on conviendra que cette mesure devait être plus restreinte sous l'influence des Autrichiens que sous celle des Français.

Il me semble donc que dans l'intérêt français, catholique et libéral, il n'y avait pas à hésiter, et qu'il valait mieux qu'une intervention, rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu l'Italie, eût lieu par les armes de la France plutôt que par les armes de l'Autriche.

Il pouvait, sans doute, en résulter des difficultés, des dépenses, du sang versé, et c'était, nous en convenons, une considération grave. Mais si c'est une considération qui peut être sérieusement alléguée par ces esprits prudents et sages qui, dans l'état du monde, ne veulent à aucun degré compromettre la France dans les affaires extérieures, elle ne saurait être alléguée par ceux qui voudraient verser tout le sang et tous les trésors de la France pour la propagande la plus folle, la plus stérile, la plus impuissante.

Il est étrange, en effet, qu'on veuille risquer l'existence même du pays dans une lutte formidable pour imposer à tous les peuples une forme unique de gouvernement, et qu'on refuse un effort modéré pour maintenir l'équilibre des influences européennes, pour empêcher une contre-révolution complète dans une contrée qui nous intéresse à un aussi haut degré que l'Italie. Toutefois, si les efforts que devait coûter l'expédition romaine ne sont pas un argument acceptable de la part de ceux qui proposent si souvent la guerre générale à propos des moindres incidents, cet argument mérite d'être accueilli de la part de ceux qui croient que la France doit, pour longtemps encore, tant que les alliances européennes seront combinées comme elles le sont aujourd'hui, restreindre plutôt qu'étendre son action. Mais à ceux-là nous dirons que, si la France était restée immobile, renfermée chez elle, et laissant volontairement à l'Autriche le soin de tout faire, de tout décider en Italie, peut-être qu'ils auraient regretté eux-mêmes, en présence des faits, un système d'inertie poussé à ce degré d'abnégation.

Entre ceux qui voudraient qu'au moindre événement la France se jetât comme un torrent dévastateur au milieu des affaires européennes, et ceux qui voudraient que, renfermée chez elle, elle ne se mêlât plus de rien, il y avait un milieu, un milieu sage et pratique, c'était que la France, puisque les fautes d'une faction avaient amené les armées étrangères en Italie, y parût aussi pour exercer sa part d'influence, y faire sa part de bien, y diminuer la part inévitable du mal, et sauver

du naufrage de la liberté italienne quelques-unes des espérances conçues à l'avènement de Pie IX.

C'est ce que la France a exécuté sagement et résolument tout à la fois.

Il est vrai qu'en envoyant une armée, elle avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole? Nous ne le croyons pas. Notre Constitution, défectueuse en plus d'un point (oh! oh! — Rires ironiques aux bancs extrêmes), notre Constitution, défectueuse en plus d'un point (ce qu'il est permis de dire, puisqu'elle a elle-même prévu et stipulé sa révision), notre Constitution aurait méconnu toute raison, si elle avait entendu que telle ou telle forme de gouvernement rendrait un État voisin odieux ou sacré pour nous. On est ami ou ennemi d'un gouvernement non en raison de sa forme, mais de sa conduite. Aussi la Constitution s'est-elle bornée à déclarer que la France ne prendrait les armes contre la liberté et la nationalité d'aucun peuple étranger.

Ce texte résout pour nous la question constitutionnelle. La France, en allant à Rome, y est-elle allée pour nuire à la liberté de l'Italie, et, en particulier, du peuple romain? Les faits, à cet égard, parlent assez haut pour rendre la réponse facile. (Oui! oui! — Assentiment ironique à l'extrême gauche.)

M. ANTONY THOURET. C'est vrai! les faits parlent assez haut! (Très-bien!)

M. LE RAPPORTEUR. Les faits parlent assez haut pour rendre la réponse facile. Aujourd'hui, en effet, on se récrie contre les résultats obtenus, on trouve qu'on n'a pas assez vaincu, à Rome, le mauvais vouloir du parti hostile à la liberté, qu'on n'a pas obtenu du gouvernement pontifical assez de clémence ou assez de liberté politique. On convient donc que la France est placée en présence d'influences contraires avec lesquelles elle est en lutte pour se faire donner ce qu'on lui concède. Elle n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle. (Réclamations à l'extrême gauche. — Assentiment à droite.)

Une voix à gauche. C'est du Loyola! (Bruit.)

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, je vous ai déjà dit que nous discuterions prochainement.

A l'extrême gauche. Très-bien! Nous verrons.

M. LE RAPPORTEUR. Vous savez par expérience que vos objections n'ont pas l'habitude de m'interdire la parole, et que je vous réponds. (Oh! oh! — Exclamations à gauche.) Eh bien, pourquoi ne pas attendre le jour où je pourrai vous répondre?

A gauche. Oui ! oui !

M. LE PRÉSIDENT. C'est une impatience déplacée.

Voix nombreuses à droite. Écoutez donc !

M. LE RAPPORTEUR. La France n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne , mais pour elle.

On peut penser qu'elle ne fait pas assez, soit ; mais enfin elle agit pour, et non pas contre : l'esprit de la Constitution n'est donc violé à aucun degré. (Violentes réclamations à l'extrême gauche.)

A droite. C'est un 15 juin !

M. LE PRÉSIDENT. Faites donc silence ! Quelle intempérance de langage !

M. LE RAPPORTEUR. Ainsi toutes les raisons politiques, morales, religieuses, devaient porter la France à intervenir à Rome. Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis deux ans les destinées de l'Italie , au lieu de prendre la France pour arbitre, lui a violemment résisté. Nos soldats, toujours dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles, comme ils faisaient jadis à Lodi et à Arcole ; mais plus que jamais sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe par la régularité et l'humanité de leur conduite (Très-bien !) ; et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nouvelle manifestation des vertus guerrières de notre armée, nous ne devrions pas avoir de regrets, car, pour nous, au milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, la conduite de nos soldats a été une véritable consolation patriotique. (Très-bien ! très-bien ! — Acclamations sur les bancs de la majorité.)

M. AIMÉ, s'adressant à l'extrême gauche. Vous devriez siffler comme à la Porte-Saint-Martin !

M. PASCAL DUPRAT. La gloire est pour l'armée, la honte pour le gouvernement. (Allons donc !) C'est une de vos belles paroles, monsieur le président, que je cite.

M. LE RAPPORTEUR. La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction. Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si, dans les circonstances ordinaires, un souverain se permettait de dire à un autre : Vous vous conduisez mal ; comportez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre, dans un

intérêt commun d'ordre, d'humanité, de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qu'il faut mesurer non à la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père... (Interruption à l'extrême gauche.)

Un membre à gauche. Supplier à genoux !

Autre membre. C'est un langage de capucin. M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

A droite. Il n'y a rien de sacré pour eux; vous verrez qu'il faudra dire le citoyen Pape !

M. LE RAPPORTEUR. Je suis étonné de l'interruption; je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de 500,000 hommes. (Très-bien ! très-bien ! — Bruit à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à l'extrême gauche. A quoi peuvent mener ces interruptions ? Dans quel intérêt les fait-on ? Écoutez donc, c'est votre devoir; le silence ne compromet personne, et souvent une parole imprudente compromet. (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Une voix. La maxime est bonne !

M. LE PRÉSIDENT. Je suis bien obligé de parler souvent, pas aussi souvent que vous. (Nouveaux rires.) Quelquefois c'est une succession inconcevable d'interruptions; mon office est de les constater, de les mettre en évidence; c'est la seule réparation, c'est celle que je dois à l'Assemblée. (Très-bien ! très-bien !)

(S'adressant toujours à l'extrême gauche.) Vous ne savez pas vous contenir un instant !

M. ANTONY THOURET. Ce n'est pas facile.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous demande pardon, c'est facile.

M. LE RAPPORTEUR. Est-ce que vous croyez que vous ne mettez pas souvent notre patience à une rude épreuve ? (Oh ! oh ! — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.)

Je reprends.

La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des

États romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux, ni moins libéral qu'il l'était en 1847; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne, avait si courageusement affronté les répugnances. Ne pas rouvrir la source d'où avaient découlé tant de maux, était devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes qui concourent au gouvernement romain. Les difficultés, grandes à l'origine de la liberté romaine, étaient donc singulièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

La France a dû dire que s'il y avait danger de bouleversement à dépasser la mesure de liberté qui convient à un peuple, il y avait danger aussi de rester en deçà de cette mesure, et qu'il y avait péril à accorder trop peu, comme à accorder trop. Elle a dû dire que l'administration romaine, telle qu'elle a existé jusqu'à l'avènement de Pie IX, était impossible à maintenir dans les États du Saint-Siège. Si on peut, en effet, contester aux Romains le droit de renverser, au nom de leur souveraineté, l'autorité temporelle du Pape, nécessaire à l'Europe chrétienne, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement équitable, éclairé et conforme aux mœurs de notre époque. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Pie IX comprend parfaitement ces vérités, et un premier acte important vient d'émaner de sa volonté libre et réfléchie, c'est le *proprio motu*, objet de si vives discussions. Votre commission a mûrement examiné cet acte, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple étranger... (Interruption bruyante à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont véritablement incroyables!

Plusieurs voix à droite, au rapporteur. Déposez le rapport, monsieur Thiers, cela mettra fin au scandale!

Voix nombreuses. Non! non! — Continuez!

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a le droit de se faire écouter. (Très-bien! très-bien!)

M. LE RAPPORTEUR. Mais la commission l'a examiné pour sa-

voir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'ait pas à regretter son intervention dans les affaires romaines.

Eh bien ! en très-grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *motu proprio* un premier bien très-réel, et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur. Cet acte, nous l'examinerons avec détail, au nom de votre commission, lorsque s'engagera devant vous la discussion à laquelle ce sujet doit donner lieu ; mais, nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales et provinciales désirables, et que, pour que ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif, comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le *motu proprio* n'en accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers rudiments, sous la forme d'une consulte privée de voix délibérative. La question, dès lors, est de savoir si les États romains sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est parvenue à se donner après deux siècles d'expérience et d'efforts. C'est là une question d'une immense gravité qu'il appartenait au Saint-Père de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela le parti de la prudence ; qu'après les expériences qu'il vient de faire, il ait préféré ne pas rouvrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer, et nous n'en voyons pas le motif.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple, quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique.

Maintenant, l'acte important qu'on appelle le *motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, procurer, en un mot, aux Romains les avantages d'un gouvernement sagement libéral. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes.

Voix à gauche. Belle garantie !

Autre voix. Oh ! le bon billet qu'a La Châtre ! (Ah ! ah ! — Marques générales de dégoût.)

M. LE PRÉSIDENT. Véritablement, ces choses-là se qualifient

d'elles-mêmes, et je suis heureux de ne pas savoir le nom de celui qui a dit une pareille grossièreté : c'est indécent ! (Très-bien ! très-bien !)

M. LE RAPPORTEUR. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en parole efficace ce *motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public.

Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, avec calme, avec respect (Très-bien !), influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siège. (Très-bien ! très-bien !)

Mais, en présence des résultats obtenus, il nous est impossible de regretter que nos soldats soient au Vatican, lorsqu'ils y occupent la place qu'y occuperaient les soldats autrichiens ; lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sagement qu'ils l'ont fait ; lorsque enfin il est si notoire qu'ils y sauvent les principaux bienfaits que Pie IX avait libéralement dispensés à ses peuples lors de son avènement.


Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore ? Question actuellement difficile à résoudre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de commotions si récentes. L'intérêt de la France est d'abrèger le plus possible son occupation, car elle n'a voulu ni faire une conquête, ni exercer une domination usurpée. Elle a voulu accomplir en Italie la tâche qui appartenait nécessairement à l'une des puissances catholiques, celle de rétablir le Saint-Père, et de consolider son trône, en réconciliant, non sa personne qui n'en avait pas besoin, mais son gouvernement avec la partie saine et éclairée de la population romaine, au moyen de sages et utiles réformes. Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et que nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement établi, dans ses États, le Saint-Père qu'elles sont allées délivrer et non opprimer.

Le Gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne

croyons pas plus que lui, pouvoir en assigner un autre. (Très-bien! très-bien! — Marques nombreuses d'une vive approbation. — M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.)

Voix à gauche. Et la lettre du Président! pas un mot. (Agitation prolongée.)

(Extrait du *Moniteur* du 14 octobre 1849.)



DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. THURIOT DE LA ROSIÈRE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

(MARNE),

Séance du 18 octobre 1849.

Messieurs, ma raison, mon excuse pour aborder la tribune pour la première fois dans un débat si considérable et si grave, c'est que dans les fonctions diplomatiques que j'ai remplies sous le dernier gouvernement, j'ai eu l'honneur de résider plusieurs années à Rome, soit comme secrétaire d'ambassade, soit comme chargé d'affaires, et que de ces années j'en ai passé une tout entière dans l'intimité, dans la familiarité de l'illustre M. Rossi.

C'est à ce titre, Messieurs, que j'ai osé croire que je pourrais apporter dans la question, je ne dis pas quelques lumières, mais quelques éclaircissements. Ces éclaircissements, je les ai soumis au bureau auquel j'ai l'honneur d'appartenir. C'est à l'indulgence avec laquelle il les a accueillis... (Rumeurs à gauche. — Au fait ! au fait !)

A droite. Parlez ! parlez !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. C'est à l'indulgence avec laquelle

il les a accueillis que j'ai dû l'honneur de faire partie de votre commission où figuraient tant d'hommes éminents de cette Assemblée, dont quelques-uns ont été mes chefs et mes maîtres, qui m'honorent de leur amitié... (Nouvelle interruption à gauche.)

Plusieurs membres. Allez au fait ! allez au fait !

A droite. Parlez ! parlez ! entrez en matière !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE.... Et qui viendront plus tard rectifier mes idées et élever le débat à la hauteur de leur renommée.

Je demande la permission, quant à ce qui me concerne, d'écarter de la discussion ce qui a rapport à l'Assemblée constituante.

D'abord, l'expression de l'ordre du jour de l'Assemblée constituante me paraît obscure ; et, de l'obscurité de l'expression, je conclus à l'obscurité de la pensée.

Ensuite, le but, le propre des institutions républicaines est d'amener successivement au pouvoir toutes les opinions considérables du pays. L'Assemblée constituante a représenté une partie de ses opinions ; l'Assemblée législative en représente une autre. Le ministère était donc placé entre deux volontés, l'une qui finissait, l'autre qui allait apparaître. Engagé dans une action politique et militaire, devait-il conformer sa conduite à la volonté qui finissait et allait se retirer, ou bien à la volonté présumée de l'Assemblée qui était appelée à le juger ?

Voilà toute la question. (Vive approbation à droite.)

Après avoir écarté, si on le permet, de la discussion l'opinion de l'Assemblée constituante, je voudrais encore en écarter ce que j'appelle la politique d'opinion.

La politique d'opinion, Messieurs,

A gauche. Qu'est-ce que c'est que cela ?

M. LE PRÉSIDENT. Laissez donc parler.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. La politique d'opinion a son théâtre propre, son lieu d'exercice propre dans la guerre, parce qu'elle excelle à échauffer les cœurs et à enflammer les courages, elle ne vaut rien dans les appréciations et les négociations, parce qu'elle excelle à obscurcir, à offusquer les lumières de l'esprit. (Interruption à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien ! Parlez !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Permettez-moi, vous qui attaquez avec tant de violence et d'amertume la politique suivie par le Gouvernement aujourd'hui, permettez-moi de vous si-

gnaler deux points fondamentaux où la politique d'opinion a compromis de la manière la plus grave les intérêts extérieurs de la France.

Votre Gouvernement provisoire a voulu plaire à la politique d'opinion; et, pour plaire à la politique d'opinion, qu'a-t-il dit? Il a dit à l'Europe que les traités de 1815 n'existaient plus en droit.

Eh bien! dire à l'Europe que les traités de 1815 n'existent plus en droit, et lui dire cela sans tirer l'épée, sans vouloir la tirer, avec la conscience qu'on ne pouvait pas, qu'on ne voulait pas la tirer, savez-vous ce que c'était faire? C'était démanteler la France contre l'Europe et laisser l'Europe crénelée contre nous. (Très-bien!) C'était, d'un trait de plume, ratifier l'absorption de Cracovie par l'Autriche; c'était abandonner le grand-duché de Posen à la Prusse; c'était perdre contre la Russie l'arme bonne ou mauvaise, à employer ou à négliger, de la nationalité polonaise; c'était livrer le grand-duché de Luxembourg aux revendications de l'Allemagne; c'était enfin, si cette politique n'avait pas été reniée aussitôt qu'arborée, perdre le *veto* dont nous armaient les traités de 1815 contre la constitution d'une Allemagne gigantesque et unitaire à nos portes. (Très-bien!)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. On l'avait dit avant le Gouvernement provisoire!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. La politique d'opinion a donc conduit, je le répète, le Gouvernement provisoire à une grande étourderie diplomatique.

Je viens maintenant à la commission exécutive.

Où la politique d'opinion a-t-elle conduit la commission exécutive? Vous le savez tous, messieurs, le résultat a déjà été signalé par l'invincible bon sens de l'éloquence de M. Thiers; il a été signalé plus tard par la forte élévation de celle de M. le ministre de l'instruction publique: je viens vous le signaler, à mon tour, car on ne peut pas le recommander trop sévèrement, comme un grief des intérêts nationaux, à l'animadversion des contemporains et de l'histoire. Il est arrivé un jour où, sans coup férir, sans bourse délier de notre part, les traités de 1815 se brisaient d'eux-mêmes, où l'Autriche troublée, éperdue, offrait au Piémont de lui céder la Lombardie jusqu'à l'Adige.

Eh bien! le jour où cette offre a été soumise au gouvernement français....

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Jamais elle ne l'a été.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. J'ai lu, monsieur, dans un livre qu'a publié M. de Lamartine, qu'il l'avait vue et approuvée.

Voix à droite. Parlez ! parlez ! — Continuez !

Un membre à gauche. Ce n'est pas la question !

M. DE MONTALEMBERT. Si, c'est la question. Parlez !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Cette offre a été connue, appréciée, approuvée par le gouvernement de la France ; du moins c'est M. le ministre des affaires étrangères d'alors qui le déclare ; elle a été connue, appréciée, approuvée, et elle n'a pas abouti. Pourquoi, messieurs ?

On ne me dira pas que c'est parce qu'on ne l'a pas pu ; la fierté de cette Assemblée se soulèverait tout entière contre celui qui viendrait lui dire que, quand la France avait un intérêt du premier ordre dans une question, et quand il suffisait, pour faire prévaloir cet intérêt, d'une impulsion énergique de sa volonté, un fragment de l'empire d'Autriche était en mesure de lui résister. Non ; on le savait, on l'approuvait, on le pouvait ; on ne l'a pas fait, pourquoi ? Parce que, comme l'a dit M. le ministre de l'instruction publique, il s'agissait de faire la fortune d'un roi, d'un roi notre allié permanent et nécessaire.

Eh bien ! le jour où la commission exécutive, pour ne pas faire la fortune d'un roi, a refusé de reculer la frontière autrichienne jusqu'à l'Adige, ce jour-là elle a résisté, elle a failli, elle a forfait à la fortune de la France. (Très-bien ! très-bien !)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Tout cela n'est pas exact !

Voix à droite. N'interrompez pas !

M. LE PRÉSIDENT. Vous aurez la parole si vous voulez, monsieur Barthélemy Saint-Hilaire ; mais laissez d'abord parler l'orateur.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Voilà pourquoi, messieurs, je me permets, comme conséquence de ces tristes exemples, de conseiller, de recommander et à l'Assemblée et à mon pays, d'exclure de ses délibérations, en matière d'affaires étrangères, ce que j'appelle la politique d'opinion. La politique que je voudrais recommander, et que, dans la mesure très-insuffisante de mes forces, je voudrais contribuer à faire prévaloir, c'est la politique au nom de laquelle... Je ne fais que répéter les excellentes choses qu'a déjà dites M. de Falloux, dont je me fais volontiers le plagiaire, c'est la politique au nom de laquelle Louis XIV traite avec Cromwell ; c'est la politique au nom de laquelle Louis XVI traite avec les États-Unis, qu'il fonde ; c'est la politique au nom de laquelle la Convention, apparemment l'expression la plus hautaine et la plus jalouse de la démo-

cratie, traite avec le roi d'Espagne et avec le roi de Prusse; c'est la politique au nom de laquelle Richelieu, cardinal, prince de l'Église, premier ministre d'un prince fils aîné de l'Église, au moment même où il combat et abat le protestantisme en France, s'allie au dehors avec la Suède, et jette Gustave Adolphe et son épée protestante sur l'Allemagne pour détourner de la France la menace de cette unité germanique dont vous, au nom de la politique d'opinion, vous avez autorisé la reconstruction gigantesque à vos portes. (Approbation à droite.)

C'est là la politique sérieuse et durable, messieurs; celle qui ne s'inquiète ni des dénominations ni des formules, mais qui se préoccupe avant tout, par-dessus tout, partout, du développement réel de la grandeur nationale au dehors, c'est-à-dire des conditions de l'équilibre, des débouchés du commerce, de l'efficacité des alliances, de la sécurité des frontières, en un mot, de tout ce qui constitue, d'une manière permanente et durable, les éléments de la grandeur et de l'ascendant des nations. (Nouvelle approbation à droite.)

J'écarterai donc du débat ce que j'appelle la politique d'opinion, je n'y mêlerai pas non plus l'intérêt de la papauté en elle-même et pour elle-même; j'aurais beau jeu, je crois, pour défendre, contre les organes avancés de la démocratie, cette admirable institution qui va à tout moment puiser dans la foule l'homme le plus obscur pour l'élever au faite de la puissance par une combinaison unique dans sa personne du double principe de l'autorité et de l'élection. Je crois que j'aurais beau jeu pour la défendre, je ne le ferai pas. (Interruption à gauche et mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est déplorable que vous ne veuillez pas laisser les discussions les plus sérieuses suivre leur cours. Vous vous croyez toujours obligés de faire le *second dessus* de l'orateur. (Rire général.)

Abstenez-vous de cet accompagnement continué d'interruptions.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. En effet, ce n'est pas à la papauté en elle-même et pour elle-même qu'il importe d'être à Rome; c'est à la catholicité que cela importe, et cela importe particulièrement à la France. Cela lui importe au point de vue de la paix religieuse chez elle et hors de chez elle, au point de vue de sa prépondérance politique dans le monde, au point de vue de la paix territoriale, au point de vue de l'équilibre, enfin au point de vue de l'indépendance de l'Italie, que nous

aimons autant que vous, messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), autrement que vous, et vous me permettrez d'ajouter, mieux que vous. (Approbation à droite.— Rumeur à gauche.)

La première question à se faire, qu'on ne s'est jamais faite à cette tribune, et qui, selon moi, a failli à l'opinion publique qui en attendait la solution, c'est celle-ci : Qu'est-ce que c'est que l'État romain ? C'est là, messieurs, ce qui, selon moi, domine tout le débat.

Ici, messieurs, j'aborde un point de la question plein de gravité et de délicatesse. et je place d'avance ma discussion sous la protection des juristes expérimentés qui siègent de ce côté de l'Assemblée. (L'orateur désigne le côté gauche.)

Je dis qu'en fait, l'État romain est la création conventionnelle, diplomatique et catholique du catholicisme. (Rumeur à gauche.)

Un membre à gauche. Nous ne sommes pas juristes.

Voix à droite. On le voit bien.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. En droit, il est subordonné, soit comme membre de la société catholique, à la juridiction catholique, soit comme membre de la société européenne, à la juridiction européenne. S'il sort de ces deux conditions auxquelles il existe, à l'instant même l'État romain est dissous, la question territoriale est ouverte.

Je dois d'abord, messieurs, écarter de cet examen une objection préliminaire qui a cours dans quelques esprits. Cette objection est celle-ci : que, puisque la monarchie a aussi créé la France, on n'aurait pas eu sur la monarchie le droit qu'on refuse au peuple romain sur la papauté.

Il y a trois différences considérables dans la situation des deux institutions. La première, c'est que la papauté est un principe spirituel placé en dehors de l'État, tandis que la monarchie est un principe de politique temporel né dans l'État ; la seconde, c'est que la monarchie a été compromise dans l'esprit de beaucoup de gens par la considération des privilèges accordés aux personnes, tandis que, dans la papauté, il n'y a pas de privilèges de personnes, l'institution étant immuable dans le dogme, en même temps qu'elle est essentiellement mobile dans les personnes. (Approbation à droite.)

La troisième différence, considérable à mon avis, la troisième différence est celle-ci : que la monarchie a fait la France avec les ressources, avec le sang, avec les efforts de la France, et que l'État romain a été fait en dehors du concours de l'État

romain, par les forces, par les efforts et par l'épée du catholicisme. (Nouvelle approbation.)

Je dis, messieurs, que la papauté est une création du catholicisme: car, en dehors de la papauté, il n'y aurait jamais eu d'État romain; il n'y aurait pas même de ville de Rome.

Un membre à gauche. Et Romulus? (Hilarité générale.)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Il n'y aurait pas même de ville de Rome.

En effet, tous ceux qui ont ouvert un livre savent que ce sont les papes qui ont sauvé partiellement la ville de Rome en la préservant du choc des barbares; tout le monde le sait. Tout le monde sait encore que ce sont les papes qui l'ont sauvée absolument dans sa dignité en empêchant, par leur présence, toute domination barbare de s'y établir. Cela est su de tout le monde. (Très-bien!)

Tout le monde sait aussi que, dans les débris de cette ville d'où se retirait l'empire temporel du monde, ce sont les papes qui ont déposé ce germe d'un empire spirituel qui devait prolonger, perpétuer sa suprématie sur l'univers. Tout le monde sait encore cela.

À présent, venons à la fondation de l'État romain...

A gauche. Ah! ah!

A droite. Parlez! parlez!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. J'en dirai quelques mots seulement pour pouvoir suivre mon raisonnement.

Quand Rome court un danger, par une nouvelle approche des barbares, vous savez tous ce qui arrive: les papes invoquent et provoquent l'assistance des rois francs.

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas donation écrite, je n'examine pas les textes, l'État romain se fonde à la suite de l'intervention, de la victoire, de la conquête, et des largesses territoriales faites par les princes francs au Saint Siège, c'est-à-dire au principe spirituel qui avait déjà préservé et sauvé Rome.

Plus tard, l'État romain se complète à la suite du legs qui lui est fait (bruit à gauche), à la suite du legs qui lui est fait par la comtesse Mathilde. (Nouveau bruit.)

M. MORTIMER TERNAUX. Je demande qu'on écoute l'orateur en silence; nous avons bien écouté M. Mathieu (de la Drôme).

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Le legs est fait au 10^e siècle; au 15^e siècle, il est recueilli. Vous ne trouvez donc, à l'origine de l'État romain, que l'épée ou la munificence du catholicisme; pas un effort, pas un concours de la part de l'État romain lui-même. Ces dans ces conditions que l'État romain traverse la

période qui le sépare du 17^e siècle, époque à laquelle il entre dans l'ère de neutralité, où il se maintient depuis le traité de Westphalie jusqu'à nos jours.

Je dis que c'est le catholicisme qui a fondé l'État romain. J'ajoute que c'est lui qui le maintient. En effet, vous voyez toutes les dominations, tous les États, toutes les cités, toutes les républiques d'Italie disparaître et s'effacer successivement de la carte politique.

Au 18^e siècle, la maison de Savoie, la maison de Bourbon, la maison de Lorraine ont envahi toute l'Italie, sauf Gênes et Venise; au 19^e siècle, Gênes et Venise ont disparu : toujours l'État romain survit. Et pourquoi survit-il ? C'est parce que ce qui n'avait été d'abord qu'un élan, qu'un instinct des premiers fidèles, qui voulaient entourer leur chef spirituel de dignité, de grandeur, était devenu, plus tard, un calcul de la politique; c'est parce que les nations catholiques avaient compris que cette volonté, d'un exercice si redoutable, ne pouvait être à la merci de personne, ni de l'Autriche, ni de la France, ni de l'Espagne; c'est parce qu'il fallait que le pape, comme il n'y a pas de position intermédiaire entre l'obéissance et le commandement, pour pouvoir répondre dans l'univers, ainsi que le disait M. le président Hénault, à ceux qui y commandent, eût lui-même la souveraineté.

C'est là, messieurs, la raison de l'établissement de l'État romain, c'est là sa destination certaine, c'est là le motif certain de son maintien.

Je demande pardon à l'Assemblée.... (Parlez! parlez!) pourquoi fallait-il à la papauté la souveraineté? C'est parce que les conditions de l'indépendance des pouvoirs s'élèvent en proportion de la grandeur de ces pouvoirs, en proportion de l'indocilité des sujets auxquels ils s'adressent, en proportion de la délicatesse et de la gravité des sujets sur lesquels ils portent. En effet, quand tous les peuples intelligents ont voulu entourer la magistrature de respect, ils se sont dessaisis envers elle d'une partie de leur souveraineté, et ils l'ont investie de l'inamovibilité. S'il en a été jugé ainsi pour la magistrature qui n'a pourtant à prononcer que sur les intérêts, les passions, l'honneur ou la vie des hommes, de quelles conditions plus rigoureuses ne devait pas être entourée l'indépendance du Saint-Père, dont le pouvoir est, sans contredit, le plus grand qu'il y ait au monde, puisqu'il s'étend sur tout l'univers; celui qui s'adresse au sujet le plus indocile qui se puisse imaginer, puisqu'il s'agit de l'âme humaine; celui qui porte sur les objets les plus graves

et les plus délicats, puisqu'il s'agit des convictions et des croyances ! Voilà pourquoi il fallait que le Pape fût souverain. Il fallait qu'il fût souverain, parce que si l'âme humaine, si la puissance temporelle, avaient pu suspecter son indépendance, s'il n'avait pas eu l'évidence, la renommée de l'indépendance, les âmes et les puissances temporelles qui ont un penchant si naturel à la résistance, auraient résisté à ses décrets ; il fallait qu'il fût souverain parce que s'il n'avait pas été souverain, il aurait été soumis, assujéti à toutes les vicissitudes diplomatiques, politiques et militaires d'un État qu'il n'aurait pas gouverné ; il fallait qu'il fût souverain enfin, parce que de même que l'âme humaine a besoin, pour agir, de l'organe des sens, il fallait que le pouvoir spirituel eût une atmosphère libre, des agents libres à sa volonté. (Approbation à droite)

C'est donc pour être la résidence, l'agence, l'organe temporel de la souveraineté spirituelle du Saint-Père que l'État romain a été créé. De là, ce nom d'État du Saint-Siège donné à l'État romain ; de là (je prends la liberté de recommander cette remarque à l'Assemblée), de là cette souveraineté élue par la catholicité tout entière, et qu'elle a bien apparemment le droit de défendre, puisqu'elle a le droit de l'élire ; de là le droit d'exclusive donné aux puissances catholiques ; de là tous ces grands établissements, tous ces grands ministères de la catholicité qui étendent leurs décrets sur tout l'univers ; de là cette admirable institution de la propagande qui va chercher sur tous les points du monde des idolâtres qu'elle discipline, qu'elle éclaire, qu'elle instruit, et qu'elle renvoie plus tard sur les différents points d'où ils étaient partis comme des précurseurs de votre foi, en même temps que comme des missionnaires de vos intérêts et de vos arts. (Approbation à droite.)

De là, dans l'ordre matériel, la basilique de Saint-Pierre, élevée par les tributs du catholicisme tout entier ; Saint-Paul, hors des murs, qui se relève par les mêmes tributs. De là dans les musées de Rome, dans les palais, aux abords des palais, sur les places, dans les rues, ces tableaux, ces statues, ces vases, ces obélisques, tous ces monuments.... (Rires à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE.... Tous ces monuments, signes ou débris de l'empire chez tant de nations et de civilisations diverses, qui font de Rome en même temps que le tabernacle de la foi catholique le sanctuaire de son génie et de ses arts.

Cette situation particulière de l'État romain, de la ville de Rome, qui est en quelque sorte une propriété indivise de la catholicité, cette situation particulière fait aussi aux habitants de cet État une condition particulière. Et ici ne vous hâtez pas trop de les plaindre, messieurs, car s'ils ne sont pas sujets du Pape, ils sont Autrichiens, Napolitains ou Toscans, et, quand vous vous efforcerez de les soustraire au joug du prince qu'on a chassé, c'est vrai, vous les remettez sous le joug, soit d'un prince toscan qu'on a chassé aussi, soit du roi de Naples, qu'on a voulu chasser, soit de l'empereur d'Autriche qu'on se réserve de chasser un jour. (Mouvements divers.)

Il est impossible à ceux qui plaindraient les populations de l'État romain d'être placées dans cette situation particulière, il leur est impossible d'inventer pour elles une autre destinée que l'une des trois que je viens d'indiquer.

Un membre à gauche. Et la République.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Il est impossible de l'inventer. La géographie, l'histoire, la politique, le droit, la force ne le permettent à personne; cette situation a pour les États romains des avantages, elle a des inconvénients.

M. ESTANCELIN. Très-bien!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Le premier avantage, c'est d'abord d'exister, c'est d'avoir un nom propre dans le monde.

Le deuxième avantage, c'est d'exister avec grandeur et dignité, c'est, n'étant qu'un petit peuple de deux millions d'hommes, de voir leur gouvernement marcher à l'égal et à la tête des gouvernements et des puissances temporelles les plus redoutables; c'est de voir chaque mérite, chaque science, chaque étude qui se développe dans leur sein, récompensé par les plus magnifiques prix qui se puissent proposer à l'ambition humaine; c'est de voir leur capitale briller entre toutes les capitales par les splendeurs monumentales et artistiques que je viens de vous dire.

Un troisième avantage, c'est d'être inviolable, non pas dans ce sens qu'on ne violera jamais leur territoire, mais dans ce sens que, s'il est violé, à l'instant même il se formera une coalition de la catholicité pour le délivrer; enfin, il résulte pour eux, comme une conséquence accessoire mais appréciable de cette inviolabilité, l'exemption de l'impôt qu'on appelle communément *l'impôt du sang*, lequel pèse sur toutes les puissances, à l'inviolabilité desquelles ne pourvoit pas la sollicitude de la pensée générale qui les a créées.

Voilà les avantages. J'arrive maintenant aux inconvénients. Le premier, dans l'ordre des préventions, c'est ce qu'on appelle le gouvernement clérical. Il y aurait beaucoup à dire, beaucoup à examiner, beaucoup à discuter sur ce point; toutefois je le compte comme inconvénient.

Je dis donc, en énumérant les inconvénients du gouvernement clérical : un peu de langueur dans l'administration, un peu d'inexpérience dans la gestion financière; enfin des abus judiciaires par le mélange de l'intérêt ecclésiastique avec l'intérêt laïque dans les tribunaux.

Mais, messieurs, à ces inconvénients il y avait des remèdes. Ces remèdes étaient de deux sortes : l'un d'eux c'étaient les représentations des puissances; l'autre, l'élection d'un nouveau pape. Or, les puissances n'ont jamais manqué à ce devoir de représentations; elles étaient naturellement respectueuses, mais elles n'ont pas cessé pendant quinze ans. L'Autriche les a faites comme nous, nous les avons faites comme l'Autriche, avec cette différence que l'Autriche les faisait à un point de vue plutôt d'amélioration administrative; nous, à un point de vue plus libéral; les deux gouvernements, au point de vue commun de la pacification des esprits.

Quand M. Rossi arriva à Rome, ces représentations prirent un caractère d'autorité particulière. En même temps, M. le cardinal Altieri rapporta de Vienne des conseils analogues aux conseils que donnait M. Rossi; et sous la pression de ces doubles conseils, il se forma un mouvement d'opinion si irrésistible, qu'en trois jours, chose à peu près inouïe dans l'histoire du conclave, un Pape réformateur fut élu, qui était, en quelque sorte, une émanation directe des conseils de la catholicité.

L'efficacité des remèdes que je viens d'indiquer est donc démontrée par l'élection de Pie IX; j'ajoute que le caractère libéral des représentations de la France n'est pas moins clairement démontré par l'appel fait plus tard par Pie IX à M. Rossi pour le faire entrer dans ses conseils, où il n'a pu être appelé que pour y pratiquer comme ministre la politique qu'il avait recommandée comme ambassadeur.

Je demande pardon de ce long préambule, mais il était nécessaire au point de vue de ma démonstration. (Très-bien ! très-bien !)

Dans cet état de choses, messieurs, quand il existait des remèdes, des remèdes éprouvés, efficaces, était-il permis à l'État romain, envers lequel la catholicité avait rempli tous ses de-

voirs, de recourir à des remèdes violents, convulsifs, héroïques, révolutionnaires? Voilà la question.

Ici je demande la permission à l'Assemblée de poser une première base de raisonnement.

M. Thiers définissait un jour à cette tribune le droit civil en ces termes : « La liberté de chacun limitée à la liberté d'autrui. »

J'ajoute, pour ma démonstration : La liberté de chacun limitée aux intérêts stipulés d'autrui, c'est-à-dire aux contrats.

J'ajoute encore : La liberté de chacun limitée à l'intérêt général.

La liberté de chacun limitée à la liberté d'autrui, c'est la justice.

La liberté de chacun limitée aux intérêts stipulés d'autrui, c'est encore la justice.

La liberté de chacun limitée à l'intérêt général, c'est encore la justice sous la forme du sacrifice. (Mouvement.)

Je n'ai pas besoin, je crois, de citer des exemples. Partout, à tous les moments, sur tous les points de votre vie, la société à laquelle vous appartenez vous assujettit par ce droit de l'intérêt général. (Très-bien !)

Il me suffira d'indiquer à cet égard les expropriations et les quarantaines : tout le monde me comprend.

Je passe outre à ces servitudes et à ces assujettissements civils, et j'arrive à ce que j'appelle l'incapacité politique proprement dite.

Messieurs, ici je n'emprunterai rien ailleurs; je vais vous prouver par un exemple pris chez vous, dans la constitution que vous venez de faire, que vous avez décrété, au nom de ce que vous avez présumé être l'intérêt général, les incapacités politiques les plus graves.

Pour donner toute liberté à ma discussion, je demande à l'Assemblée de vouloir bien autoriser, de ma part, une hypothèse, car il ne me convient ni d'être suspecté de flatterie, ni de compromettre, à aucun degré dans nos débats, un nom que nous devons tous respecter. (Parlez! parlez!)

Je suppose qu'il pourra arriver dans l'avenir, que parmi les futurs présidents de la République....

Une voix à l'extrême gauche. Nous espérons qu'il n'y en aura plus.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Il se rencontre une grande âme, un grand esprit. (Hilarité sur plusieurs bancs de la gauche.)

Voix à gauche. Vous faites un joli compliment à celui-ci ! c'est flatteur !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. J'avais dit, messieurs, que, pour assurer la liberté, la complète liberté de mon langage, je ferais une supposition, une hypothèse éloignée...

Voix à gauche. Oh oui, très-éloignée !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Eh bien ! messieurs, ce futur président de la République que je suppose, au nom de ce que vous avez présumé être l'intérêt général, après quatre années de présidence, vous l'avez frappé d'incapacité, quant à l'éligibilité ; vous avez fait plus : vous avez frappé le pays lui-même d'incapacité électorale à son égard.

Voilà ce que, dans une société particulière, on se croit permis au nom de ce qu'on présume être l'intérêt général envers un individu qui appartient à cette société, et non pas seulement à l'égard de cet individu, mais à l'égard de la société elle-même tout entière.

Vous avez été plus loin. Dans la famille de ce président, il pourrait se rencontrer, toujours dans cette hypothèse d'avenir, un homme éminent qui se recommandât à l'estime, aux espérances de son pays par une grande droiture de cœur, par une grande élévation de facultés ; eh bien ! cet homme éminent, peut-être nécessaire, vous l'avez frappé d'incapacité quant à l'éligibilité ; vous avez aussi frappé le pays d'incapacité électorale quant à sa personne, et cela au nom de ce que vous avez présumé être l'intérêt général. (Bruit et interruption à gauche. — *A droite.* Très-bien ! très-bien !)

Voilà donc ce que chaque société se permet à l'égard des membres qui lui appartiennent, je le répète, et à l'égard d'elle-même.

A présent, permettez-moi de transporter ces principes élémentaires, fondamentaux de toute espèce de droit, qui sont acceptés par tout le monde, excepté par ceux qui veulent changer l'Europe et le monde en une arène de gladiateurs où les peuples s'égorgent entre eux... (Exclamations à gauche. — *A droite.* Très-bien ! très-bien !)

Un membre s'adressant à l'extrême gauche. Vous l'avez pratiqué à Rome. (Murmures à gauche.)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Je transporte donc à la société générale des États ces définitions que je donnais tout à l'heure

du droit, dans la société civile. (Interruption nouvelle à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, *aux interrupteurs*. Mais vous êtes les plus grands ennemis de la tribune; et il est impossible à aucun talent de se développer sous le coup de pareilles interruptions... (Rires et bruit à gauche.)

C'est évident, vous êtes les ennemis de la liberté, les grands ennemis de la discussion. (Nouveau bruit.)

On a souvent conquis de la célébrité à la tribune, mais aucun de vous n'en conquerra par les interruptions. (Rumeurs à gauche.)

A droite et au centre. Très-bien ! très-bien !

M. LE PRÉSIDENT. Il est déplorable que dans une pareille discussion vous donniez ce spectacle-là à la France et à l'Europe, de ne pas laisser traiter les choses les plus sérieuses avec un instant d'attention...

A droite et au centre. Très-bien ! très-bien !

A gauche. Allons donc ! allons donc !

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis que constater cela, mais je le constaterai jusqu'à la dernière extrémité... (Rumeurs ironiques à gauche.) Oui ! il faut qu'on sache de quel côté et dans quel système ont lieu ces interruptions... (Exclamations à gauche.) ...(Avec force.) Je sais bien que je ne puis pas lutter seul avec vous tous, mais je puis signaler votre tactique insupportable.

Voix nombreuses. Très-bien ! très-bien !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Les États, messieurs, que la souveraineté soit populaire ou monarchique, qu'elle soit concentrée ou disséminée, au point de vue du droit international, sont des individualités, des personnes, et, de même que dans le droit civil, la liberté de chacun est limitée à la liberté d'autrui et à l'intérêt général, de même, dans le droit international, la souveraineté de chacun est limitée à la souveraineté d'autrui, aux intérêts particuliers d'autrui, et enfin à l'intérêt général qui domine tout le reste.

Je vous citerai, si vous me le permettez, un exemple temporaire de cet assujettissement des souverainetés à l'intérêt général. Deux grandes nations sont en guerre : la guerre dure depuis longtemps. Tout à coup, les gouvernements pensent qu'il est temps de mettre fin à cette guerre; ils pensent en même temps qu'il est bon de remettre les négociations entre les mains des généraux qui se combattaient : ils choisissent

donc un territoire voisin du théâtre de la lutte, ou qui a été le théâtre de la lutte même, et, pour que les négociations soient libres, ils déclarent que ce territoire sera frappé de neutralité. Eh bien ! si, sur ce territoire plein de ressentiments et de douleurs, il se produit une explosion de ces ressentiments ou de ces douleurs, cette explosion est réprimée avec toute la sévérité des lois militaires, et ce qui était conseillé la veille comme un devoir de patriotisme, est puni le lendemain comme un crime. Pourquoi ? Au nom de l'intérêt général.

Voulez-vous voir à présent comment l'intérêt général exerce son assujettissement d'une manière permanente ? (Marques d'impatience à l'extrême gauche. — A droite. Parlez ! parlez !)

Il y a en Europe, dans chaque État, certains points décisifs et compromettants, pour ainsi dire, de ses facultés. Eh bien ! c'est sur ces points-là que porte le *veto* de l'intérêt général.

Ainsi, on ne dit pas au sultan, par exemple, vous ne ferez pas chez vous telle ou telle réforme, tel ou tel changement, hors de chez vous telle ou telle alliance ; non. Mais il y a un point des possessions du sultan qui peut compromettre la paix du monde ; s'il est permis de sortir de la mer Noire pour entrer dans la Méditerranée, ou de sortir de la Méditerranée pour entrer dans la mer Noire, la paix du monde peut être compromise ; à ce titre le droit international frappe d'un *veto* le passage des Dardanelles. (Bruit continu à l'extrême gauche.)

On ne peut donc pas entrer de la Méditerranée dans la mer Noire, ni sortir de la mer Noire dans la Méditerranée : le droit international, interprète de l'intérêt général, ne le permet pas.

Prenons, maintenant, des États dans l'ensemble de leur existence, la Belgique, la Suisse, par exemple. Eh bien, l'Europe ne dit pas à la Suisse et à la Belgique, à la Belgique surtout, qui est plus que la Suisse en possession de sa souveraineté, l'Europe ne leur dit pas : Vous ne changerez pas la forme de votre gouvernement, parce que cela n'importe pas au repos, à la paix du monde ; mais elle dit à l'une et à l'autre : « C'est en vain que vous aurez des accès d'humeur guerrière ; que vous aurez des penchants, des affinités morales, politiques ou religieuses : vous ne ferez pas la guerre et vous ne contracterez pas d'alliances, parce que ces guerres et ces alliances compromettraient l'intérêt général ; » elle les frappe de neutralité, et en même temps elle les investit.

A présent, permettez-moi d'appliquer la conséquence de ce

droit irrécusable, incontestable, qu'on appelle le droit international, à l'État romain.

A l'extrême gauche. Ah ! ah ! — Nous y voilà enfin !

A droite. Écoutez donc !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Je vous ai dit, messieurs, que l'État romain était une création catholique dans laquelle le catholicisme s'était proposé un but certain.

Eh bien ! quel est ce but que le catholicisme s'est proposé ? C'est que l'État romain servit de résidence au Pape pour assurer son indépendance.

Veillez maintenant appliquer les principes que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre à l'État romain, soit que vous le considériez comme subordonné à la catholicité, à titre de membre de la société catholique, soit que vous le considériez comme subordonné au droit international européen, à titre de membre de la société européenne. Par quel point l'État romain peut-il compromettre le repos du monde ? Par une atteinte portée au gouvernement dont il est le siège, à ce gouvernement qui est élu par la catholicité tout entière, par l'Italie, par l'Espagne, par la France, par le Portugal, par l'Autriche, et dont le dépôt et la garde lui ont été confiés.

Il suit de là que, que quand l'État romain veut attenter à ce gouvernement en vue duquel il a été créé, sa souveraineté particulière rencontre face à face avec elle, non pas une souveraineté, non pas deux souverainetés étrangères, mais les souverainetés de toute la catholicité, qui lui rappellent qu'il a été créé avec un mandat, avec une fonction déterminée, et qui le lui rappellent au nom d'un droit supérieur au sien, car il est antérieur ; supérieur, car il est général, et le sien est particulier ; supérieur, car il représente des intérêts généraux, tandis que ses intérêts sont individuels ; enfin messieurs, et je n'ajouterais pas ce mot si je n'avais parlé de droit d'abord, supérieur en force, laquelle force, quand elle se superpose au droit, l'investit d'une vertu irrésistible. En un mot, la souveraineté des peuples catholiques prévaut, dans ce cas, sur la souveraineté du peuple romain.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. BOURZAT. La souveraineté romaine est supérieure à la souveraineté catholique. (Agitation).

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Si l'État romain avait la force de résister, si cette force lui survenait tout à coup, par le seul fait de sa transformation il sortirait à l'instant du droit catholique et du droit européen, et la question territoriale, comme je l'ai

dit au commencement, serait immédiatement ouverte. Je vous en montrerai plus tard les conséquences. (Rumeurs diverses).

Et, messieurs, si vous avez quelques scrupules à propos de cette victoire de la souveraineté collective de la catholicité sur la souveraineté individuelle du peuple romain, je vais tâcher de les dissiper par un exemple.... (Oh! oh! — Marques d'impatience à gauche. — *A droite.* Parlez! parlez!)

Par un exemple que j'ose dire invincible et irrésistible.

Vous admettez, je suppose, que les États-Unis sont le peuple le plus jaloux de sa liberté. le plus jaloux de la souveraineté populaire; eh bien! ouvrez les constitutions des États-Unis; y trouvez-vous la constitution de la Colombie? (Hilarité bruyante à gauche. — *A droite.* Écoutez donc?)

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. Il y a un parti qui ne veut rien écouter et un autre qui vous comprend; parlez à ceux qui comprennent.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Vous ne l'y trouvez pas, pourquoi? parce que la Colombie étant attribuée au siège du gouvernement fédéral, dans le but d'assurer la paix, la liberté, la dignité de ses délibérations et de son action politique, le peuple des États-Unis a frappé d'incapacité politique le territoire de la Colombie. (Très-bien! — Agitation.)

Je crois donc, messieurs, que les esprits les plus passionnément dévoués à la souveraineté du peuple peuvent se croire permis, envers l'État romain, au nom de l'intérêt général de la catholicité, ce qu'un peuple libéral et démocratique par excellence s'est cru permis envers une partie de lui-même, qu'il a frappée d'incapacité politique. Très-bien! très-bien!)

Voilà le droit. A présent, voulez-vous me permettre de vous citer quelques exemples...

A gauche. Ah! ah!

A droite. Parlez! parlez!

M. BARAGUEY D'HILLIERS. Ne demandez pas la permission, et parlez!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Voulez-vous me permettre de citer quelques exemples de la jurisprudence de la catholicité à l'égard du Saint-Siège? Quand, au XIV^e siècle, les papes sont à Avignon, quand ils y ont séjourné déjà quelque temps, quand la catholicité commence à s'apercevoir qu'ils n'ont pas là toute l'indépendance nécessaire au bon emploi de leur autorité, comme dit Voltaire, il s'établit un échange de correspondances et d'inquiétudes entre tous les souverains catholiques, entre le

roi d'Espagne, le roi de Hongrie, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre, le roi de Sicile : l'empereur d'Allemagne passe les Alpes pour venir conférer avec Urbain V de son retour, et, quand le Pape retourne à Rome, ce sont les galères réunies de Venise, de Gênes, de la Sicile qui le ramènent à l'embouchure du Tibre.

Au XVI^e siècle, lorsque le duc de Bourbon fait le siège et le sac de Rome, à l'instant même François I^{er} arme, et, au bruit de ces armements, Charles-Quint retire son armée.

Dans les guerres de la révolution et de l'empire, la croisade religieuse se mêle partout à la coalition politique. En 1852, l'Autriche s'empare des légations ; nous arborons aussitôt notre drapeau à Ancône pour la forcer à se retirer, et enfin, dans ces derniers temps (et si je cite ici des noms que je respecte, ce n'est pas avec l'intention puéride de les mettre en contradiction avec eux-mêmes, d'ailleurs il n'y a pas de contradiction) ; dans ces derniers temps, dis-je, la question politique ayant toujours été mise à part de la question personnelle, je le reconnais, qu'est-ce que fait l'honorable général Cavaignac à la nouvelle des événements de Rome ? A l'instant même il arme à Toulon, et il ne croit pas qu'il recommence, à quelque degré que ce soit, l'entreprise du duc de Brunswick contre la France.

M. CAVAIGNAC. Je demande la parole pour des explications personnelles.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Il subit l'entraînement spontané, involontaire, irrésistible, qui, à toutes les époques, pousse le catholicisme à intervenir dans les affaires de Rome, pour préserver soit le gouvernement du Pape, soit sa personne.

A présent, j'entre dans ce qu'on peut appeler le débat actuel, pratique, positif de la question ; et, après vous avoir demandé si le gouvernement romain, si l'État romain avait le droit et la force de changer violemment ses destinées, je me demande s'il en avait le goût. Je l'examine.

Un Pape réformateur avait été élu ; tout le monde le sait ; au milieu de quelles acclamations, de quels hommages ! tout le monde le sait encore.

Vous lui reprochez d'être changé.

Lequel, s'il vous plait, a changé le premier de lui ou de vous ?

Quand Pie IX est parvenu au trône pontifical, plusieurs mesures étaient impérieusement réclamées par la situation de l'État romain : l'amnistie, la réforme judiciaire, la réforme

administrative, la réforme financière, l'admission des laïques au pouvoir dans une certaine limite. Tout cela était impérieusement réclamé, tout cela était nécessaire.

L'amnistie ! on n'a pas eu besoin de la demander, messieurs ; Pie IX l'a accordée par un mouvement naturel de son cœur ; et l'un des hommes amnistiés par lui, en venant incliner sa reconnaissance devant son trône, lui disait : « Saint-Père, je vous apporte cette tête que vous avez sauvée ; elle est à vous, à la vie, à la mort. » Depuis, le nom de cet homme a figuré le premier au bas de l'acte de l'Assemblée constituante qui prononçait la déchéance de son bienfaiteur.

L'amnistie était donc accordée : réformes financières, réformes administratives, réformes judiciaires, tout était résolu, commencé, en voie d'exécution. Les laïques étaient admis dans le gouvernement ; ils y étaient entrés, d'abord dans la personne de l'amnistié dont je vous parle : on avait voulu faire des représentations à Pie IX à ce sujet, le mettre en défiance, le prémunir ; mais lui, dans une sorte d'obstination magnumanime, avait toujours répondu : « Non, il est impossible qu'un homme qui, dans l'effusion de sa reconnaissance, est venu me tenir un pareil langage, soit capable de me trahir. » Après cet amnistié laïque, entré le premier dans le gouvernement, M. Rossi y entra à son tour, avec quelle autorité ? vous le savez.

Enfin le gouvernement constitutionnel, ce grand problème de l'État romain, était fondé. M. Rossi avait entrevu, semble-t-il, avec sa puissante intelligence, le secret de cette conciliation difficile du pouvoir parlementaire et du pouvoir pontifical.

Vous savez comment ce secret a été enseveli avec lui dans une tombe si soudainement et si cruellement ouverte ! (Vive approbation à droite.)

Il y a donc, à cette époque, satisfaction dans Rome et dans toute l'Italie.

Tout à coup ces sentiments changent : l'air se remplit de rumeurs, de calomnies, de menaces : L'élément laïque, laïque, entendez-vous, est égorgé aux pieds du Saint-Père, dans la personne de l'illustre M. Rossi.... (Vives marques d'approbation à droite.)

L'émeute assiège le palais de Pie IX ; deux mois plus tard il doit soustraire sa volonté, sa vie à la violence qui pèse sur l'une et qui menace l'autre ; sa déchéance est votée, la république est proclamée.

Messieurs, est-ce qu'il y avait dans ce mouvement républicain une question de liberté à aucun degré? Non. Sous quel prétexte a éclaté la révolution romaine? Sous celui d'une guerre. On avait demandé au Pape injustement, *impossiblement* (s'il m'est permis de faire ce barbarisme), on lui avait demandé de déclarer la guerre à l'Autriche, c'est-à-dire de porter de ses propres mains atteinte au caractère sacerdotal, neutre, diplomatique de sa souveraineté et de ses États; on lui avait demandé cela. Il avait refusé à la révolution contre l'Autriche ce que Pie IX avait refusé à Napoléon contre l'Angleterre. Et c'est pour cela, parce qu'il avait résisté à la violation de son devoir, qu'on égorgeait son ministre et qu'on le précipitait de son trône. (Nouvelles marques d'approbation à droite.)

Et, messieurs, qu'il me soit permis de recommander cette observation à la conscience de cette Assemblée et de mon pays : quand on l'eut précipité, quand on eut égorgé son ministre parce qu'il ne faisait pas la guerre, est-ce qu'on l'a faite ?

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Avez-vous entendu dire que M. Mazzini et ses amis aient paru sur le champ de bataille de Novare, où un roi héroïque venait jouer et perdre noblement sa couronne, après avoir inutilement tenté d'y perdre la vie.

A droite et au centre. Très-bien ! très-bien ?

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Mais enfin, ce mouvement qui éclate à Rome, s'il est vraiment romain, s'il est sorti des entrailles de Rome, s'il a ses racines dans le sol de Rome, apparemment ses principaux chefs seront Romains, ses principaux ministres seront Romains, son armée, son armée militante sera romaine ? Voyons, examinons les noms !

A la tête du Gouvernement, qui voyons-nous ? M. Mazzini, un Génois ; dans le cabinet, comme principal ministre, M. Avezana, un Génois ; à la tête de l'armée, comme chef effectif, réel, M. Garibaldi, un autre Génois. Et l'armée, de qui se compose-t-elle, l'armée militante, entendons nous bien ? Elle se compose de Hongrois, de Polonais, d'Allemands, de Lombards, de Français... (Interruption à gauche.)

A droite. Oui ! oui ! On s'en est vanté !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Messieurs, je ne dis rien là que je ne puisse prouver ; je parle pièces sur table... de Français, oui, je le répète, parce que vous m'y forcez, de Français qui ont perdu là... (Nouvelle interruption à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous prenez le parti de ceux qui ont tiré sur le drapeau français.

Un membre à gauche. Non, de ceux qui ont défendu les principes de la démocratie. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Les principes de la nationalité passent avant tout. (Très-bien!)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE .. De Français qui ont perdu là, eux et leurs amis, le droit de reprocher jamais à l'armée de Condé d'avoir combattu sur le Rhin sous le drapeau de l'étranger. (Exclamations à gauche. — Approbation à droite.)

Et les délibérations des chambres ! Voyons un peu.

Quand il s'agit de voter sur la déchéance du Pape, M. Mamiani, le représentant important, considérable de l'élément romain, que fait-il ? M. Mamiani vote avec prudence, avec mesure, il est vrai, avec la prudence et la mesure à laquelle vous obligent les républiques qui vous montrent, au bout de chaque vote, ou la pointe d'un poignard, ou des démonstrations de 200,000 hommes... (Murmures à gauche. — Approbation à droite.)

Un membre à l'extrême gauche. Ce qui prouve que vous êtes essentiellement républicain. (Oh ! oh !)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. On peut être républicain sans aimer les républiques qui égorgent.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE... M. Mamiani vote pour l'ajournement de la question.

Et plus tard, quand les pourparlers avec M. le général Oudinot sont entamés, M. Armellini, un autre personnage romain considérable, est d'avis, lui collègue de M. Mazzini, dans le triumvirat, qu'il faut continuer les pourparlers ; cette fois, c'est M. Mazzini lui-même qui prend la parole et qui fait rejeter l'avis de M. Armellini.

N'êtes-vous pas frappés, messieurs, du caractère de cette singulière république romaine, dont le principal chef n'est pas romain, dont le principal ministre n'est pas Romain, dont le général n'est pas Romain, dont l'armée n'est pas romaine, dont les délibérations ne sont pas romaines.... (Très-bien ! très-bien !)

M. CHARRAS. M. Rossi était-il Romain ?

Voix à droite. Oui ! oui !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. C'est qu'il n'y a jamais eu de république romaine à Rome ; il y a eu l'espérance, le rêve insensé de la république italienne, unitaire de M. Mazzini. Il y

a eu encore autre chose, et vous le reconnaissez à des signes certains, à des signes qui ne trompent pas, vous le reconnaissez aux confiscations, aux emprunts forcés, au papier-monnaie, au drapeau rouge qui s'arborait pendant le combat, il y a eu à Rome la république sociale que vous avez vaincue chez vous, et qui s'était réfugiée là. (Très-bien! très-bien!)

M. BOURZAT. L'avenir le démontrera.

M. PIERRE LEROUX. Faites donc appel au peuple romain.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Je trouve entre autres analogies qu'il y en a une exécrable entre le guet-apens du 12 avril et celui qui a été tendu chez nous au malheureux général Bréa. (Approbation à droite.)

Je dis donc, et je le prouve, qu'il y avait à Rome la république sociale qui faisait de Rome sa succursale, d'abord, pour en faire plus tard sa métropole : on nous l'a dit à cette tribune et M. Mazzini l'a écrit.

La république sociale voulait donc faire sa métropole de Rome.

Voix à gauche. Vous voulez en faire la métropole des jésuites!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Quel aurait été le pontife de cette religion nouvelle? Je n'en sais rien.

Voix à gauche. C'est vous.

A droite. Voilà une interruption bien ridicule!

M. LE PRÉSIDENT. Mais c'est un non-sens!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Aurait-ce été M. Considérant que M. Proudhon appelle une outre gonflée de vent? (On rit.)

Quoi qu'il en soit, le socialisme avait rêvé de s'emparer de Rome; oui, messieurs, le socialisme qui ne dit pas son dernier mot...

Voix à gauche. Le jésuitisme non plus!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Le socialisme, qui ne veut pas le dire, qui s'irrite quand on le lui demande, et pourtant ce dernier mot serait le premier qu'il devrait aux peuples sur les institutions et les croyances desquels il se permet de porter la main (Très-bien!); le socialisme dont les bégayements confus, contradictoires, ne soutiennent pas un moment le parallèle avec les œuvres réelles de la charité chrétienne...

A gauche. Ah! ah!

A droite. C'est bien vrai! Parlez!

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE... Dont l'honorable M. de Mortemart, dans l'une des séances qui ont précédé notre proroga-

tion, vous apportait la généreuse, la glorieuse statistique à cette tribune; le socialisme qui, au 14^e siècle, lorsque Rienzi préludait à Rome aux scènes que nous venons d'y voir, déceimait et déshonorait Florence par la main des arts mineurs, ravageait l'Angleterre, sous la conduite de Wat Tyler, et égorgeait la France sous le nom de jacquerie; le socialisme que, depuis le 16^e siècle, depuis Jean de Leyde et ses orgies, jusqu'à nos journées néfastes de juin, en passant par Babeuf et ses trames criminelles, on peut suivre dans l'histoire à la trace des ruines dont il l'a jonchée, le socialisme avait rêvé de s'emparer de Rome et d'y détrôner le christianisme qui, il y a dix-huit cents ans, s'en est pacifiquement ouvert les portes et les temples, l'Évangile à la main, qui était à la fois son premier et son dernier mot. (Vive approbation à droite.)

Voix à gauche. Vous oubliez l'inquisition !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Votre Gouvernement s'est donc trouvé placé, dès l'origine, en présence non pas d'une république romaine, mais, je le répète, d'une république sociale, ou du rêve évanoui de la république unitaire de M. Mazzini.

Dans cet état de choses quel parti y avait-il à prendre? J'écarte la neutralité. La neutralité était périlleuse, onéreuse, humiliante; il fallait rester l'arme au bras sur le pied de guerre, ce qui était onéreux; il fallait y rester dans le voisinage de la victoire, de la supériorité de l'Autriche, ce qui était périlleux et humiliant. Il n'y avait donc à choisir qu'entre deux partis, établir la république romaine ou rétablir le Pape.

Établir la république romaine; mais c'était la guerre, la guerre générale à l'instant même; pas un homme sensé n'oserait dire que cette république pouvait s'établir sans la guerre, qu'elle pouvait se maintenir sans la guerre. Et le Pape, qu'en auriez-vous fait? En supposant qu'il se fût résigné à cet outrage, ne voyez-vous pas qu'en le plaçant dans le voisinage, sous la dépendance d'une souveraineté temporelle quelconque, vous retombez dans tous les inconvénients que la création de l'État romain a eu pour but de prévenir, que vous l'assujettissiez à toutes ces vicissitudes de la politique dont il doit être affranchi? Et, après cela, quand la catholicité n'a pas voulu que son chef fût livré à la merci de l'Espagne, de l'Autriche, de la France, où du moins, à défaut de l'indépendance, le respect ne lui aurait pas manqué, vous l'auriez mis à la merci de ceux que la complicité de leur inertie avait moralement compromis dans l'assassinat de son premier ministre et dont plusieurs avaient applaudi aux assauts qui brisaient les portes du Quiri-

nal? mais, messieurs, c'était impossible (Très-bien! très-bien!); et je suppose que vous repoussez comme moi l'idée du Pape placé dans le voisinage de ces hommes compromis. Vous savez au milieu de quel désordre moral nous vivons; vous savez ce qu'on a écrit ici sur Dieu et sur les matières religieuses! eh bien! croyez-vous que la conscience des catholiques aurait été très rassurée le jour où le chef de l'Église aurait été exposé à tomber dans la dépendance d'un élève ou d'un émule des hommes qui ont écrit, imprimé, placardé chez nous « que Dieu a fait son temps et que le moment est venu de le chasser de la conscience humaine qu'il a trop longtemps pervertie? » (Très-bien! très-bien!)

D'ailleurs, cette république impuissante, si elle avait eu le Pape chez elle, amenait inévitablement la guerre pour des raisons spirituelles. En effet, au premier décret du pontife qui aurait froissé les intérêts ou blessé les convenances des puissances, elles auraient cru ou elles auraient feint de croire que le Saint-Père n'était pas libre, et elles auraient déclaré la guerre à la république; peut-être vous-mêmes auriez-vous été les premiers à déclarer cette guerre et à détruire de vos propres mains votre ouvrage.

Auriez-vous songé à établir la république romaine sans le Pape? Oh! alors la question territoriale, même après le premier effort heureusement accompli, se présentait avec les caractères les plus alarmants et les plus infaillibles. Vous n'auriez, en effet, pas eu, je suppose, la prétention d'imposer à l'Europe tout entière un décret de neutralité en faveur de cette innovation qui lui aurait déplu! Permettez-moi donc de vous dire ce qui serait inévitablement arrivé: tous les esprits politiques qui m'écoutent seront de mon avis.

Rome aurait perdu immédiatement le caractère de majesté, de neutralité politique, de recueillement et de paix qui se marie si bien avec sa destination religieuse: les agitations turbulentes, violentes, d'un forum sans grandeur en auraient éloigné cette élite d'esprits élevés, de voyageurs, d'artistes qui l'enrichissent et la vivifient: vous l'auriez déracinée des fondements anciens sur lesquelles elle repose, sans lui donner les étais nouveaux de la société moderne, et bientôt à ce grand couronnement de l'édifice catholique affaissé sur lui-même, aurait succédé, je le répète, un forum sans grandeur, turbulent, violent, insupportable. (On rit.)

Vous voulez, messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), mettre à tout moment les peuples sur le lit orthopédique de

vos réformes, et vous ne faites pas attention qu'en prétendant redresser ce que vous appelez des difformités, vous risquez de vous attaquer aux sources mêmes de la vie des sociétés et des États. (Vive approbation à droite.)

Eh ! mon Dieu, le peuple romain a déjà fait l'épreuve des efforts dont il était capable en fait de liberté ; il l'a fait au temps de Rienzi. (Rires ironiques à gauche.)

Permettez, messieurs : l'Italie tout entière était alors livrée à un mouvement, à une activité incomparables. Autour de Rome, vingt États peut-être, principautés ou républiques, étaient animés de la vie la plus étincelante et la plus fière, par le commerce, par les lettres, par les arts, par le génie de la politique et de la guerre. Eh bien ! quel usage l'État romain a-t-il fait des soixante-dix ans de liberté que lui laissait l'absence des Papes ? quel usage en a-t-il fait pour satisfaire les goûts d'énergie et d'activité que vous lui supposez ? Comme vous le disait naguère M. le ministre de l'instruction publique, la vie a semblé s'arrêter chez lui, l'herbe a poussé dans les rues de Rome, la population a déchu dans des proportions inouïes. (Exclamations.)

Et le peuple romain, selon une expression consacrée de sa tradition, a pleuré sa captivité. (Nouvelles exclamations à gauche.)

L'essai a donc été fait.

Et comme l'État romain, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, est une juxtaposition diplomatique, car il n'y a pas de nationalité romaine..... (Mouvement.) Tout le monde le sait, alors, toutes les villes considérables de l'État romain, Ravenne, Ferrare, Bologne se seraient séparées de Rome affaissée et découronnée ; au lieu d'un État enraciné dans le droit, dans le respect, vous auriez vu éclore une multitude de petites républiques de *Saint-Marin*, sans consistance pour le dedans, sans résistance possible pour le dehors : Naples, la Toscane, l'Autriche auraient rongé ces petites républiques de trois côtés ; Ancône, que protège aujourd'hui contre l'esprit d'entreprise de toutes les puissances l'inviolabilité de l'État romain, aurait été livrée au plus prompt, au plus audacieux. Et de deux choses l'une : ou bien elle aurait complété ce que je demande la permission d'appeler le fer à cheval des positions maritimes de l'Autriche sur l'Adriatique (très-bien !), ou bien, quelque matin, Ancône se serait réveillé avec les vaisseaux anglais dans son port, et, vingt-quatre heures après, le pavillon anglais sur ses murs.

et aurait complété le triangle dont Malte et les îles Ioniennes seraient devenues la base.

Voilà ce qui serait inévitablement arrivé; et au bout de tout cela, quand vous auriez eu enlevé de l'Italie cet isthme moral que forme l'État du Saint-Père, quelque jour vous auriez vu l'Autriche, qui aura tôt ou tard des comptes à régler en Orient avec la Russie, soit dans un caprice de conquête, soit dans une nécessité de compensations, se lancer sur le royaume de Naples, en passant sur le corps de vos petites républiques, les emporter au retour après elle, s'abattre sur la Toscane, et, de là, inonder et submerger le Piémont de son armée victorieuse, à peine arrêtée aux pieds des Alpes. (Vive approbation à droite.)

Une voix. Alors nous aurions fait la guerre !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. C'est justement pour prévenir la guerre qu'il faut nous tenir dans le droit qui nous en dispense aujourd'hui.

Ainsi, ce que produisait cette République, c'était la guerre au début pour l'établir; la guerre pour la maintenir; avec le Pape, la guerre pour des raisons spirituelles; sans le Pape, la guerre pour des raisons territoriales; et, pour achever l'œuvre, la sécurité de vos frontières gravement menacée. Voilà ce que c'était que la république romaine. (Nouvelle interruption.— Parlez! parlez!)

L'indépendance de l'Italie, messieurs, était donc gravement compromise; l'équilibre était rompu à notre préjudice; car il ne faut pas l'oublier, et je reviens par là à mon point de départ, aujourd'hui que nous avons en Italie, grâce à la politique de la commission exécutive, l'épée de Charles-Albert de moins, et les victoires du maréchal Radetzki de plus, la papauté est la dernière ancre de salut de l'indépendance de l'Italie.

Et, en échange de tous ces malheurs, en échange de toutes ces complications et de tous ces périls, qu'est-ce que nous apportait la république romaine? Elle nous apportait des griefs sérieux, durables, peut être irréparables, du Pape et de la catholicité contre nous.

Permettez-moi de vous indiquer sans développements.... (Interruption.) de vous indiquer par quels points, à quel degré un grief du Pape et de la catholicité pouvait influer sur votre attitude dans les affaires du monde.... (A demain! à demain!)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur demande lui-même la continuation de la discussion à demain. (Oui! oui! à demain! — Non! non! parlez!)

La discussion est continuée à demain!



SÉANCE DU 19 OCTOBRE.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Messieurs, j'ai fait hier mon éducation à vos dépens, je tâcherai que vous en profitiez aujourd'hui; je m'efforcerai d'être court, et je m'efforcerai d'être clair.

Je disais que les grands intérêts de la France étaient engagés au plus haut degré dans ses rapports avec la papauté et qu'il était important pour l'Assemblée de les apprécier et de s'en rendre un compte exact.

Vous savez, messieurs, que nous occupons à Rome une position, je ne dirai pas prépondérante, ce ne serait pas assez respectueux, mais je dirai accréditée, accréditée à la suite des longs services que nous avons rendus à la papauté, services qui ont établi chez elle cette conviction profonde qu'elle peut compter sur nous pour l'assister dans ses épreuves et dans ses périls.

Vous savez aussi que les destinées du monde se règlent par cinq grandes puissances. De ces cinq puissances deux sont catholiques; vous êtes l'une des deux; les trois autres se divisent en deux puissances protestantes et une puissance schismatique.

Je ne donnerai pas un seul développement à l'indication que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée; le sujet ne le comporte pas. Je dirai seulement que la Russie a pour appendice la Pologne qui est catholique; que la Prusse a pour appendice les provinces rhénanes qui sont catholiques; que l'Angleterre a pour appendice l'Irlande, le Canada, Malte et les îles Ioniennes, qui sont catholiques. Il va sans dire que, quand nous occupons à Rome la position accréditée qui nous appartient, ces grandes puissances sont obligées de prendre en très-grande considéra-

tion cette position dans les rapports politiques qu'elles entretiennent avec nous.

Je n'ajoute pas un mot à cela.

On a parlé très-souvent à cette tribune de la question slave; je ne sais pas si la question slave va s'ouvrir, si elle s'ouvrira dans cinquante ans, dans dix ans, dans un an, dans six mois; à l'époque où nous vivons, on ne peut ni répondre de l'avenir ni presque prévoir le présent; mais, que la question slave vienne à s'ouvrir un peu plus tôt ou un peu plus tard, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point qu'il y a dans la race slave à peu près 25 millions de catholiques.

Voilà pour ce qui regarde les grandes puissances. Quant aux puissances moins importantes et qui entretiennent avec vous des rapports d'amitié, toutes les fois qu'elles ont eu des démêlés, des difficultés plus ou moins considérables avec le Saint-Siège, c'est par votre entreprise que ces difficultés se sont aplanies ou résolues.

Ainsi, pour ne parler que de ce que j'ai connu pertinemment, le Brésil, la Grèce, l'Espagne ont eu des difficultés, les unes assez importantes, les autres très-graves avec le Saint-Siège; c'est par votre entremise que ces difficultés ont été résolues ou conduites sur le seuil d'une solution.

C'est encore vous qui, en qualité de seule puissance maritime catholique, avez naturellement le protectorat de tous les catholiques d'outre-mer. C'est vous qui, lorsqu'il s'agit de fonder des évêchés, d'instituer des missions, d'établir des écoles chrétiennes dans tous les pays catholiques d'outre-mer, êtes les mandataires du catholicisme; c'est vous qui avez le glorieux, l'utile privilège de transporter sur tous les points du monde ces missionnaires dont je vous parlais hier, qui, quand vos vaisseaux, ou par détresse ou par esprit d'entreprise, abordent sur les plages où vous les avez transportés, saluent votre pavillon comme celui de la patrie catholique, et acquittent en bons offices, en concours, en services de tout genre, la reconnaissance du crédit que vous les avez aidés à fonder.

Je suppose que l'Assemblée ne sera pas insensible à ces diverses considérations; et, s'il fallait lui en faire sentir plus vivement l'importance, je lui citerais l'action de la propagande grecque par la Russie, l'action de la propagande biblique par l'Angleterre, et je lui rappellerais que pas un de ces missionnaires de la propagande biblique de l'Angleterre ne mette pied sur un point du monde, pour ainsi dire, sans que tôt ou tard il y naisse une colonie, ou, si ce n'est une colonie, un

comptoir ou un point de ravitaillement et de relâche pour ses vaisseaux...

A gauche. A la question ! à la question !

A droite. C'est parfaitement la question. — Continuez ! continuez !

M. THIERS. Parlez ! parlez !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Enfin, messieurs, vous êtes, par les traités, par les traditions séculaires, investis d'un protectorat catholique en Orient ; ce protectorat, personne ne peut vous en ôter la possession, mais on peut l'étendre, et s'il était étendu, il est clair que le bénéfice, l'honneur, le bénéfice surtout en serait atténué entre vos mains ; or, que faut-il pour étendre ce protectorat, pour en communiquer le privilège à d'autres puissances ? Un mot d'assentiment du Saint-Siège à une complaisance de la Porte, rien autre chose. Et quel serait l'héritier naturel, vraisemblable, presque inévitable de ce que vous auriez perdu ? Ce serait l'Autriche ; et, comme elle n'a pas de marine, son instrument serait la Sardaigne ; ou peut-être, à la suite des rapprochements qu'on peut entrevoir entre la cour de Rome et l'Angleterre, puisqu'il est délibéré dans le parlement anglais si on enverra, oui ou non, un ambassadeur à Rome, peut-être pourrait-il arriver aussi que, sous la livrée de l'Autriche, ce protectorat passât effectivement entre les mains de l'Angleterre, mains si vigilantes, vous le savez, et d'une âpreté si patriotique, à saisir les occasions nouvelles d'influence et à vivifier celles que la tradition lui a léguées.

Et, puisque je viens de citer l'Angleterre, laissez-moi dire, messieurs, que, si elle avait été à votre place, en six mois, ce n'est pas deux mois, ce n'est pas un an après son départ de Rome que le Pape y aurait été ramené ; c'est quinze jours après, le temps strictement nécessaire pour armer ses vaisseaux à Malte et à Gibraltar.

Vous perdriez donc, par un grief sérieux, considérable, durable, du Pape et de la catholicité, tous ces différents avantages, et à ces avantages succéderaient immédiatement des inimitiés ou des froideurs ; et comme vous êtes un pays maritime, commerçant, entreprenant, militaire, comme vous avez des négociations engagées sur tous les points du monde, il arriverait qu'au lieu de la bienveillance que vous rencontrez dans ce point de vos relations, vous trouveriez sur presque tous les marchés où se porterait votre commerce, au seuil de presque tous les cabinets où iraient frapper vos négociations, sur presque toutes les plages où aborderaient vos navires.

des soldats ou des sujets de ce chef spirituel que vous auriez blessé, et qui vous feraient expier par leur froideur, si ce n'est plus, l'injure que vous auriez faite à ce chef.

Voilà les inconvénients pour le dehors; pour le dedans je crois qu'ils seraient encore plus graves.

La révolution de Février a été respectueuse pour le clergé; le clergé a été bienveillant pour la révolution de Février. (Rumeurs à gauche.)

Croyez-vous, messieurs, que si vous aviez blessé et le Pape et la catholicité, ces sentiments bienveillants auraient duré? J'en doute. Croyez-vous qu'ils n'auraient pas eu un contre-coup fâcheux, inquiétant, préjudiciable, dans les populations? J'en doute encore. Il faut nous souvenir que la France a usé bien des forces et bien des armées pour pacifier la Vendée pendant la première révolution! Je sais qu'il y avait alors deux griefs et qu'il n'y en aurait qu'un aujourd'hui; mais enfin il n'a fallu rien moins, vous le savez, que le génie de Hoche, la gloire du consulat et la grande œuvre du concordat pour pacifier les esprits.

On a souvent cité Napoléon dans cette discussion: je demande la permission de le citer à mon tour. Napoléon s'est engagé successivement dans deux voies vis-à-vis du Saint-Siège; il a été respectueux et il a été violent. Laquelle des deux voies lui a le mieux réussi? Quand il était respectueux, voici comment, en disant adieu à son ambassadeur à Rome, il achevait, il perfectionnait ses dernières instructions: il lui disait: « Traitez le Pape comme s'il avait 200,000 hommes. »

C'était une grande parole, messieurs, car elle était profondément respectueuse, et rien ne sied mieux à la force que le respect; mais c'était surtout une parole profondément politique, parce qu'elle révélait chez lui la juste conscience de la puissance morale à la fois invincible et insaisissable dont disposait celui avec lequel il avait à traiter.

Eh bien! je crois que les assemblées feront toujours bien de dire à leurs gouvernements, sans s'approprier les paroles de Napoléon, ces paroles augustes tombées des lèvres du génie (que personne n'a le droit de s'approprier), mais de leur dire: « Traitez le Pape, non pas comme s'il avait 200,000 hommes, mais traitez-le au point de vue de vos intérêts et de votre politique, comme un chef spirituel devant la parole duquel s'inclinent, s'émeuvent et s'agenouillent 200 millions d'âmes dans l'univers. » (Assentiment marqué à droite.)

A gauche. A la question !

A droite. C'est la question.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Je reviens maintenant au débat actuel, au débat purement politique, et je finis. (Ah ! ah ! — Rires à gauche.)

J'ai eu l'honneur de dire à l'Assemblée que le Gouvernement s'était trouvé placé entre deux alternatives : établir la république romaine, ou rétablir la papauté.

On a dit, à propos du rétablissement de la papauté, qu'on avait commis un crime en la rétablissant, parce qu'on avait violé la liberté, la nationalité, et détruit une république.

Voilà en quoi se résument les griefs.

Je crois que si la Constitution voulait dire d'une manière absolue que jamais il ne serait permis à la République française d'agir contre un établissement quelconque, dès qu'il mettrait sur son chapeau le mot de république ou le mot de liberté, il y aurait lieu de nous inquiéter beaucoup pour nos plus délicats intérêts ; et je ne sais pas bien comment nous nous en tirerions si l'Algérie entrait en insurrection. (Rires à gauche. — Assez ! assez ! — Bruit.)

Une voix. En indépendance, voulez-vous dire !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Mais je veux examiner sérieusement les trois griefs : la liberté, la nationalité, la république.

La liberté existait-elle à Rome sous la domination du triumvirat ? Car si elle n'existait pas, il était difficile de la détruire.

Voyons donc pour qui existait la liberté à Rome sous la domination de M. Mazzini ?

Pour le clergé ? Non ; car les églises étaient pillées, ou au moins dépouillées, et les biens du clergé confisqués, le tout par décrets du gouvernement, insérés au *Moniteur romain*.

Les religieuses étaient chassées de leurs monastères ; et, comme les chanoines de Saint-Jean-de-Latran... (Éclats de rire à l'extrême gauche. — Interruption prolongée.)

M. DAHIREL. Dites *les citoyens chanoines*, et ça passera. (On rit.)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Et comme les chanoines de Saint-Jean-de-Latran avaient dû naturellement déférer plutôt aux ordres du Pape, leur chef qu'aux injonctions du chef de la république romaine, M. Mazzini ; comme ils n'avaient pas concouru aux fêtes religieuses de Pâques, M. Mazzini jugeant, par un décret que j'ai là sous la main, qu'ils avaient manqué à la majesté de la république romaine, les frappait d'une amende de 120

piastres ; le décret est , je crois . du 15 février ou du 10 avril , peu importe. (Rumeurs à gauche.)

La liberté existait-elle pour les grands propriétaires ? Non , messieurs pas davantage. On avait envahi leurs palais , enlevé leurs chevaux , requis leurs voitures avec des pénalités fort graves contre ceux qui se permettraient une soustraction. (Rires à gauche.)

La liberté existait-elle davantage pour les capitalistes ? Non , car on fabriquait du papier-monnaie avec cours forcé ; on faisait des emprunts forcés , on frappait de la fausse monnaie. (Rumeurs à gauche.)

Existait-elle pour les artistes , au moins ? Non , car on envahissait violemment l'Académie de France ; on dispersait nos élèves , et c'était à peine s'ils pouvaient sauver quelques débris de leurs travaux.

Pour les étrangers ? Non , car des Belges étaient assaillis , maltraités , pillés ; et M. l'ambassadeur de Belgique poursuit encore aujourd'hui , auprès de l'autorité française , la punition des auteurs présumés de cet attentat.

Existait-elle pour les diplomates ? Non , car M. de Lesseps nous dit qu'il a dû chercher un refuge contre le poignard dans le camp français , et trois attachés de l'ambassade de France ont dû négocier huit jours pour obtenir la permission de sortir de Rome ; et quand deux d'entre eux sont sortis , ils ont reçu deux coups de fusil dans leur voiture ; je n'impute pas ces coups de fusil à M. Mazzini. (Rumeurs à gauche.)

Une voix. C'est bien heureux !

THURIOT DE LA ROSIÈRE. Mais cela prouve que c'était là la plus intolérable , la plus insupportable des tyrannies , la tyrannie de la monarchie. (Murmures à gauche.)

La liberté existait-elle pour les alarmés , défiants , qui auraient eu envie de se soustraire à ce joug qui les blessait cruellement ?

Non , car voici un décret qui les déclare traîtres à la patrie. Et si vous voulez savoir comment on traite les traîtres à la patrie , le voici : « Aux défenseurs de la république , la république donne des terres , de l'argent et des honneurs ; aux tièdes , l'infamie , et aux traîtres , la mort. »

Voix à droite. Et ils parlent de l'abolition de la peine de mort !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Existait-elle pour les détenteurs de matières d'or et d'argent ? Non , car voici encore un décret qui les oblige , sous des pénalités très-sévères , à livrer les ob-

jets dont ils sont possesseurs à certains agents investis du droit de faire réquisition chez eux ; et ce droit de réquisition s'exerce avec un zèle si général que le triumvirat publie une série de décrets destinés à rassurer les citoyens, c'est-à-dire à les prémunir contre les exigences des réquisiteurs de bonne volonté.

Existait-elle pour la garde civique ? Non, car j'ai lu une lettre de Rome qui disait que la garde civique avait voulu, la veille de l'entrée de Garibaldi à Rome, ouvrir les portes de la ville à l'armée française ; et j'ai quelques raisons de croire que c'est vrai ; car Garibaldi, à peine entré, procède au désarmement de la garde nationale, et lui enlève les fusils à percussion pour y substituer des fusils à silex ; et alors, par une ruse assez familière aux gouvernements un peu emphatiques, quand on voit que la garde nationale se prête peu à aller au feu, on promulgue un décret qui dit : « La garde nationale, qui aurait la plus grande ardeur pour défendre la république, étant plus particulièrement destinée à garder ses foyers (qu'on ne garde que contre l'anarchie), restera dans ses quartiers l'arme au bras. » (Sourires approbatifs à droite.)

La liberté existait-elle pour les régiments de ligne ? Non, pas davantage ; car, d'après les renseignements qui me sont parvenus, ces régiments s'étaient associés aussi à l'intention de la garde civique d'ouvrir les portes aux Français..... (Rumeurs à gauche.)

Et j'ai bien quelques raisons de croire que c'est vrai, puisqu'ils ont refusé de retourner au feu après y être allés deux fois, et se sont autorisés, pour n'y pas aller, du refus de la garde civique.

Enfin, la liberté existait-elle pour M. Armellini, le collègue de Mazzini ? Non, puisqu'il voulait transiger et traiter avec M. le général Oudinot, et que M. Mazzini s'y opposait. (Exclamations à gauche.)

Voix diverses. Concluez donc !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Je ne suppose pas qu'on me dira que ces malheureux que l'on enlevait violemment de leur domicile, et qu'on faisait fusiller nuitamment, étaient libres ; et il en a péri un certain nombre, car on vient d'en déterrer dix-huit. (Rires ironiques à gauche.)

Voix à droite. C'est très-ridicule !

Voix à gauche. C'est que ce n'est pas vrai.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Quelle classe de citoyens était donc libre ? Il y avait de libres MM. Mazzini et Garibaldi ; il y avait encore de libres ces *condottieri* de révolution qui

portaient et attiraient le fer et le feu au foyer d'autrui, ces hommes venus de Gênes, de Livourne, de Sicile, que des bâtiments français avaient recueillis, que Venise avait repoussés, et qui venaient reconnaître à Rome, par des coups de fusil tirés sur nos soldats, l'hospitalité de notre pavillon.

Il y avait encore d'autres personnes libres : c'étaient les condamnés qu'on avait fait sortir de prison... (vive approbation à droite), et qui étaient réintroduits dans la liberté civile par la liberté politique. (Rires approbatifs à droite.) Il y avait encore une autre personne libre du fait de cette révolution : c'était un martyr de l'inquisition, un évêque schismatique, dont on a fait grand bruit. Je vais vous dire en deux mots son histoire. (Mouvement d'impatience à gauche.)

Voix à droite. Parlez ! parlez !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. C'était un évêque schismatique, faussaire en écriture publique et en écriture privée (Rires à droite), qui, par une suite de mensonges continués avec la persévérance la plus dépravée, avait fini par surprendre la religion de Léon XII, s'était fait nommer évêque en usurpant... (Réclamations à gauche. — *A droite.* Parlez ! parlez !)

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas le droit d'empêcher de dire les faits !

Voix diverses à gauche. Ils sont faux ! A-t-il été jugé ?

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE... Et qui expiait par la captivité la plus douce une escroquerie sacrilège que, dans tous les pays du monde, il aurait payée par une condamnation à vie, au bague.

Une voix à l'extrême gauche. Et M. de Praslin ? (Rumeurs et agitation.)

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Messieurs, il est bien possible que le régime que je viens d'avoir l'honneur de vous décrire paraisse la liberté à certaines personnes, mais c'est aux gens sans doute qui ont appelé la liberté le temps où nos lois, nos droits, nos garanties, l'immovibilité de la magistrature... (Exclamations à gauche), l'épée brisée de nos généraux, tout, jusqu'aux mœurs de notre société polie, était jeté au vent du caprice populaire. (Vives réclamations à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. VICTOR LEFRANC. Nous serions un peu moins libres sans ces gens-là, s'ils n'avaient pas été là. Il fallait dire cela quand ils étaient debout ; ils n'y sont plus ! Ils vous ont protégés alors.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Personne ne m'a protégé alors, moi !

M. VICTOR LEFRANC. C'est différent.

M. D'HAUTPOUL, *de la commission*. Personne ne nous a protégés !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Personne ne m'a protégé ; je me suis protégé avec mon fusil dans la rue, comme tout le monde.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. VICTOR LEFRANC. Il me semble que le Gouvernement provisoire ne se battait pas contre la garde nationale.

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a bien le droit de raconter les faits, sauf à d'autres de les juger autrement que lui.

M. VICTOR LEFRANC. Parfaitement !

Voix à droite. N'interrompez pas !

M. LE PRÉSIDENT. Vos orateurs répondront ; les interrupteurs ne servent à rien qu'à troubler la discussion,

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Quant à moi, qui aime passionnément la liberté, mais qui suis jaloux de son honneur, qui crois que la liberté c'est le mouvement, la santé, la vie dans la sécurité, la dignité et la justice, je ne prostituerai jamais ce grand nom à ces sanglantes, à ces ignobles saturnales. (Vive adhésion à droite.)

Et dans tous les cas, comme le dit votre rapport, si ce que j'appelle excès, et ce que vous appelez, vous, liberté, s'il fallait que cela succombât sous une victoire, valait-il mieux que ce fût sous la victoire inflexible de l'Autriche que sous la nôtre ? Voilà toute la question.

Savez-vous pourquoi M. Mazzini a aujourd'hui la liberté d'insulter votre diplomatie, votre Gouvernement, le chef de la République, cette Assemblée, la France entière, qu'il appelle une nation de marchands dont le cœur est dans la bourse ? (Vives réclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT... Il a des défenseurs d'office.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Si M. Mazzini a la faculté de toutes ces injures et de toutes ces insultes, c'est parce qu'il est protégé par la clémence du drapeau qui l'a vaincu. (*A droite*. Très-bien ! très-bien !)

Voulez-vous en avoir la preuve ?

A gauche. Oui !

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Oui ! je vous la donne.

Un commandant de bâtiment français se trouvait à Ancône

avant l'arrivée des Autrichiens. C'est un récit qui a paru dans tous les journaux.

Quelques pourparlers eurent lieu pour savoir si la ville se livrerait à lui.

L'avis contraire prévalut. Le commandant français s'éloigna, les Autrichiens s'avancèrent. La ville d'Ancône fit courir après le commandant, aimant mieux tomber entre nos mains que dans celle des Autrichiens. Il était trop tard.

Vient à présent un autre grief, celui de la nationalité.

D'abord je maintiens d'une manière absolue, invincible, qu'il n'y a pas de nationalité romaine; je crois même qu'il n'y en a jamais eu... (Interruption à gauche): je crois qu'il y a bien eu une domination romaine dans le monde, mais, je le répète, je ne crois pas qu'il y ait eu jamais une nationalité romaine. (Rires à l'extrême gauche.) C'est mon opinion.

Je ne crois donc pas qu'il y ait aujourd'hui une nationalité romaine; mais peu importe, j'accepte cette nationalité, et je me demande si elle est bien sérieuse quand il faut en défalquer le clergé, les grands propriétaires, les capitalistes... (Bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez donc garder le silence; il est impossible de discuter ainsi au milieu du bruit.

M. THURIOT DE LA ROSIÈRE. Vous voyez bien que quand on distrait d'une nationalité, le clergé, les capitalistes, les détenteurs d'objets d'or et d'argent, les effrayés, les alarmistes, il est clair qu'il ne reste rien, absolument rien de sérieux, à moins que vous ne vouliez absolument nous imposer comme nationalité cette sorte de nationalité cosmopolite et mobile qui pourrait alors, en se transportant tantôt sur un point de l'Europe, tantôt sur un autre, nous interdire à son gré l'exercice de nos droits et la revendication de nos intérêts.

Après cela, on a dit que la république romaine avait été égorgée, et qu'il était immoral qu'une république en égorgéât une autre.

En lui-même, le fait est vrai; c'est bien une république qui a succombé à Rome; mais il y a ici un abus calomnieux des mots. Ce n'est pas une république, en tant que république, que nous sommes allés détruire à Rome. Si la monarchie eût été l'état politique et légal de la France, et qu'il se fût établi à Rome une monarchie, sur les ruines du trône pontifical, j'applaudirais à la destruction de cette monarchie de Rome, au nom des mêmes principes, et par les mêmes raisons, au

nom desquelles et par lesquelles j'applaudis à la destruction de la république romaine.

Ce que nous sommes allés détruire à Rome, c'est l'établissement qui s'y était fait au mépris de nos droits, au préjudice de nos intérêts; nous sommes allés, au nom de notre droit d'instituteurs et de fondateurs, en chasser les gens qui avaient la prétention de nous exproprier de ce que j'appelle la propriété indivise de la catholicité. (Très-bien !)

Eh bien ! ces trois griefs écartés, car ils ne sont pas sérieux, comment votre Gouvernement ne se serait-il pas décidé pour le rétablissement du Pape, le rétablissement du Pape qui assurerait la paix religieuse dans le monde, qui assurerait la paix religieuse en France, qui affermissait la paix territoriale, qui nous faisait remonter au rang de puissance catholique prépondérante; et, enfin, qui rendait à l'Italie sa dernière chance, et, comme je le disais hier, sa dernière ancre d'indépendance ?

Le Gouvernement devait donc rétablir le Pape; il l'a rétabli, il a bien fait, surtout quand on songe qu'il ne fallait pour obtenir tous ces grands, tous ces heureux résultats, qu'un effort court et énergique de notre vaillante armée. (Très-bien !)

Je ne me permettrai pas d'examiner en détail les résultats de l'expédition. Pour l'armée je les aime et je les admire. Je les aime et je les admire, parce qu'elle s'est recommandée au respect, à l'admiration de l'Europe.

On avait dit à Rome, dans le *Moniteur romain*, que notre armée était composée de nouveaux Vandales; on avait dit qu'il avait fallu exciter la valeur de nos soldats en leur proposant des prix infâmes; on avait dit que nos canons dirigeaient leurs feux sur le Vatican. C'étaient d'odieuses calomnies. Rien n'a égalé la sollicitude de nos soldats, si ce n'est leur valeur. Je suis fier, je suis heureux que cette belle image de la démocratie disciplinée se soit honorée une fois de plus devant l'Europe. (Très-bien ! très-bien !)

Je suis bien aise encore que, dans une mesure sensée et raisonnable, notre Gouvernement ait accompli, à côté, en face de l'Autriche, un acte important d'influence; et je crois que ceux qui nous reprochent aujourd'hui d'avoir agi, nous auraient reproché avec bien plus d'emportement et d'amertume, d'être restés les bras croisés, assistant à des violences, à des exécutions peut-être sanglantes.... (Très-bien ! très-bien !)

Je ne dirai que très-peu de mots sur le *motu proprio*. Le gouvernement constitutionnel n'est pas dans le *motu proprio* : ce

qu'on appelle à proprement parler la liberté politique n'y est pas. Le gouvernement ne l'a pas demandé; les meilleurs esprits hésitent sur le point de savoir si une forme de gouvernement qui tend à substituer l'opinion de la majorité du pays à celle du souverain, est compatible avec le pouvoir papal dont l'essence est de résulter, au contraire, de l'inspiration personnelle du souverain; mon esprit hésite comme tous les autres devant cette question; mais encore une fois, le Gouvernement ne l'a pas demandé; il n'y a pas lieu de discuter ce point.

Toutes les libertés pratiques, réelles, sont contenues dans le *motu proprio*. On le nie parce qu'on ne les y voit pas; c'est faute d'approfondir ce qui s'y trouve.

Ensuite, les réclamations instantes qui ont eu lieu pour obtenir soit un gouvernement constitutionnel, soit des garanties, doivent être imputées à ceci, que depuis l'avènement de Pie IX, son gouvernement n'a jamais fonctionné avec les améliorations qu'il avait introduites.

La révolution a saisi avec perfidie le moment même où les abus, réformés en droit et en principe, n'avaient pas encore eu le temps de disparaître, en fait, pour attaquer le gouvernement de Pie IX, et faire porter sur lui les rancunes de ces inconvénients, de ces griefs qu'il avait détruits.

Je ne crois donc pas qu'après que les esprits se seront calmés, après que cette ardeur de révolution se sera atténuée, je ne crois pas qu'il y ait de la part de l'opinion publique une réclamation réelle, sérieuse, qui demande à être prise en considération, et par les puissances et par le Pape, pour obtenir un gouvernement constitutionnel.

Quant à la sécularisation, je me permets une seule remarque, c'est celle-ci: que la sécularisation, pour être, comme on le voudrait peut être, parfaitement sûre, devrait être exclusive, et qu'alors elle serait une monstruosité. (Bruît à gauche.) Elle serait une monstruosité si elle était exclusive, car alors on refuserait au Pape, chef de la religion, le droit de choisir pour agents de sa volonté les prêtres, les ecclésiastiques qu'il regarderait comme capables, comme dignes de sa confiance. Si, au contraire, la sécularisation reste facultative, comme le bon sens et le respect de l'institution le veulent, il est certain que vous n'aurez aucun frein, aucun moyen de contrôle sur la volonté du Pape, car vous ne pourrez pas lui dire: Vous avez nommé un ecclésiastique de plus qu'il ne fallait. Ce serait impraticable, il n'y aurait donc pas de garantie.

A présent on dit qu'on suspecte la bonne foi de Pie IX, qu'il a très-peu donné et qu'il reprendra ce qu'il a donné.

Eh bien, puisqu'il faut que la discussion descende jusqu'à réfuter ces outrages, je dis que l'une des deux choses exclut l'autre. En effet, si le Pape était de mauvaise foi, et s'il voulait reprendre, il aurait eu bien mauvaise grâce à se donner le tort de la parcimonie, car il aurait tout aussi bien repris une large concession qu'une petite; je ne crois donc pas que ce soit là une objection sérieuse.

Quant à l'amnistie, je l'avoue, je désire qu'elle soit plus dans la mesure des sentiments magnanimes de Pie IX; je le désire, et si j'hésite à insister beaucoup sur ce point, dans ma pensée, c'est que l'âme de Pie IX est si naturellement pleine de mansuétude, et si vous me permettiez l'expression, si éprise de pardon, qu'il a évidemment fallu l'exemple, l'expérience de l'abominable usage qu'on a fait de ses bienfaits, pour que cette âme si douce et si clémentine se soit aguerrie avec les rigueurs.

Pourtant, je désire respectueusement que cette amnistie soit aussi étendue que le permet la clémence conciliée avec la justice; je le désire, j'espère que cela sera. Et si ma voix, qui a été connue de quelques-uns des conseillers de Pie IX, devait à l'écho de cette tribune l'honneur d'arriver jusqu'à lui, je suis convaincu, je suis profondément convaincu que cette expression de ma confiance lui agréerait comme un hommage, et qu'il la ratifierait par l'assentiment de son cœur et de sa raison. (Mouvements divers.)

Dans tous les cas, messieurs, je vote pour les faits de l'expédition de Rome, et j'espère que nous verrons bientôt rétablie sur ses bases nécessaires, par les mains de notre vaillante armée, cette chaire auguste de laquelle des conseils de patience, d'humilité et de résignation peuvent descendre avec autorité sur le monde qu'ébranlent les assauts d'un orgueil et d'un matérialisme sans frein. (Vives et nombreuses marques d'approbation à droite et au centre. — Rumeurs à gauche.)



DISCOURS

DE

M. DE MONTALEMBERT,

REPRÉSENTANT DU DOUBS,

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Séance du 19 octobre 1849.

Messieurs, le discours que vous venez d'entendre (1) a déjà reçu le châtement qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli.

A droite. Très-bien ! très-bien ! (Vives réclamations à gauche.)

Un membre à gauche. Vous êtes un insolent !

Voix nombreuses à gauche. A l'ordre ! à l'ordre ! (Agitation bruyante.)

M. LE PRÉSIDENT (DUPIN). Ce n'est pas parlementaire, monsieur de Montalembert.

A gauche. Nous demandons le rappel à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. J'ai fait observer à l'orateur que son expression n'était pas parlementaire.

A gauche. Mais c'est une insolence ! A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dit à l'orateur ce que je devais lui dire. (Cris : A l'ordre ! — Tumulte.)

M. ARNAUD (de l'Ariège). Pourquoi de telles provocations de la part d'un chrétien ? Nous avons applaudi aussi, nous !

M. DE MONTALEMBERT. Vous n'êtes pas chargé de ma conscience de chrétien.

(1) Celui de M. Victor Hugo.

A gauche. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. C'est vous que je rappelle à l'ordre maintenant, car vous le troublez. (A l'ordre! à l'ordre! — L'agitation est à son comble.) Ce n'est pas à vous à rappeler à l'ordre, c'est à moi!

A gauche. Eh bien! rappelez-y donc!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai adressé à M. de Montalembert les paroles que j'ai cru devoir lui adresser.

A gauche. Lesquelles! lesquelles!

M. LE PRÉSIDENT. Si vous aviez gardé le silence, vous les auriez entendues.

M. de Montalembert a maintenant le droit de s'expliquer; il a la parole.

Voix à gauche. Eh bien! nous écoutons.

M. LE PRÉSIDENT. C'est fort heureux que vous vouliez bien vous soumettre au règlement.

A gauche. Pourquoi tolérer des provocations?

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez d'en dire cent fois plus que M. de Montalembert. (Vives rumeurs à gauche.) Je ne céderai jamais à la violence, quelle qu'elle soit! (Très-bien!)

Voix à gauche. Nous ne laisserons pas parler l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous vous croyez les maîtres ici? C'est-à-dire qu'il dépendra de vous, messieurs, d'empêcher la séance de continuer! Gardez le silence. L'orateur a la parole, vous ne l'avez pas! Il a la parole pour s'expliquer. (Écoutez! écoutez!)

M. NADAUD. Je prends l'engagement de ne jamais insulter personne, mais je ne me laisserai pas insulter non plus.

M. LE PRÉSIDENT. Ajoutez-y l'engagement de vous taire et d'observer le règlement. (Très-bien! très-bien!)

M. DE MONTALEMBERT. Puisque le mot de châtiement vous blesse, messieurs, je le retire et j'y substitue celui de *récompense*. (Rires et approbation à droite. — Murmures à gauche.)

Je dis donc que l'orateur a déjà recueilli pour récompense les applaudissements de l'extrême opposition, mais que la majorité dont il a fait partie jusqu'aujourd'hui, que les électeurs modérés de Paris qui, comme moi, l'ont nommé... (interruption), qui l'ont nommé pour représenter le grand parti et les grands intérêts de l'ordre; que ces électeurs-là auront le droit de se demander si c'est pour recueillir de tels applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette tribune. (Exclamations à gauche.)

M. A. THOURET et *plusieurs autres membres*. C'est une nouvelle injure!

M. FLANDIN. Il y a une double injure, et contre l'orateur et contre ceux qui l'ont applaudi!

M. GRÉVY. L'orateur a injurié une partie de l'assemblée. (Agit.) Monsieur le Président, vous ne devez pas tolérer cela.

M. LE PRÉSIDENT. L'expression qui vous a blessés a été retirée. (Exclamations nombreuses à gauche.)

Un membre. Elle a été aggravée!

M. GRÉVY. Vous n'auriez pas toléré cela de la part d'un orateur de la gauche.

Voix à droite. Vous n'avez pas la parole! A l'ordre!

M. DE MONTALEMBERT. L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant... vous me permettrez de lui dire cela... l'avenir lui garde un autre châtiment... (Nouv. exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est trop personnel.

M. A. THOURET. M. Victor Hugo n'est pas là! Attendez qu'il y soit! Vous attaquez un orateur absent, cela n'est pas digne de vous! (Vive agitation.)

Un certain nombre de représentants de la gauche se lèvent et paraissent se disposer à quitter la salle. — Un grand tumulte éclate.

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Assis! assis!

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur, au milieu du bruit. Vous devez laisser M. Victor Hugo en dehors de votre discussion. Si c'est une attaque personnelle, je ne la tolérerai pas!

M. DE MONTALEMBERT. Je n'attaque pas la personne de M. Victor Hugo...

M. LE PRÉSIDENT. Répondez à ses raisonnements, mais n'attaquez pas sa personne. (Très-bien!)

M. A. THOURET. A la bonne heure, c'est de la justice.

M. LE PRÉSIDENT (s'adressant à l'extrême gauche). Mais vous ne voulez pas même entendre ce qu'a dit le président, à force de faire du bruit. Vous le lirez demain, puisque vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui. Vous cédez trop à la violence, je vous le dis. (Exclamations à gauche.)

M. PASCAL DUPRAT. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce que c'est que ce rappel au règlement?

M. PASCAL DUPRAT. Je vais vous le dire; je veux m'adresser à l'Assemblée.

(M. Pascal Duprat monte à la tribune et se présente à côté de M. de Montalembert.)

A droite. A l'ordre ! à l'ordre ! Vous n'avez pas la parole !

(M. le président invite M. Pascal Duprat à descendre de la tribune. Après quelques paroles échangées avec lui, M. Pascal Duprat quitte la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT. Je répète qu'on n'a pas le droit de me dire que je devais rappeler à l'ordre l'orateur, parce que c'est moi qui en suis juge.

M. PASCAL DUPRAT. Vous oubliez le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. A la première phrase de M. de Montalembert, je lui ai fait remarquer que cette phrase n'était pas parlementaire ; il avait le droit de s'expliquer ; il a retiré le mot qui vous avait blessés et l'a remplacé par un autre.

A gauche. Par un autre plus blessant.

M. LE PRÉSIDENT. A sa seconde phrase, qui me semblait trop personnelle, je lui ai dit : « Répondez aux raisonnements de l'orateur et n'attaquez pas sa personne. » (Très-bien !)

J'ai cru remplir en cela mon devoir, et quant à l'injonction de rappeler à l'ordre, j'en suis juge sous ma responsabilité. (Rumeurs à gauche. — Vive approbation à droite.)

Je ne rappelle à l'ordre que les interrupteurs violents. (Nouvelle interruption.)

Je le répète : j'en suis seul juge, vous n'avez pas le droit de me dicter mon devoir. (Très-bien ! très-bien !)

Écoutez maintenant. M. de Montalembert a la parole.

M. DE MONTALEMBERT. On me demande de répondre à l'orateur ; c'est mon désir, mon droit, mon devoir, et, en même temps, on me fait remarquer qu'il est absent et que je ne dois pas parler de lui en son absence.

Il est cependant bien difficile de suivre un discours aussi passionné, aussi véhément, aussi emporté que celui que vous venez d'entendre (mouvements divers) sans être nécessairement entraîné, non pas à attaquer la personne de l'orateur ; rien n'est plus loin de ma pensée (interruption), mais à lui adresser des interpellations auxquelles on n'a pas le droit de m'opposer son absence.

Plusieurs membres à droite. Vous avez raison ; il devrait être là !

M. DE MONTALEMBERT. Je ne crois pas qu'un orateur quelconque ait le droit de laisser la chambre sous le coup des paroles et des idées qu'il a énoncées devant elle, et puis de s'éloigner, et de ne pas rester là pour écouter la réponse. (Mouvements divers.)

Du reste, Messieurs, vous allez juger ; permettez-moi d'achever ma pensée, et vous jugerez ensuite si elle a quelque chose d'injurieux et de trop personnel.

Voici ce que je voulais dire de l'avenir que j'annonçais à l'honorable préopinant. Je lui disais, qu'un jour, peut-être, il irait lui-même à Rome, dans cette ville incomparable, il irait y chercher le repos, le calme, la paix, la dignité dans la retraite, tous ces biens qu'a assurés à cette ville éternelle, depuis tant de siècles, ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces bienfaits ; il les trouvera, et alors il bénira le Ciel d'avoir inspiré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe un seul lieu, un seul asile pour ces biens si précieux, à l'abri de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces violences de la vie politique, où son inexpérience semble aujourd'hui placer le bonheur suprême des peuples et des individus. Eh bien ! là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il vient de prononcer, et ce repentir sera son châtement. Je ne lui en souhaite pas d'autres. (Rum. à gauche.)

Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure...

Voix à gauche. Donnez-lui l'absolution !

M. DE MONTALEMBERT. Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure, et ne me permettez-vous pas de dire la calomnie ? contre le chef vénéré de l'Église, contre l'oracle vivant de nos cœurs, de nos consciences et de nos âmes. Oui, la calomnie. C'est calomnier la France que de lui prêter les instincts et les pensées dont il s'est fait l'organe à cette tribune ? Et c'est surtout calomnier le Pape que de le supposer capable d'entretenir un moment la pensée des supplices, des proscriptions, des rigueurs, des violences, qu'il lui reproche. (Approbation à droite.—Rumeurs à gauche.)

Où sont donc ces gibets, ces bourreaux, ces supplices qu'il a essayé de nous montrer ? Où ont-ils jamais existé dans la pensée de Pie IX, ou même sous ses prédécesseurs ? (Exclamations à gauche.)

Non, pas même sous ses prédécesseurs. Depuis trois siècles.....

Une voix à gauche. L'histoire est là !

M. DE MONTALEMBERT. Oui, l'histoire est là, et l'histoire dit que depuis trois siècles il n'y a pas eu à Rome un seul Pape cruel, dur ou tyrannique. Voilà ce que dit l'histoire.

M. ANTONY THOURET. L'histoire du père Loriquet !

M. DE MONTALEMBERT. Vous le savez bien, le Pape pardonne

toujours ; il est obligé de pardonner. Vous l'avez dit, vous le comprenez, il doit toujours pardonner. et c'est pourquoi il est obligé, dans cette amnistie que vous avez injurieusement qualifiée de proscription, non pas de dévouer tels ou tels individus, qu'il en a exceptés. aux supplices. aux bourreaux, aux prisons même, mais simplement de les tenir éloignés du domaine que vous venez de reconquérir pour lui. afin qu'ils ne recommencent pas à lui rendre son gouvernement impossible. Et il le fait par cela seul qu'il ne peut pas les punir comme d'autres puissances peuvent le faire, comme on le fait même en France. Il est obligé d'avoir recours au système préventif, parce que le système répressif lui est plus difficile et plus impossible qu'à qui que ce soit. (Approbation à droite.)

Vous parlez d'amnistie, et vous faites reposer toute la discussion, du moins la partie la plus véhémente de la discussion, sur ce point, et vous oubliez, vous qui vous faites l'orateur du Gouvernement et du président de la République, vous oubliez que c'est un glaive à deux tranchants. vous oubliez que le Gouvernement du président de la République, d'accord avec l'immense majorité de cette Assemblée, a refusé l'amnistie que sollicitaient avec tant d'instance. pour d'autres coupables, les hommes qui vous applaudissent aujourd'hui. (Approbation à droite.)

Une voix à gauche. Ce n'est pas la même question !

M DE MONTALEMBERT. Vous parlez d'amnistie et vous oubliez que Pie IX l'a déjà donnée. Quel a été donc le premier acte de son pontificat ? L'amnistie la plus complète. la plus étendue, la plus universelle. Le lendemain du jour où il a ceint la tiare, il a donné cette amnistie, et il l'a donnée à qui ? A des hommes qui sont tous, ou presque tous. devenus parjures ; à des hommes qui avaient juré de ne pas l'attaquer, qui avaient tous solennellement juré de respecter son pouvoir, tel qu'ils le trouvaient en rentrant dans ses États, à des hommes qui ont communié de ses mains, en prêtant ce serment. (Sourires sur quelques bancs de la gauche.)

Oh ! je rends cette justice aux démagogues, aux révolutionnaires français ; ils peuvent approuver ces parjures. mais ils ne les imiteraient pas : ils n'auraient jamais commis un acte aussi sacrilège. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà ce que le Pape a fait, voilà la récompense qu'il a reçue, et vous osez lui reprocher encore de n'avoir pas donné l'amnistie, quand c'est là la récompense qu'il a reçue pour la première amnistie qu'il a donnée ! (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, Bossuet a parlé de ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Eh bien, Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé; il a connu le malheur, mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant, de plus cruel dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserai presque dire je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut; pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats. Heureux donc ceux qui font des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude! (Vive approbation à droite.)

Il a trouvé l'ingratitude non-seulement à Rome, non-seulement en Italie, mais en Europe, mais ici! Car c'est être souverainement ingrat envers le Souverain - Pontife que de méconnaître à ce point ses vertus et ses services. C'est être ingrat envers lui que de répondre à sa conduite et à sa vie par les virulentes attaques du préopinant et par des injures grossières dont la sévérité légitime de notre président a fait justice l'autre jour, mais que le *Moniteur* garde pour l'instruction de la postérité indignée. (Nouvelle approbation à droite.)

Eh bien à cette ingratitude, qui a trouvé ici, à cette tribune même, un piédestal si déplorable, qu'il me soit permis d'opposer ici le tribut solennel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mon amour. (*A droite* : Très-bien ! très-bien !)

Un membre à gauche. Il se croit en carême.

M. DE MONTALEMBERT. Un mot encore avant de quitter ce terrain, où il m'a été si douloureux et si dur de descendre à la suite de l'honorable préopinant. Vous l'avez entendu affecter, pendant tout le cours de son discours, de séparer le Souverain-Pontife de ce qu'il appelle son entourage. Eh bien, Messieurs, je viens protester contre cette ruse de guerre, contre cette ruse de tribune. Non, Messieurs, de deux choses l'une, ou le Pape Pie IX sait ce qu'il veut et fait ce qu'il veut, et alors toutes les invectives que vous adressez au gouvernement clérical et à son entourage tombent sur lui; ou bien il ne sait pas ce qu'il veut, il est l'instrument d'autrui, et alors il ne mérite aucun des éloges dérisoires que vous daignez encore accorder à sa personne. Choisissez. (Approbation à droite.)

Cette distinction, Messieurs, est une bien vieille rubrique, une vieille rubrique révolutionnaire que l'honorable M. Victor Hugo aurait dû trouver au-dessous de lui; elle est d'ancienne date. Savez-vous pour qui a été inventée cette distinc-

tion entre le chef de l'État et son entourage? Je vais vous le dire. C'est pour l'infortuné Louis XVI. Oui, quand Louis XVI a commencé sa carrière de réformateur comme Pie IX, il a été entouré des applaudissements de tous, par l'enthousiasme hypocrite d'un grand nombre.

Un membre à gauche. Il a trahi la France! (Marques de réprobation à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. On s'est mis à le séparer de son entourage, à le distinguer de sa famille, de ses serviteurs et amis, et on a dit : Le Roi est bon ; il a de bonnes intentions, mais ce qui est détestable, c'est ce qui l'entoure, ce qui le dirige, ce qui inspire son action et sa pensée. Et après qu'on a eu séparé, emprisonné et immolé ses serviteurs, ses amis, on l'a pris, lui, seul, dépouillé, isolé de tous, et on l'a jeté au bourreau sous le nom de Louis Capet. (Vive adhésion à droite. — Sensation prolongée.)

Un membre à gauche. On a eu raison. (Protestations vives et nombreuses à droite.)

M. DE MONTALEMBERT. Maintenant, si vous voulez me le permettre, je rentrerai dans l'examen de la question même. Elle embrasse trois faces, que la plupart des orateurs précédents ont mêlées comme à dessein. La souveraineté temporelle du Pape, la conduite de l'expédition à Rome, et la nature des institutions ou des libertés qu'il s'agit de garantir aujourd'hui à l'État romain. Je compte laisser complètement de côté les deux premières questions que je viens d'indiquer. Je les crois tranchées par des votes de l'Assemblée. Oui, quant à la souveraineté temporelle du Pape en soi, et quant à la conduite de l'expédition, les votes souverains de l'Assemblée législative ont prononcé.

Il n'y a pas de recours contre ces arrêts souverains, si ce n'est devant l'avenir. Dans le présent, je ne connais plus qu'une question vraiment essentielle, celle du degré de liberté que la France doit et peut réclamer, après avoir rétabli le Pape dans Rome et sur son trône temporel. Je veux la débattre, la préciser, l'approfondir autant que possible.

Le plus grand nombre des orateurs qui se sont fait entendre ici ont déclaré qu'on ne pouvait pas réclamer pour les États romains ce que M. le ministre des affaires étrangères a appelé la grande liberté politique.

Je tâcherai d'examiner avec vous si, ce principe étant admis, on peut et on doit demander autre chose que ce qui est contenu dans le *Motu proprio* du 12 septembre. Ce *Motu proprio*, re-

marquez-le bien, n'est qu'un programme. C'est en quelque sorte, comme on vous l'a dit, je le crois, la déclaration de Saint-Ouen qu'a faite Louis XVIII, avant de donner la Charte de 1814. C'est un acte qui renferme les principes et les bases du gouvernement futur des États romains. On vous l'a dit, et je demande la permission de le redire pour bien fixer le point de la discussion, cet acte assure quatre principales garanties; d'abord la réforme de la législation civile, ensuite la réforme des tribunaux; en troisième lieu, de grandes libertés provinciales et municipales; libertés plus grandes, comme a semblé le dire hier M. le président du conseil, que celles que nous avons et que nous aurons même en France; si grandes que vous n'osez pas, quant à présent, en faire jouir la ville de Paris elle-même, et vous avez bien raison. (Rire approbatif à droite.)

Voilà pour les franchises provinciales et communales; le Pape ne fait aucune exception.

En quatrième lieu, le *Motu proprio* garantit la sécularisation de l'administration, en ce sens qu'il n'y a pas exclusion des ecclésiastiques, mais admission des laïques. Il est bon de dire d'abord que cette admission des laïques est déjà aujourd'hui, sous le pontificat de Pie IX, tellement générale, que, d'après une statistique de tous les emplois de l'État pontifical, qui a été publiée dernièrement à Naples, d'après la statistique officielle de tous les emplois et charges dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, et des traitements qui leur sont respectivement assignés en 1848, il y a en tout 109 ecclésiastiques seulement et 5,059 laïques. Voilà quelle est la proportion actuelle.

Un membre de la commission. Il y en a 245.

M. DE MONTALEMBERT. Oui; mais ce nombre comprend 134 aumôniers des prisons.

Maintenant, il ne peut entrer dans la pensée de personne, ce me semble, de vouloir exclure les ecclésiastiques du petit nombre de places éminentes qu'ils remplissent aujourd'hui, je dis éminentes, parce que le Souverain étant lui-même ecclésiastique... à moins que vous ne vouliez peut-être que le Pape soit un laïque (rires approbatifs à droite), il faut nécessairement qu'il ait autour de lui, comme principaux ministres de sa souveraineté, des ecclésiastiques comme lui, et vous allez le comprendre. Prétendre imposer au Pape l'obligation d'exclure les ecclésiastiques des principaux offices de ses États, ce serait comme si vous imposiez à l'empereur de Russie, souverain

essentiellement militaire, l'obligation de gouverner uniquement par des avocats. (Rires approbatifs à droite.)

Au lieu de cela, que fait l'empereur de Russie ? Il place sans cesse à la tête de ses ministères et de ses principales administrations, des militaires comme lui, et il a eu longtemps pour ministre des finances un général d'infanterie, et ses finances ne s'en sont pas plus mal portées, au contraire. (Exclamations et rires.)

Une voix à gauche. Il n'avait pas le titre de général.

M. DE MONTALEMBERT. Si, c'était le général Cancrine. Remarquez d'ailleurs que le *Motu proprio* se prête à tous les développements, à toutes les applications des principes, des concessions, des libertés qui y sont contenues, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, en germe. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour désirer que le gouvernement français insiste sur l'exactitude et l'intégrité de ces applications.

J'insisterais comme lui, dans le double intérêt d'abord de la dignité de notre politique à l'extérieur, et ensuite dans l'intérêt même de la sécurité du pouvoir temporel du Pape. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord.

A droite. Très-bien ! Très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Mais veut-on plus, veut-on des institutions, des libertés politiques dont aucune mention n'est faite dans le *Motu proprio* ? S'il en est ainsi, je crois qu'on se trompe et qu'on court risque de se briser sur un écueil, parce que ces libertés sont incompatibles avec la nature même des choses.

Je voudrais d'abord bien établir pourquoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen âge ; alors des libertés très-considérables, locales, individuelles et générales ont co-existé dans les États romains avec la souveraineté temporelle des papes, comme elles co-existaient dans d'autres pays avec la souveraineté des rois.

Mais, qu'est-il arrivé dans ces derniers temps ? C'est que la démocratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté du peuple ; il y a eu une grande liberté politique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de souveraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement

établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souveraineté temporelle du Pape; et c'est parce que l'on confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, qu'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont incompatibles avec la souveraineté du Pape. (Approbation à droite)

J'irai même plus loin, et je dirais presque que la souveraineté du peuple elle-même, à un certain degré, ne serait peut-être pas incompatible avec la domination temporelle du Pape; mais il faudrait pour cela que cette souveraineté consentit à s'effacer, à rester dans le vague, à fixer seulement l'origine du pouvoir, comme cela s'est fait en Belgique, comme cela s'est fait en Amérique, lorsque les États-Unis se sont constitués. Mais ce n'est pas là ce qu'entendent les politiques et les démocrates de notre temps.

Ils entendent par la souveraineté du peuple, non pas le droit qu'a un peuple de créer son gouvernement et de fonder ses institutions, mais le droit de les changer comme il l'entend, de tout renverser, de tout remettre en question, tous les jours, sans prétexte, sans cause, sans provocation même, uniquement au gré de sa volonté. Voilà ce qui est absolument incompatible avec la notion catholique de l'autorité; et voilà cependant ce qu'on entend aujourd'hui par la souveraineté du peuple; voilà ce que les Romains notamment ont entendu par la souveraineté du peuple. (Vives réclamations à gauche.)

S'ils avaient voulu se contenter de la liberté modérée, ils auraient aujourd'hui et les deux Chambres et la garde civique, et la liberté de la presse, et toutes les libertés qu'avait données Pie IX. Ils n'en ont pas voulu; ils ont préféré aux concessions de Pie IX les excitations de je ne sais quels démagogues titrés ou non titrés; ils ont préféré la révolution à la liberté, et maintenant ils portent la peine du choix qu'ils ont fait; ils perdent la liberté politique pour avoir voulu la confondre avec l'exercice arbitraire, inique de la souveraineté du peuple. (Très-bien!)

Je veux écarter, autant que possible, toutes les questions vagues, je veux sortir du vague avant tout; c'est le premier besoin de la question.

Je dis donc que les grandes libertés politiques des modernes consistent surtout, comme l'a dit M. de Tocqueville, dans trois choses : la garde nationale, la liberté de la presse et la liberté de la tribune, ou pour mieux dire la souveraineté de la tribune, car partout où la tribune est libre elle est souveraine;

nous écartons donc la liberté de la tribune, la garde civique et la liberté de la presse.

Quant à ce qui touche la liberté de la presse, je ne sais pas de meilleur moyen de répondre à l'objection qu'on fait à ce sujet que de citer le mot d'un homme d'État anglais en 1814, à je ne sais quel congrès, où l'on discutait sur les institutions, sur la constitution qu'on donnerait à l'île de Malte, qui était une nouvelle acquisition de l'Angleterre. Cet homme d'État déclara que l'Angleterre ne donnerait pas à l'île de Malte la liberté de la presse. Comment ! lui dit-on, vous Anglais, qui avez la liberté illimitée chez vous, vous n'aimez donc pas la liberté de la presse ?

Si fait, répondit-il, je l'aime beaucoup ; mais je ne l'aime pas sur un vaisseau de ligne. Eh bien ! si un Anglais pouvait comparer l'île de Malte à un vaisseau de ligne, à plus forte raison le monde catholique a-t-il le droit de comparer la ville de Rome à un vaisseau de ligne et d'y maintenir une certaine discipline incompatible avec la liberté de la presse. (Rires ironiques à gauche.)

Mais, nous dit-on, nous ne demandons rien de tout cela, nous ne demandons aucune de ces grandes et difficiles libertés que vous venez de citer ; nous ne demandons qu'une seule chose qui se trouve dans l'annexe d'une des dépêches que le Gouvernement a lues à la tribune hier.

Cette chose, c'est le suffrage délibératif en matière d'impôts accordé à la Consulte qui est créée par le *Motu proprio*.

Eh bien, Messieurs, je conçois parfaitement que le Gouvernement ait demandé cette condition, mais j'approuve très-fort qu'il n'en ait pas fait l'objet d'un *ultimatum*, et voici pourquoi : c'est que cette chose, si petite en apparence, est grosse comme le monde, elle renferme en soi tous les principes de la souveraineté parlementaire. Donner le suffrage délibératif en matière d'impôts à une Assemblée, c'est constituer en sa faveur le partage de la souveraineté ; ce n'est pas autrement que les Parlements d'Angleterre et de France sont devenus souverains.

En effet, lisez l'histoire d'Angleterre, et voyez comment la Chambre des Communes est parvenue successivement à dominer la Couronne et la Chambre des Pairs, c'est uniquement parce qu'elle a été investie du vote des subsides et de la faculté souveraine de refuser le budget.

Mais en France, croyez-vous que quand Louis XVIII donnait la Charte de 1814, il avait l'intention de créer la souveraineté parlementaire ? Quant à moi, je n'en sais rien ; mais je ne le

suppose pas. Comment a-t-il été amené à reconnaître cette souveraineté parlementaire? Parce qu'il a accordé, entre autres choses, dans sa Charte, le vote souverain de l'impôt, et cette puissance délibérative en matière de finances réclamée pour la Consulte de Rome. Pas autre chose. Ce n'est pas la composition des Chambres qui a fait leur souveraineté, ce n'est pas même le suffrage électoral dont l'une d'elles émanait, c'est cette faculté d'accorder ou de refuser les finances au Roi. En effet, voyez ce qui est arrivé la première fois que le Roi a voulu user du droit que la Charte de 1814 lui assurait, le droit de faire la paix ou la guerre, la guerre d'Espagne en 1825; comment s'y est-il pris? Est-ce qu'il a pu la faire comme il l'entendait? Pas le moins du monde; il a été obligé de venir demander aux Chambres, à la Chambre des Députés, l'argent nécessaire pour faire la guerre, et c'est la Chambre des Députés qui a décidé, en donnant ou en refusant des millions, qu'il y aurait la guerre ou qu'il y aurait la paix. A partir de ce jour-là, la souveraineté parlementaire a été créée en France dès avant la Charte de 1830.

Il en serait de même à Rome, il en serait de même si la Consulte ou une assemblée quelconque était investie du suffrage délibératif en matière de finances. (Bruit en sens divers.) Mais voyez, Messieurs, ce qui arriverait. Toutes les fois que dans cette assemblée se manifesterait un esprit hostile à la direction donnée par le Saint-Père, même aux affaires de l'Église, savez-vous ce qui arriverait? On lui refuserait les subsides, ou on le menacerait de ce refus; on menacerait du refus de budget un Pape qui ne voudrait pas suivre telle ou telle voie dans le gouvernement général de l'Église, exclure, par exemple, telle ou telle congrégation; vous verriez venir à la tribune de l'assemblée romaine tel orateur qui, s'inspirant des idées exprimées il n'y a pas longtemps à celle-ci par l'honorable M. Pierre Leroux, viendrait prouver l'incompatibilité de telle ou telle congrégation religieuse, de la Compagnie des Jésuites, par exemple, avec le progrès moderne, en accompagnant son argumentation du *baculus* et du *cadaver*, et de tout le cortège habituel.... (on rit), et puis joindre à sa proposition la menace du refus du budget.

Quel remède aurait le chef de l'Église, et quel remède trouverait le monde catholique tout entier dans une position si délicate et si difficile? Comprenez bien, Messieurs, que si on voyait à côté du Pape une Chambre législative investie de cette grande prérogative, les catholiques du monde entier ne sauraient plus à quoi s'en tenir. Leur position deviendrait, sous certains rap-

ports, plus délicate, plus difficile, plus pénible, que si le Pape était captif d'une autre puissance, ou même sujet, ouvertement sujet de la République romaine. Alors, au moins, les catholiques sauraient à qui ils ont affaire.

Mais avec une Chambre investie du suffrage délibératif à côté de lui, on serait toujours dans le doute; la souveraineté serait partagée, elle serait par conséquent anéantie. Le Pape serait nominalement le chef, mais réellement le sujet; il serait condamné à faire la volonté d'autrui, au nom de sa propre volonté; ce serait pour lui, comme pour nous, la position la plus fautive, la plus équivoque, la plus terrible; la raison: la conscience et la bonne politique nous invitent également à l'éviter. (Très-bien! très-bien!)

Un membre. — Et la monarchie représentative...

M. DE MONTALEMBERT. Dans la monarchie représentative, l'honorable interrupteur le sait aussi bien que moi, le Roi n'est au fond que ce que je viens de dire tout à l'heure; il n'est que le chef nominal: il n'est pas le chef réel de la politique; ceci a été consacré en 1830. (Approbation à droite).

Eh bien! voilà l'état que nous ne pouvons pas admettre pour Rome, et qu'aucun esprit, vraiment politique, ne saurait infliger, je ne dis pas seulement au Souverain Pontife, mais au monde catholique; car alors, en allant rétablir le Pape dans sa souveraineté, vous auriez manqué complètement votre but; cette souveraineté, vous l'auriez divisée, partagée, anéantie, et tôt ou tard, vous l'auriez condamné à subir le sort du patriarche de Constantinople, c'est-à-dire à perdre son indépendance, son autorité et sa dignité dans je ne sais quel dédale de factions et de partis politiques, dont sa souveraineté réelle et effective peut seule le préserver. C'est ce qui est arrivé au patriarche de Byzance. (Approbation à droite)

Maintenant, qu'avez-vous été rétablir à Rome? Ce n'est pas un souverain, comme par exemple le grand-duc de Toscane, car vous n'avez pas été rétablir le grand-duc de Toscane quand il a été détrôné!

Ce n'est pas non plus, comme l'a dit l'honorable général Cavaignac, ce n'est pas un homme infiniment respectable....

A gauche. Ah! ah! (Bruit.)

M. DE MONTALEMBERT. Certes, le Pape est à la fois un souverain et un homme infiniment respectable; mais je dis que ce n'est ni le souverain ni l'homme infiniment respectable que vous avez été rétablir; c'est le Pape, le pontife, le chef spirituel des consciences catholiques que nous avons été rétablir.

Eh bien! maintenant, quel est votre intérêt après la grande œuvre que vous avez entreprise et accomplie? c'est de rétablir et de maintenir ce Pape dans la plénitude de son autorité morale sur les consciences catholiques que vous avez voulu servir et affranchir du plus grand des dangers. Mais, sachez-le bien, cette autorité morale peut être plus ou moins entière.

Je touche ici un sujet infiniment délicat. Si le Pape faisait les concessions que demandent l'honorable M. Victor Hugo et plusieurs autres membres de cette Assemblée...

Mon Dieu! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte le moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infail-
lible qu'il a sur toutes les consciences catholiques, mais je suis obligé de le dire, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui n'ont été pour Pie IX que le signal de la perfidie et de la conspiration; je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de l'Italie, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers de la situation où il s'est déjà trouvé; si on le voyait rétablir non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le *Motu proprio* refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale constance que nous avons en lui serait alarmée; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (Mouvement).

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape? Je ne veux pas parler, comprenez moi bien, de l'autorité dogmatique, infail-
lible, qui lui resterait toujours; je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel; de la popularité du Pape du moment; cette autorité-là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je le féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pour l'Église, pour la charge dont il n'est, après tout, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (Assentiment à droite). Et il faut bien, après tout, puisqu'on lui recommande tant de tenir compte de l'opinion publique, qu'il compte pour quelque chose celle des catholiques.

Maintenant, si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le Souverain Pontife et ceux qui défendent sa politique ici ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'État romain différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions; les premiers sont ceux qui les ont détruites en France; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France? (Rire d'assentiment à droite.)

Savez-vous pourquoi ils le font? J'en trouve l'explication dans un passage du journal *le National*, qui porte la date du 12 septembre 1849, la même date que le *Motu proprio*.

Une voix. La concordance de date est curieuse.

M. DE MONTALEMBERT. Voici ce que dit ce journal :

« Quoique fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité. » (Ah! ah! —Hilarité prolongée à droite.)

Un membre. Va pour le *Motu proprio* du *National*.

M. DE MONTALEMBERT. Je trouve les hommes qui parlent ce langage très-logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompetents dans la matière. Au contraire, je les trouve très-compétents. (Nouvelle hilarité.) Seulement, je déclare que leur opinion prouve contre eux, qu'ils parlent *pour* ou qu'ils parlent *contre*, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux aussi francs et aussi logiques.

Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie.

Maintenant, il y en a une autre; et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au contraire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé beaucoup ce gouvernement représentatif: j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus, j'y ai cru. J'ai cru de bonne foi, et même, si vous voulez que je vous l'avoue, j'y crois encore.... (Rire prolongé à gauche.)

Plusieurs voix. Très-bien ! très-bien ! (Rumeurs à gauche.)

M. DE MONTALEMBERT. Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements. (Murmures.)

Mais vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie (on rit), et, après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je vois devant moi, M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. Molé et tant d'autres; après avoir vu que ce gouvernement, ainsi conduit, ainsi dirigé, avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini, comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net de fond en comble en un jour... (Vives réclamations à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien ! — C'est très-vrai ! (Agitation.)

Un membre, au milieu du bruit. C'est un escamotage !

M. DE MONTALEMBERT. Je dis qu'après avoir vu se terminer ainsi ce grand et puissant gouvernement constitutionnel en France par... vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise... par une révolution qui l'a renversé... (Bruit à gauche.)

A droite. Allez ! allez ! Très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Après l'avoir vu finir de la sorte, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas la perfection en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le Pape ou tout autre Souverain, à qui j'aurais été tenté moi-même, en 1846 ou 1847, de conseiller le gouvernement représentatif, nous réponde : « Avant de le conseiller aux autres, vous auriez bien dû réussir à le garder vous-même. » (Rire d'adhésion à droite.)

Une voix à gauche. Et la monarchie absolue, l'avez-vous su garder ?

M. DE MONTALEMBERT. Non, car je n'y ai jamais cru ; je ne l'ai jamais défendue nulle part.

Voilà pour les personnes qui recommandent le gouvernement constitutionnel au Pape et leurs deux catégories.

Mais j'ajoute qu'il y a une autre objection, plus puissante encore, tirée des expériences qu'on a faites de ce gouvernement constitutionnel en Italie.

Il y a encore un pays qui possède un gouvernement constitutionnel en Italie, c'est le Piémont. Quel usage y a-t-on fait du gouvernement représentatif et de la souveraineté parlementaire ? Je vous prie de réfléchir à ceci, et d'y répondre, si vous le voulez.

Où, il est venu un moment où le roi de Sardaigne a donné à son peuple le gouvernement constitutionnel qu'on veut aujourd'hui contraindre le Pape à accepter. Eh bien ! quel usage la majorité de la Chambre piémontaise a-t-elle fait de ce nouveau pouvoir ?

Elle a d'abord, comme vous le savez, précipité le roi Charles-Albert dans la dénonciation de l'armistice avec les Autrichiens et dans la catastrophe de Novare. Et puis, comment a-t-elle supporté ce malheur ? Vous souvenez-vous du tableau qu'a fait, à cette tribune même, notre honorable collègue M. Drouyn de Lhuis, à l'Assemblée constituante, qui était quelquefois plus tolérante que vous, messieurs ? (Approbation à droite.)

Vous souvenez-vous du tableau qu'il a tracé de cette opposition piémontaise qui, lorsque les Autrichiens faisaient mine d'entrer par une des portes de Turin, comme par cette porte-là, s'en allait par celle-ci. (Mouvement.)

Vous souvenez-vous de ce tableau ? Pour moi, il est resté gravé dans ma mémoire.

M. Brixio. Il n'a pas dit cela ! (Réclamations et mouvements divers.)

M. DE MONTALEMBERT. Mais dès que l'ennemi s'est retiré, l'opposition est rentrée par sa porte. Et qu'a-t-elle fait depuis qu'elle est rentrée, car c'est elle qui a la majorité ? Elle rend le gouvernement impossible en Piémont, de l'aveu de tout le monde, de l'aveu des amis sincères et dévoués de la liberté italienne, de la liberté constitutionnelle en Italie. Elle répond par des bravades aux Autrichiens qui sont loin, et au Gouvernement qui est sous sa main, elle rend le pouvoir impossible. Elle complique les difficultés, crée mille embarras, et rend insupportable le fardeau du gouvernement aux hommes généreux et dévoués qui en sont chargés, à la dynastie nationale et patriotique, qui est la seule garantie de l'indépendance de ce pays. (Approbation à droite.)

Voilà les conséquences que donne la pratique du seul gouvernement constitutionnel d'Italie. Voilà les encouragements qu'il donne à Pie IX. J'oublie même que ces grands hommes d'État sont occupés depuis quelque temps à tourmenter, à vexer les évêques et l'Église même, en Piémont. (Exclamations et rires ironiques à gauche.)

Voulez-vous que Pie IX, le chef des évêques, ne s'inquiète pas de la manière dont ils sont traités par la Chambre piémontaise ? Croyez-vous qu'il n'a pas l'œil ouvert sur toutes

ces choses ? Croyez-vous que ce soit un encouragement pour lui que de voir la manière dont l'Assemblée délibérante et parlementaire du Piémont traite et dirige les affaires ecclésiastiques de ce pays, là, à sa porte ? Croyez-vous que ce soit un argument en faveur du gouvernement constitutionnel à Rome ?

Et cependant les Piémontais n'ont pas affaire à un gouvernement clérical ; le Gouvernement est dans les mains des laïques, des hommes, à ce qu'on prétend, les plus indépendants, les plus éclairés et les plus libéraux de l'Italie actuelle. Eh bien, ils leur rendent, je le répète, le gouvernement impossible ; ils font douter les amis de la liberté italienne, de la possibilité d'avoir un gouvernement parlementaire dans ce pays. (Très-bien !)

Mais il y a une autre expérience ; c'est celle qu'a faite Pie IX lui-même.

Est-ce qu'il n'a pas donné à son pays, comme je le disais tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame, et plus encore ? Il a donné la liberté de la presse ; il a donné la garde civique. Il a donné les deux Chambres, le Statut constitutionnel. Eh bien, quel en a été le résultat pour lui ? La presse l'a renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux chambres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été assassiné ; et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps-là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre assassiné et le geôlier du Saint-Père.

Voilà l'expérience qu'a faite le Pape du gouvernement constitutionnel. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Les uns disent que le Pape a changé ; les autres diraient volontiers qu'il s'est trompé. Je ne crois ni l'un ni l'autre. Non, Pie IX n'a ni changé, ni erré ; il ne s'est ni trompé, ni transformé.

Il ne s'est pas trompé en essayant de donner la liberté à son pays et à l'Italie ; quand il a invité, non pas comme on l'a dit, l'Église à se réconcilier avec la liberté... l'Église réconcilie, elle ne se réconcilie pas, elle n'a besoin de se réconcilier avec personne... (Mouvement.)

Mais, quand il a invité la liberté moderne à se réconcilier avec l'Église, trop longtemps méconnue par elle.

S'il n'avait pas fait ce grand essai, cette grande et noble épreuve, et cela avec une droiture et une bonne foi incomparables, on aurait pu douter de la grandeur de son âme ; on

aurait pu croire, quelques esprits étroits auraient pu croire, que l'autorité pontificale repoussait systématiquement le progrès, la civilisation, la liberté. Mais maintenant, après l'épreuve qu'il a faite, il est hors de doute que si la liberté n'a pas pris racine à Rome, ce n'est pas la faute de Pie IX, c'est la faute de ceux à qui il a donné cette liberté. (Vive approbation à droite.)

Il ne s'est donc pas trompé non plus en entreprenant cette noble et grande œuvre qui l'immortalisera, et dont, pour mon compte, je le féliciterai toujours.

Il ne doit pas avoir changé non plus; je suis convaincu qu'il n'est nullement disposé à sacrifier la cause de la liberté, de la liberté du bien au culte de la force; mais il a vu, il s'est éclairé, il a eu les yeux ouverts, il a profité de la leçon que Dieu lui a donnée par les événements, et il serait inexcusable de ne pas en profiter.

Et, du reste, s'il avait changé, ce que je ne crois pas, est-ce qu'il serait par hasard le seul qui ait changé en Europe, en France et partout ailleurs?

On a parlé hier de l'apostasie du grand parti libéral.

Eh bien! Messieurs, que s'est-il passé en effet dans le monde depuis quelques années? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, de cœur, de conscience, y aiment la liberté, ou croient en elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au progrès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le faisaient il y a deux ou trois ans? (Mouvement en sens divers.) Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les consciences, les cœurs, les intelligences les plus hardies n'aient pas été ébranlés? croyez-vous qu'une lumière sanglante ne s'est pas levée dans bien des intelligences et bien des consciences? (Nouvelle approbation à droite.)

Etsi vous doutez de notre compétence, de notre impartialité, à nous, hommes politiques, nous, hommes parlementaires usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, eh bien! alors je vous dirai: Allez sonder les profondeurs des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste interroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents: allez demander aux hommes qui ne se sont jamais mêlés aux affaires, qui sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, des dégoûts de la vie politique; frappez à la porte de leur cœur, sondez leur conscience, et demandez-leur s'ils aiment le progrès et la liberté du même amour qu'ils l'aimaient autrefois; ou bien si, en l'aimant toujours, ils y croient avec la même foi,

avec la même confiance ? Vous n'en trouverez pas un sur cent , pas un sur mille. (Vive et longue approbation à droite. — Murmures et dénégations à gauche.)

Ah ! cela est triste, c'est une triste vérité ; je conçois la douleur qu'elle vous inspire , elle m'en inspire aussi à moi ; mais c'est une vérité, et je défie de la nier. Faites cette recherche que je vous indique : allez sonder les cœurs, vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille parmi les libéraux d'autrefois qui aient la même foi, la même ardeur qu'ils avaient il y a deux ou trois ans. (C'est vrai ! c'est vrai ! — Non ! non !) Mais hier vous l'avez dit ; l'un de vos orateurs que nous avons écouté avec le silence du respect, si ce n'est celui de la sympathie, l'un de vos orateurs l'a dit lui-même hier à cette tribune ; il l'a signalé, il l'a défini, il a qualifié cela d'apostasie du grand parti libéral ; je tâche de venir vous expliquer ce phénomène, et vous m'interrompez, et vous regardez cela comme une injure.

J'ai bien plus à vous dire, je dis que ce phénomène est universel, et je vais maintenant en donner la raison. Pourquoi ce changement ? Parce que le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. (Violente exclamation à gauche. — Vive approbation à droite.)

Pourquoi donc, Messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous ? (Rires à droite.) Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter ? Laissez-moi donc faire ici de l'histoire.

Je dis que partout d'impurs et incorrigibles démagogues ont souillé la cause de la liberté... (Nouvelle interruption à gauche.)

Un membre à gauche. Ce sont les Jésuites qui l'ont salie. (Exclamations et rires à droite.)

M. DE MONTALEMBERT... Je dis que partout, au pied du Capitole comme à la barrière Fontainebleau, dans les faubourgs de Francfort comme sur le pont de Pesth, partout le poignard démocratique a été indignement uni au drapeau de la liberté. (Vives réclamations à gauche. — Nouvelle et plus vive approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Laissez donc la liberté de parler contre l'assassinat !

M. V. LEFRANC. A-t-on parlé de ceux de la Hongrie ?

M. CHARRAS. Et les gibets monarchiques !

M. DE MONTALEMBERT. J'entends une interruption que je saisis au passage. On m'objecte les gibets monarchiques.

Croyez vous que j'aie deux poids et deux mesures? Jamais! C'est moi qui ai flétri autrefois les massacres de Gallicie à la Chambre des Pairs. Je ne m'en repens pas, et je ne retracte rien.

Vous m'objectez les supplices de la Hongrie, les supplices du comte Bathiani et autres. Je n'hésite pas à déclarer ici que si les faits que les journaux rapportent sont vrais, que s'il n'y a pas d'autres motifs pour ces exécutions que ceux publiés...

A gauche. Ah! ah! vous en doutez?

A droite. Laissez donc parler!

M. DE MONTALEMBERT... S'il en est ainsi, je réprouve ces exécutions; je les réprouve, je les déplore, je les déteste; mais j'ajoute qu'après tout ce sont des représailles provoquées par le meurtre du comte Zichy, du général Latour... (Exclamations ironiques à gauche.)

Voix à gauche. C'est là de la charité chrétienne!

M. FRICHON. Ce n'est guère catholique.

M. WOLOWSKI. On se déshonore par des représailles pareilles!

M. DE MONTALEMBERT. Je poursuis, et je dis que ce sont les forfaits, les assassinats, les crimes commis par tous au nom de la liberté, qui ont glacé et désolé les cœurs les plus dévoués à sa cause.

Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayonnante et féconde de la liberté? Ce n'est pas la main des tyrans. Voyez la Pologne! Depuis trois quarts de siècle, est-ce que cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible sous une triple oppression? Savez-vous ce qui l'éteint? Ce sont eux, eux! ces démagogues dont je parlais tout à l'heure, ces anarchistes (vive et longue approbation à droite; — réclamations à gauche), ces hommes qui déclarent partout une guerre impie et implacable à la nature humaine, aux conditions fondamentales de la société, aux bases éternelles de la vérité, du droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent l'amour de la liberté. (Nouvelle approbation.)

Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe il y a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son empire; les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le veux bien... (on rit); mais ils venaient tous, tour à tour, déposer, en quelque sorte, leur couronne aux pieds de la liberté, lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le

Pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation du pouvoir le plus auguste et le plus ancien.... (Rires ironiques à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je dois constater, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut pas rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les rires et la dérision ! (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

Vous blessez tous les sentiments publics. (Nouveaux applaudissements.)

M. DE MONTALEMBERT. Pie IX lui-même, le symbole le plus auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien ! que s'est-il passé ? Vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté ! (Applaudissements à droite.)

Un membre à gauche. Nous avons la première manche, vous avez la seconde : nous verrons qui aura la belle.

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont là des expressions d'estaminet dont on devrait bien s'abstenir.

M. DE MONTALEMBERT. Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien. Elle n'est pas remontée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh ! je sais bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, sur tous les murs, sur toutes les corniches. (L'orateur montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité à droite.) Mais dans les cœurs, son nom s'est effacé. Oui, la belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons tant aimée, tant chérie, tant servie.... (violents murmures à gauche), oui servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous (nouvelles rumeurs); cette liberté-là, elle n'est pas morte, j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée (nouvelles rumeurs à gauche) entre ce que l'un de vous a osé appeler la souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal, et, de l'autre, ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la société et pour le cœur humain,

effrayé de vos excès. (Marques d'approbation et longs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Eh bien ! ce même mouvement que je signalais, que vous signalez, que vous reconnaissez vous-mêmes dans le monde politique, ce mouvement s'est produit dans l'Église et dans ce monde catholique dont vous discutez aujourd'hui les destinées.

Oui ! quand Pie IX est monté sur son trône, et quand, voyant devant lui la liberté, la démocratie moderne, il a marché droit à elle et lui a dit : Vous êtes ma fille et je suis votre père... (Rires ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est le comble de l'indécence !

Voix nombreuses à droite. Très-bien ! très-bien ! — Attendez le silence !

M. DE MONTALEMBERT. Ce jour-là il s'est manifesté immédiatement deux opinions dans l'Église catholique. Les uns, c'était la minorité, les gens prudents, un peu peureux, un peu diplomates, les gens expérimentés, âgés, les sages, disaient volontiers : Mais le Pape entreprend là peut-être quelque chose de bien risqué, de bien dangereux, qui tournera mal pour lui. Les autres, et c'était la grande majorité, et j'en étais, moi, Messieurs ; oui, moi, mes amis, ce qu'on appelait alors le parti catholique, nous avons salué avec passion, avec enthousiasme, ce mouvement du Pape. Eh bien ! nous sommes obligés de le dire, nous avons reçu un effroyable démenti. L'épreuve a tourné non pas contre nous, non pas contre Pie IX, mais contre la liberté. (Bravos nombreux à droite.) C'est pour cela que je voudrais tenir ici, devant moi, tous ces démagogues, tous ces perturbateurs dont je parlais tout à l'heure, et que je voudrais leur dire une bonne fois la vérité, et la voici. (Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien ! — Parlez ! parlez !

M. DE MONTALEMBERT. La voici cette vérité. Si je pouvais m'adresser à tous ensemble, je leur dirais : Savez-vous quel est devant le monde le plus grand de tous vos crimes ? ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au Ciel contre vous ; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos doctrines. Non ! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (Acclamations à droite.—Très-bien ! très-bien !) C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde !

C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance ! c'est d'avoir refoulé

vers sa source le torrent des destinées humaines. (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

Je demande mille pardons à l'Assemblée de la retenir encore à une heure si avancée.

A DROITE. Parlez ! parlez !

M. DE MONTALEMBERT. J'aime à croire que Pie IX n'accepte pas la déplorable alternative que je signalais tout à l'heure ; j'aime à croire, et même je suis convaincu, qu'il reconnaît qu'il y a un milieu à garder entre cette souveraineté du mal que la fausse liberté réclame et le retour exagéré et absolu vers le despotisme. Mais au moins vous tous, amis sincères et fidèles de cette pauvre liberté dont je vous peignais tout à l'heure les douleurs et les catastrophes, aidez-le dans sa tâche, ne le découragez pas, ne l'embarrassez pas, ne compliquez pas sa situation déjà si difficile et si douloureuse ; prêtez-lui le concours de vos sympathies et de vos respects, et aidez-le à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la pureté de ses intentions ce milieu que nous désirons, nous tous qui croyons encore, malgré tout, à la liberté. (Vifs applaudissements à droite.)

Mais enfin, supposons, et c'est par là que je devrais terminer : vous m'êtes témoins que si je vous ai fatigués trop longtemps à la tribune...

A droite. Non ! non ! Parlez !

M. DE MONTALEMBERT. Vous savez que mes interrupteurs ont occupé au moins la moitié du temps que je vous ai pris. (Rire approbatif à droite.)

Maintenant, je ne puis pas cependant descendre de la tribune sans examiner une supposition menaçante. Je suppose que je me trompe, que M. Thiers se trompe, que la commission se trompe, que le Pape se trompe, que tout le monde se trompe, excepté MM. de l'opposition, et une certaine portion que je ne sais comment appeler : de la plaine ou de l'ancien parti modéré, dont M. Victor Hugo s'est fait l'orateur. (Réclamations violentes sur les bancs que veut désigner l'orateur.) Nous avons tort ; je suppose que nous avons tous tort de trouver que le Pape accorde assez par son *Motu proprio* ; il faut donc exiger plus ; il faut, comme l'a dit M. Victor Hugo, le contraindre à faire plus. Voyons donc comment vous vous y prendrez, vous, pour le contraindre ; car, avant tout, il ne faut pas rester, comme on l'a fait jusqu'à présent, dans le vague ; il faut voir où l'on va, où l'on marche. Je suis convaincu que personne ici ne veut, à l'heure qu'il est, user de violence. Quant au Gouvernement, le langage intelligent et généreux qu'a tenu

hier M. le ministre des affaires étrangères ne me permet pas de supposer un instant qu'il veuille jamais avoir recours à la contrainte, à la violence. Je suis même convaincu que personne, ni dans la majorité, ni même dans la minorité n'a cette pensée, quant à présent. Ne me démentez pas, je vous en supplie. (Interruption.)

Une voix à gauche. Ah! comme c'est gentilhomme!

M. DE MONTALEMBERT. Je dis que personne ici, ni d'un côté ni de l'autre, ne veut, de propos délibéré, employer contre le Saint-Père une violence quelconque. (A gauche : Non !) Nous sommes donc d'accord.

Eh bien, maintenant, puisque vous ne voulez pas employer cette violence, puisqu'il n'entre dans l'esprit de personne, sans exception, de renouveler contre Pie IX des attentats qui ont été commis contre Boniface VIII et tant d'autres papes, évitez d'entrer dans la voie qui peut conduire, qui peut aboutir à cette violence dont vous désavouez d'avance la pensée.

Mais laissez-moi vous le demander : Croyez-vous que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siège, sur les Souverains-Pontifes eux-mêmes, sont entrés avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-Siège ? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le Pape prisonnier ou je lui forcerai la main par tous les moyens que peut fournir la violence ou la contrainte ? Je suis convaincu qu'il n'en est rien : mais ils y ont été conduits comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle ; voilà comme on aboutit à la contrainte et à la violence. (Sensation.)

Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il a envisagé d'avance la nécessité où il s'est cru placé, de traîner Pie VII à Savone et à Fontainebleau ?

Je suis convaincu du contraire ; et puisque j'ai cité ce nom et cette histoire, qui a déjà été citée dans cette discussion par M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire, que cette défaite de Napoléon par Pie VII ; il doit être familier à tous les esprits, cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : Mais, après tout, nous ne luttons avec le Saint-Siège que sur un objet purement temporel ; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la

vérité dogmatique. C'est très-vrai; mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour une question de guerre; pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais, pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais. tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Église.

Et qu'en est-il résulté de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, c'est ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez moi en ce moment: ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siège, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain; certain, notez-le bien!

Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! remarquez bien ceci: parce qu'il y a entre le Saint-Siège et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui; il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, du canon, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est immortel. (Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes: cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs. Eh bien, soit; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siège. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre vous. Ah! oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est

pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément, elle lui dit : Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (Très-bien ! très-bien !) Eh bien ! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère. (Très-bien ! très-bien ! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.)

C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (Nouveaux applaudissements.)

Figurez-vous, Messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (Très-bien ! très-bien ! — Longue approbation.)

En outre, Messieurs, sachez bien que vous n'en viendrez pas à bout, parce que l'Église a des ressources infinies pour la résistance. (Hilarité et violente interruption à gauche.)

M. CHARRAS. Nous le savons bien; demandez plutôt à Ravailiac !

M. DE MONTALEMBERT. S'il vous arrive jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, d'être engagés dans une lutte sérieuse avec elle, vous ne rirez pas longtemps, je vous le promets.

Voix à gauche. — Nous le savons bien !

M. DE MONTALEMBERT. Je dis qu'elle a des ressources infinies pour la défense. Oh ! pour l'attaque, quand cela lui arrive, et si cela lui est arrivé quelquefois, je conçois son infériorité; elle n'a rien de ce qu'il faut pour l'attaque, pour le rôle agressif. Mais pour la défense, je vous assure qu'elle est incomparable. C'est le contraire des places assiégées dont je vous parlais la dernière fois que j'ai paru à cette tribune. Je vous disais que les places assiégées, et c'est un axiome de la science stratégique des modernes, sont toujours prises, tôt ou tard. Eh bien ! pour la citadelle de l'Église, c'est précisément le contraire; elle est imprenable.

Un membre à gauche. Elle n'existe plus ! (Rires ironiques.)

Voix à droite. Le nom de l'auteur !

M. DE MONTALEMBERT. Vous devez le savoir, Messieurs, elle a un vieux texte, *non possumus*, dans un vieux livre appelé

les *Actes des Apôtres*, qui a été inventé par un vieux Pape nommé saint Pierre. (Rire général et approbation.) Et avec ce mot-là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la fin des siècles sans céder. (Rumeurs à gauche.)

Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les idées étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les dogmes. C'est bien là la prétention du monde moderne, de créer des idées et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

Eh bien, je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique... (Rumeurs à gauche); oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre le canon et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (Très-bien ! très-bien !) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi... on connaît les officines où elles se fabriquent... (Rire général et marques prolongées d'approbation à droite.) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle...

A gauche. Oh ! oh !

A droite. Oui ! oui ! Très-bien ! très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Et en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps ; et sur quoi ? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (Applaudissements prolongés à droite.)

Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que je réclame pour l'Église. (Rires approbatifs à droite.)

Je termine, en relevant un mot qui m'a été sensible, comme à vous tous, sans doute : on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome, pour détruire la République romaine et rétablir l'autorité du Pape. (A gauche : Oui ! oui !)

A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ; non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. (Réclamations à gauche. — Appl. à droite.)

L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement.

A gauche. Nous aussi.

M. DE MONTALEMBERT. Vous aussi, soit! L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (très-bien); elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. (Nouvelle approbation à droite.)

Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que 50,000 Français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales (vifs applaudissements à droite) ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. (Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (Vifs et longs applaudissements à droite.)

Ce discours, dit le *Journal des Débats*, est suivi d'applaudissements tels qu'on ne se souvient point d'en avoir entendu dans les Assemblées délibérantes.

APPENDICE.

Nous sommes heureux de pouvoir joindre aux documents qu'on vient de lire, quelques fragments de lettres dues à l'un des plus éminents et des plus anciens défenseurs de la liberté de l'Église et de l'indépendance du Saint-Siège, M. le duc de Valmy.

Dès le 25 décembre 1848, au moment où le Pape venait de quitter Rome, M. de Valmy, dans une lettre écrite d'Italie et publiée dans plusieurs journaux, posait la question qui vient d'être débattue devant l'Assemblée législative.

Comment, disait-il, se terminera le conflit à jamais regrettable qui a éclaté à Rome le 16 novembre, et qui vient, suivant l'expression du Souverain-Pontife lui-même, de *décapiter* la ville sainte? Telle est la question qui est posée en ce moment, non-seulement devant le peuple romain, mais encore devant tous les peuples catholiques.

En effet, il ne s'agit pas ici d'un État ou d'un peuple vulgaire; il s'agit d'un État et d'un peuple dont les liens sont étroits et exceptionnels avec tous les peuples et tous les États du monde. Rome n'est pas seulement la capitale d'une nation italienne, elle est en même temps la capitale du monde chrétien, et son souverain temporel est aussi le souverain spirituel de tous les catholiques répandus sur la surface du globe.

Rome, tant de fois conquise et ravagée, n'a pu sortir de ses ruines et s'élever au rang de la ville du premier ordre que parce que la papauté y avait fixé, sa résidence; si les débris de Rome païenne sont encore debout, c'est parce que la main des pontifes chrétiens les a étayés; si les splendeurs de Rome chrétienne effacent celles des plus belles cités, c'est parce que tous les peuples sont venus apporter leur pierre à ces magnifiques édi-

fices. En un mot, si Rome est la ville sainte pour tous les catholiques, elle est aussi pour eux une seconde patrie et elle ne peut jouir d'un privilège sacré sans donner en retour un droit de cité à ceux qui la vénèrent.

.
Enfin, nous le dirons franchement aux Romains, car il faut aller au fond des choses, nous leur dirons : choisissez entre deux situations.

Soyez le peuple gardien de la ville sainte, de la capitale du monde chrétien ; que votre souverain temporel soit le souverain spirituel de cent millions d'hommes ; gardez cette principauté intellectuelle et sacrée sur les peuples ; recueillez-en les avantages et les honneurs, mais acceptez-en les conséquences légitimes et inévitables. Respectez dans le vicaire de J.-C. les justes exigences de l'autorité spirituelle à l'égard de l'autorité temporelle ; vous avez possédé assez longtemps et assez glorieusement la puissance de l'épée, soyez neutres aujourd'hui ; déposez le sceptre des combats pour conserver le sceptre des luttes intellectuelles, car, ne vous y trompez pas, le monde chrétien ne laissera pas son chef spirituel dépouillé dans Rome de son autorité politique ; les catholiques ne soumettront pas leur Pontife au consul ou au roi qu'il plairait à Rome de se donner.

Que les tribuns du peuple convoquent leurs Assemblées, qu'ils proclament, s'ils l'osent et s'ils le peuvent, la déchéance du Pape ; mais que le peuple romain sache bien qu'il perdra la couronne que la papauté avait placée sur sa tête, et que cette couronne ira orner le front des peuples que Rome appelait barbares ; mais au-dessous desquels elle sera abaissée par la main de ses nouveaux Catilina.

Lorsque l'Assemblée, dite constituante, était sur le point de se réunir, M. de Valmy aborda, dans une seconde lettre, la question de savoir ce que Rome serait devenue sans la papauté.

Jamais aucun peuple ne s'est trouvé dans la périlleuse alternative où la convocation d'une Assemblée constituante vient de placer le peuple romain ; car il ne s'agit pas seulement pour lui, comme cela est arrivé à d'autres peuples, de décider une question de république ou de monarchie ; il ne s'agit pas seulement d'examiner si cette délibération lui est permise, dans la situation exceptionnelle que des traditions séculaires lui ont faite ; il ne s'agit pas seulement de discuter si le pouvoir tem-

porel des Papes n'est pas, comme l'a dit le célèbre Gioberti, un des plus légitimes du monde (uno dei più legittimi del mondo); il s'agit, avant d'aborder ces dangereux problèmes, de résoudre une question qui les domine et que nulle Assemblée n'a eu à débattre; il s'agit de savoir si le peuple romain renoncera à la mission que la Providence lui avait confiée et s'il conservera sa primauté spirituelle en restant le gardien fidèle de la Papauté, ou si, renversant lui-même le piédestal d'une impérissable grandeur, il ira poursuivre l'ombre insaisissable des grands passagers dont l'a dépouillé l'arrêt inexorable du temps.

Ceux qui ont appelé le peuple romain à prononcer sur son sort se sont bien gardés de lui faire envisager ce point de vue mais le devoir de ses véritables amis est de le mettre en lumière et de lui rappeler les grands intérêts qui l'attachent à la papauté. D'autres examineront les questions de droit que nous avons signalées tout à l'heure. Quant à nous, nous ne voulons, aujourd'hui, traiter que la question d'intérêt, parce qu'elle ne préjuge les droits de qui que ce soit, et parce qu'elle nous laisse toute liberté de prendre le langage de la conciliation et de raconter les gestes de la papauté, moins pour adresser au peuple romain un reproche d'ingratitude que pour lui faire comprendre ce que le souvenir du passé lui offre d'espérances.

Le premier bienfait de la papauté, le don de son joyeux avènement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, c'est l'existence actuelle de Rome, c'est le phénomène nouveau dans l'histoire de sa glorieuse survivance. Sans doute le peuple-roi avait élevé sa puissance et sa gloire à une hauteur inconnue avant lui, mais il n'avait pu échapper au sort de tous les peuples, et il avait entendu sonner à son tour l'heure de sa décadence. Les nations opprimées, à qui Sylla, Marius et César avaient enseigné le chemin de la vengeance, s'y étaient précipitées avec fureur, et aucune puissance humaine ne pouvait plus soustraire la ville de Rome à la destinée commune de toutes les reines du monde.

Mais Dieu avait choisi la cité des Césars pour y fonder son Église, et le torrent dévastateur qui avait englouti Ninive, Babylone et Carthage, a traversé Rome sans l'anéantir. Vingt fois la colère des barbares a fait remonter le flot vengeur jusque sur les remparts de Rome, et vingt fois la papauté a relevé Rome de ses ruines. Le prestige des clefs catholiques a protégé ce que les aigles romaines n'avaient pu défendre, et la nouvelle capitale du monde est restée debout, sous l'égide des souverains pontifes, comme les colonnes antonine et trajane sous les pieds de saint Pierre et saint Paul. En un mot, c'est la papauté

qui, sous le fer des Huns et des Vandales, a conservé à la ville de Romulus, par la vertu d'une nouvelle puissance, cette royauté éternelle que la République et l'Empire n'avaient pu écrire que dans leurs sénatus-consultes. Résurrection véritablement providentielle où se révèlent en même temps la justice et la miséricorde de Dieu, le châtiment des iniquités impériales et la récompense des gloires chrétiennes ! Image mystérieuse de la destinée du genre humain, parabole sublime et populaire de la chute et de la rédemption du monde !

Allant ensuite au-devant de ceux qui disent que le catholicisme serait frappé d'impuissance, si la papauté perdait la souveraineté temporelle de Rome, l'ancien député de Toulouse ajoute :

Et non, assurément ! Ni la papauté, ni le christianisme n'ont besoin de Rome pour accomplir leur divine mission ; mais Rome a besoin du christianisme et de la papauté pour ne pas déchoir et peut-être pour ne pas périr. Nous venons de lire cette vérité écrite dans l'histoire du passé ; nous la voyons plus palpitante encore dans l'histoire du présent et dans celle de l'avenir ; de l'avenir qui se déroule chaque jour sous nos yeux avec une rapidité que la plume a peine à suivre, et qui va se résumer peut-être dans une série de faits plus rapides que nos propres prévisions.

Toutes les voix du monde catholique sont unanimes aujourd'hui sur un point, c'est que l'on ne peut dépouiller la papauté de son pouvoir temporel sans l'exiler de Rome pour toujours. Le Souverain-Pontife ne saurait rentrer dans le domaine de saint Pierre en simple citoyen ; mais alors que fera-t-on de Rome ? Quel rôle lui donnera-t-on pour remplacer celui de capitale du monde chrétien ? En fera-t-on la capitale d'une république italienne ? mais qui oserait donner à Rome cette folle espérance au moment même où on lui aurait enlevé son plus beau titre à la primauté ? Croit-on que Florence, Milan, Venise enverront des députés à l'assemblée constituante italienne, si cette assemblée se réunit avec mission de choisir pour métropole une ville traversée par un fleuve sur lequel on peut à peine naviguer, entourée de campagnes qu'on ne peut cultiver, obligée d'emprunter sa splendeur aux tributs volontaires du monde chrétien, et déjà à demi ruinée par quelques semaines de divorce avec la papauté ?

Non, nous n'assisterons pas à cette abdication, nous pourrions dire à ce suicide des principales villes de la Péninsule : Non, Rome ne sera pas la capitale de la nouvelle Italie. Déjà même nous sommes en droit de demander si elle restera la

capitale des États romains, et si la République de 1849 dépassera les campagnes désertes qui s'étendent de la mer aux Apennins ? Nous entendons bien dans Pérouse, Ancône et Bologne des cercles politiques applaudir aux décrets des décemvirs romains ; nous comprenons que ces pépinières de tribuns et de consuls demandent à grands cris une République qui vienne ouvrir à leur ambitieuse incapacité le chemin des honneurs et des richesses ; mais le moment viendra où il faudra solder ces débauches républicaines, et nous verrons alors si les laboureurs de l'Ombrie, des Marches et des Légations voudront envoyer à Rome le fruit de leurs pénibles sueurs.

Après la chute de la République, M. de Valmy répond de la manière suivante à ceux qui revendiquent la souveraineté du peuple romain :

Le peuple romain est dans une situation exceptionnelle entre tous les peuples, sa souveraineté est limitée par le rôle que la Providence lui a assigné, Rome est le sanctuaire du catholicisme, elle doit à ce privilège sacré celui de sa glorieuse survivance, et elle ne peut jouir d'une principauté spirituelle sur deux cents millions d'âmes sans respecter les exigences légitimes de cette sainte autorité, et sans accorder un droit de cité et une voix délibérative à ceux qui, depuis plusieurs siècles, ont reconnu en elle la capitale du monde chrétien.

Quant à la politique que la France doit suivre après la prise de Rome, elle était caractérisée dans ces termes par le noble écrivain :

De quoi s'agissait-il en Italie, et particulièrement dans l'État romain, depuis l'avènement de Pie IX ? Il s'agissait de concilier la liberté du peuple romain avec l'indépendance du nouveau Pontife. C'est l'œuvre que Pie IX avait eu l'idée généreuse d'entreprendre et qu'il aurait eu l'honneur d'achever, si tous les ennemis avoués ou secrets du catholicisme, merveilleusement secondés par la Révolution de Février, ne s'étaient unis pour enlever à l'Église l'occasion d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des peuples.

La question qu'il fallait résoudre il y a deux ans, est encore celle qu'il faut résoudre aujourd'hui. La délivrance de Rome était le préliminaire indispensable à la solution du problème. C'était un premier chapitre qu'il a fallu écrire, bon gré mal gré, à la pointe de l'épée ; mais la question, la seule qui puisse s'agiter équitablement, est toujours celle de donner au monde catholique un Pontife indépendant, et au peuple romain un gouvernement libre.

Il serait oïseux d'examiner si la France a choisi un bon ou un mauvais terrain à l'origine de l'expédition, si elle a eu tort ou raison de s'appuyer uniquement sur la nécessité de contrebalancer l'influence de l'Autriche en Italie, car aujourd'hui ce motif n'existe plus; ce que nous devons à notre dignité et à notre influence est glorieusement accompli; l'effet moral a répondu à toutes nos espérances; il n'y a, au delà de la délivrance de Rome, qu'une guerre sans motif avec l'Autriche ou une atteinte coupable à la liberté des Romains. En effet, qu'on soit partisan de la souveraineté du Pape ou de celle du peuple italien, on doit en respecter l'exercice. Dictier aux Romains des principes de gouvernement, ce serait nous ériger en souverains de Rome, ce serait abuser de la victoire et consacrer un précédent dangereux contre nous-mêmes. En un mot, nous n'avons plus rien à dire en Italie comme Français, puisque les Autrichiens se taisent; il ne nous reste plus qu'un devoir, c'est celui d'y parler comme catholiques, et puissions-nous ne pas être les derniers à le remplir à côté des nations qui peuvent et doivent parler au même titre!

Or, qu'avons-nous à demander comme catholiques, une seule et même chose, d'accord avec tous les fils de l'Eglise, la liberté du souverain Pontife et son indépendance absolue de toute puissance temporelle.

Que le peuple romain obtienne toutes les franchises et toutes les libertés compatibles avec cette indépendance; c'est notre vœu le plus ardent, nous le prouverons tout à l'heure; mais la liberté du chef de l'Eglise, avant tout et par-dessus tout, tel est le vœu de la France catholique, telle doit être la récompense de nos glorieux faits d'armes.

Abordant la question de la politique soutenue par les démagogues, M. de Valmy ajoutait :

Entrer dans la politique conseillée par la Montagne, et faire prévaloir à Rome le principe absolu de la souveraineté du peuple, tel que la République l'a établi en France, ce serait sacrifier le fond à la forme et rouvrir l'abîme dans lequel l'Etat romain a failli s'anéantir; ce serait se mettre en opposition avec les catholiques des quatre parties du monde; ce serait céder à l'Autriche le terrain des intérêts de la religion et de la véritable liberté: ce serait lui abandonner, sous prétexte de combattre son influence, le monopole de la plus sainte des causes. Enfin, il faut bien le dire, il serait trop tard pour se lancer dans cette périlleuse entreprise; car, de tous côtés, les

populations romaines ont reconnu la souveraineté du Pape; déjà Bologne, Ancône et Ferrare lui ont adressé l'expression de leurs vœux et l'hommage de leur antique attachement.

Y aurait-il un terme moyen entre le système absolu de la souveraineté du suffrage universel et le système de conciliation que la force des choses a fait prévaloir? Pourrait-on perpétuer les équivoques de l'Assemblée constituante? Voudrait-on jeter encore au sein des populations romaines et de notre armée les incertitudes qui ont changé en un siège meurtrier une expédition dont le succès était si facile? Assez, assez de ces tergiversations indignes d'un grand peuple! Assez, assez de cet esprit de propagande qui veut promener son niveau sur tous les peuples, et qui semble proclamer leur indépendance pour mieux la détruire. Ne faisons pas injure aux générations passées qui nous ont faits ce que nous sommes; ne donnons pas aux générations futures des leçons qu'elles méprisent peut-être comme nous avons méprisé celles de nos pères.

Enfin, traitant la grande question de la politique qui convient à la France, M. de Valmy demandait qu'elle fût avant tout nationale.

La France, disait-il en terminant, est grande et puissante; aucune nation ne possède les éléments de force que la nature, les traditions nationales et le génie infatigable de ses habitants lui ont assurés; mais rappelons-nous que toute cette puissance s'évanouit le jour où on la met au service des intérêts passagers de telle ou telle forme politique. Rappelons-nous que cette politique a porté malheur à tous ceux qui l'ont suivie.

Respectons chez nous les formes de gouvernement régulièrement établies; mais lorsque nous passons la frontière, n'ayons jamais qu'un seul cri de ralliement, ne déployons qu'un seul drapeau, celui de la France; que le ministre des affaires étrangères soit libre de traiter de nos intérêts permanents, sans se préoccuper des questions de république et de suffrage universel; que notre système de politique extérieure soit héréditaire, même sous un gouvernement viager, et notre ascendant, au lieu de reculer à chaque crise extérieure, s'établira sur des bases inébranlables. Mais si nous voulons que le drapeau de la République soit substitué à celui de la France, il sera brisé tôt ou tard comme celui de l'Empire dans les mains puissantes de Napoléon.

TABLE.

AVERTISSEMENT.	3
Discours prononcé par M. de Falloux , ministre de l'instruction publique et des cultes, dans la séance du 8 août 1849.	5
Rapport de M. Thiers, au nom de la commission chargée d'examiner la demande de crédits concernant l'expédition française en Italie.	27
Discours de M. Thuriot de la Rosière , séances des 18 et 19 octobre.	44
Discours de M. de Montalembert , séance du 19 octobre.	81
APPENDICE. — Extraits de journaux. — Lettres de M. de Valmy sur les affaires de Rome.	111







